
Digitized by Google

DES CARACTÈRES
ET DE L'EXTENSION
DU PATOIS NORMAND

ÉTUDE DE PHONÉTIQUE ET D'ETHNOGRAPHIE
SUIVIE D'UNE CARTE

PAR
CHARLES JORET
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE



PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

1883

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

DES CARACTÈRES

ET DE L'EXTENSION

DU PATOIS NORMAND

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Loi des Finales, en espagnol. In-8°. Nogent-le-Rotrou, 1872.

Du *c* dans les langues romanes. In-8°. F. Vieweg, Paris, 1874. . . . . 12 fr. »
(Ouvrage honoré d'une récompense par l'Institut.)

De Rhotacismo in indoeuropæis ac potissimum in germanicis linguis. In-8°. F. Vieweg, Parisiis, 1875. . 3 fr. »

Herder et la Renaissance littéraire en Allemagne au XVIIIe siècle. In-8°. Hachette, Paris, 1875. . . . . . . 7 fr. 50

La Littérature allemande au XVIIIe siècle dans ses rapports avec la littérature française et avec la littérature anglaise. In-8°. F. Vieweg, Paris, 1876 . . . . 1 fr. 50

Changement de *r* en spirante dentale dans les dialectes français. In-8°. Paris, 1876 . . . . » fr. 75

La Légende de saint Alexis en Allemagne. In-8°. F. Vieweg, Paris, 1881. 1 fr. 50

Essai sur le Patois normand du Bessin, suivi d'un Dictionnaire étymologique. F. Vieweg, Paris, 1881. . . 6 fr. »

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT:

Mélanges de phonétique normande.

Correspondance inédite du duc du Maine avec Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc.

La Littérature allemande en France avant la Révolution.

DES CARACTÈRES

ET DE L'EXTENSION

DU PATOIS NORMAND

ÉTUDE DE PHONÉTIQUE ET D'ETHNOGRAPHIE

Suivie d'une Carte

PAR

CHARLES JORET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE



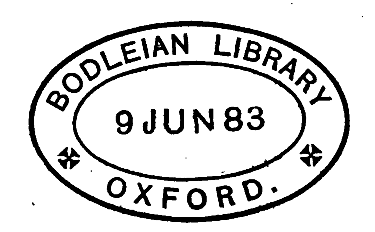
PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, rue de Richelieu, 67

—

1883


BODLEIAN LIBRARY
9 JUN 83
OXFORD.

A

Monsieur GASTON PARIS

MEMBRE DE L'INSTITUT

MONSIEUR ET CHER MAÎTRE,

Ce sont vos leçons de l'École des hautes Études qui m'ont donné le goût des études de philologie romane ; c'est un de vos articles de la ROMANIA *qui m'a, en 1878, suggéré l'idée de ce travail : il vous appartient donc deux fois, et c'est à ce double titre que je vous prie de vouloir bien en accepter la dédicace.*

CHARLES JORET.

PRÉFACE.

Je puis me rendre le témoignage, depuis près de quatre ans que j'ai entrepris cette étude, de n'avoir épargné ni temps, ni peine pour la faire aussi exacte et complète que possible ; j'y ai, depuis 1879, consacré toutes mes vacances; j'ai fait six voyages en Normandie, et, au mois d'août dernier, je suis allé en Danemark et en Norvège chercher la confirmation d'hypothèses encore douteuses ou d'explications restées incertaines; et cependant, au moment de le faire paraître, je me demande si je ne devrais pas encore différer la publication de mon travail: tant de questions secondaires sont venues peu à peu se grouper autour de la question principale, que je voulais à l'origine seule traiter, et n'ont point encore peut-être reçu toute la solution qu'elles comportent!

Comme on le verra, je ne me proposais d'abord que de déterminer la limite méridionale du traitement non-français des gutturales latines dans notre parler populaire, traitement dans lequel je voyais un caractère distinctif du patois actuel et de l'ancien dialecte normand; cette première recherche devait bien vite me conduire à une autre. Les gutturales

n'ont point pris la même forme dans les idiomes du nord et du sud de la Normandie. Quelle est la cause de cette diversité? J'ai cru la découvrir dans la différence que présente la population des *pays* septentrionaux et méridionaux de notre province; celtique ou bretonne dans les seconds, elle est scandinave ou germanique dans les premiers. L'observation même la plus superficielle des types ne laisse déjà aucun doute à cet égard; mais ce fait ethnographique trouve encore une entière confirmation dans la nature des noms de lieux; romans dans la région du sud, ils sont le plus souvent norois ou bas-allemands dans celle du nord.

Le caractère divers que présentent ainsi les noms de lieux normands avait été dès longtemps remarqué, et Depping en particulier avait consacré, dans son *Histoire des expéditions des Normands*, une note du plus grand intérêt à l'examen de cette question si curieuse (1); mais ni lui, ni ceux qui l'ont imité ou suivi n'ont étudié, question bien importante cependant, la répartition si inégale dans les différents pays de notre province des noms de lieux norois ou saxons d'origine, et non-seulement on en a mal expliqué un certain nombre, mais on n'a pas même essayé de découvrir l'origine de quelques-uns des plus curieux. C'était là une lacune qu'il fallait combler. La méthode suivie dans l'étude de ces noms présentait un défaut non moins grave. Au lieu de chercher dans leurs anciennes formes la raison de leurs formes

(1) On trouvera dans mon mémoire, p. 22, l'indication de tous les auteurs qui se sont occupés de cette question.

actuelles, on les a le plus souvent expliqués *à priori;* on s'est borné, pour en trouver l'étymologie, à les rapprocher de vocables analogues norois ou bas-allemands ; mais si les mots normands ont persisté souvent sans modification bien sensible, parfois aussi ils se sont nécessairement transformés et sont devenus méconnaissables sous leur nouvel aspect ou ne présentent qu'une ressemblance fortuite avec les radicaux scandinaves ou germaniques d'où on serait tenté de les tirer (1). Comment ne serait-on pas dès lors, si l'on n'en refait l'historique, exposé à se tromper sur leur véritable origine ? On voit que de motifs il y avait pour aborder à nouveau ce sujet, et l'on comprendra, eu égard à son importance, que je l'aie traité avec tant de développements : il était, malgré des travaux recommandables, resté en partie si inconnu et il offrait encore un champ si vaste aux découvertes !

Un certain nombre de radicaux d'origine noroise ou saxonne, comme *bec*, *beuf, bu, dale*, *fleu(r)*, *hogue, houle, torp*, avaient sans doute été signalés dans la toponomastique normande, l'origine de nos *homme* avait été reconnue, les *heues,* comme les *dieppe* de notre province, avaient été expliqués, on savait d'où venaient nos *crottes* ou *croutes* et les *delles,* on avait constaté la présence de *gard* dans quelques composés, l'on avait entrevu le radical *vatn* (eau) dans Vatecrique, *hvit* (blanc) dans Vitefleur, par exemple ; des dérivés de *stein* (pierre) avaient

(1) Un exemple curieux est donné par le mot *Robehomme*, qu'on pourrait interpréter l'île des phoques (dan. *robbe*), tandis qu'il signifie l'île de Raimbert : *Raimberthome.*

été indiqués sur plusieurs points; mais on avait identifié, malgré leur différence étymologique, les noms en *lande* et en *londe*, ainsi que les composés si dissemblables de *hol* et de *haule; hou* avait été expliqué par une déformation de *houme;* l'on avait voulu voir, et Pétersen tout le premier, le radical *kirkja* (église) dans les composés de *crique,* et l'on était allé jusqu'à regarder *ham* (demeure) comme identique avec le danois *havn* (port). Quant aux noms en *mare*, *tuit*, si fréquents dans le bassin de la Basse-Seine, on n'avait point songé à en donner l'étymologie (1), tout norois qu'ils sont; à plus forte raison avait-on passé le plus souvent sous silence les composés de *hlidh* (coteau) et de *vi, vê* (habitation), radical que M. Auguste Le Prévost avait pris, après Huet, pour une modification de *hvit.* On n'avait pas remarqué davantage la présence dans quelques composés normands du radical *hus* (maison) et l'on avait omis presque toujours de signaler les dérivés du nor. *kot* (habitation), qu'on rencontre surtout dans la Haute-Normandie, etc. C'était pour moi une raison de plus de relever avec tout le soin possible et de chercher à expliquer ces composés si curieux, et l'on trouvera peut-être qu'en le faisant j'ai contribué à éclaircir l'onomastique locale encore si obscure de notre province et à fixer les limites de la région où les Norois se sont établis.

Un des moyens d'y parvenir, c'était d'étudier la répartition des noms de lieux d'origine germanique

(1) M. A. Le Prévost a proposé celle de *tuit*, qu'il a identifié avec *tot*, tandis que Stapleton l'a dérivé de *tectum*.

ou scandinave dans les divers pays normands ; s'ils n'apparaissent bien qu'au nord de la province, tous ne se trouvent pas également dans tous les pays de cette région ; les noms si norois en *bec*, en *mare*, en *tuit* avec ceux en *beuf* et en *fleur* se rencontrent surtout dans le bassin de la Basse-Seine, dans le pays de Caux, le Roumois et le Lieuvin, ce qui prouve que cette contrée, contrairement à ce que parfois on a paru croire, est aussi noroise, si elle ne l'est pas plus, que le Cotentin et surtout que le Bessin. D'autres vocables semblent propres à certaines régions très restreintes ; on ne trouve de mielles que sur les côtes du nord et de l'ouest du Cotentin, le mot tangue n'est guère usité au delà des limites de cette contrée, et je ne connais de noms en *hus* que dans le pays de Caux ; je crois aussi que *delle* est particulier au Bessin. On sent quel jour cette inégale répartition des noms d'origine non-romane en Normandie peut jeter sur la nationalité des tribus germaniques ou scandinaves qui s'y sont établies ; si Depping avait remarqué que les noms en *bosc* ou *busc*, si fréquents dans l'Eure et l'ouest de la Seine-Inférieure ne se rencontrent bien que dans cette région, il n'aurait point été tenté sans doute de leur attribuer une origine franque.

Quand un si grand nombre de noms de localités importantes étaient restés sans explication, il n'est point étonnant que ceux de simples lieux ou des accidents de terrain aient été le plus souvent négligés ; Fr. Pluquet avait bien recueilli et essayé d'interpréter les noms de plusieurs des lieux dits du Bessin, mais son exemple si louable n'a point été

suivi. Quelle mine féconde en découvertes cependant offrent leurs dénominations populaires ! Mais ici l'interprétation présente de plus grandes difficultés ; la raison en est facile à comprendre, c'est que le plus souvent les éléments manquent pour refaire l'historique de ces noms et en suivre dès lors toutes les transformations possibles. Comme me le faisait remarquer, au mois d'octobre dernier, M. Charles de Beaurepaire, qui connaît si bien les moindres lieux de la Seine-Inférieure, les noms qu'ils portent apparaissent parfois tout à coup, à une époque récente, sans qu'on puisse savoir au juste d'où ils viennent, ni qui leur a donné naissance ; comment serait-il possible, dans ces conditions, d'en donner une explication vraiment scientifique ? Les rapprochements qu'on peut faire dans ce cas entre les vocables normands et les noms scandinaves ou germaniques de forme analogue peuvent être plus ou moins ingénieux et probables ; ils ne sauraient conduire à une entière certitude. Tels sont ceux que j'ai essayés plus d'une fois, en particulier dans la note 1 de la page 26 ; il est évident que les étymologies que j'y ai proposées pour *foland* et *friland* par exemple sont purement hypothétiques, et je renonce à celle de *foland*, comme étant à peine vraisemblable. Qu'on accepte donc mes explications comme je les ai parfois données, c'est-à-dire comme de simples hypothèses, et qu'on ne leur attribue pas une valeur que je ne leur reconnais pas ; mais qu'on veuille bien aussi ne pas me faire un reproche de ne m'être pas toujours prononcé d'une manière définitive ; je ne l'ai fait peut-être encore que

trop souvent, surtout au commencement de mon étude (1).

Les hésitations de mes débuts se comprendront sans peine et n'étaient que trop justifiées ; j'ai entrepris assez tard l'étude des noms de lieux d'origine non-romane, et je n'ai eu d'abord pour la faire que peu de ressources ; c'est seulement même depuis mon voyage dans les pays du Nord que j'ai pu lui donner toute l'extension qu'elle comporte et que ma connaissance plus grande de la toponomastique scandinave m'a permis de mieux connaître la toponomastique normande. Si j'ai eu le regret de ne pouvoir consulter l'ouvrage de P. A. Munch « Sur la signification des noms propres de la Norvège » (*Om Betydningen af vore nationale Navne*), ouvrage dont je n'ai connu l'existence qu'après mon départ de Christiania et de Copenhague et qu'il m'a été impossible de me procurer à Paris, j'ai trouvé de précieux renseignements sur ce sujet dans le « Dictionnaire norvégien » (*Norsk Ordbog*), de M. Ivar Aasen lequel m'a été indiqué par M. Sophus Bugge ; mais les « Noms de lieu de la Scanie » (*Ortnamnen i Skåne*), de M. Axel Falkman, — « recherche étymologique », que j'ai reçue malheureusement un peu tard,— m'ont été surtout d'un grand secours. Ces deux ouvrages sont venus compléter et confirmer les explications que j'avais déjà essayé de

(1) Parfois aussi, il est vrai, j'ai pu en avançant donner comme certain ce qui n'avait été d'abord qu'une supposition ; c'est le cas pour le déterminé *li* que je n'avais dérivé d'abord qu'hypothétiquement du norois *hlidh* ; étymologie qui me paraît maintenant incontestable.

donner à l'aide du Dictionnaire islandais de Cleasby-Vigfusson, livre qui m'a été si utile pour mes études étymologiques de ces dernières années.

Mais, de quelque secours que m'aient été les dictionnaires dont je viens de parler, je n'aurais pu donner avec quelque certitude l'explication de tant de noms de lieux normands, s'il ne m'avait pas été possible de refaire l'histoire de la plupart d'entre eux ; le Dictionnaire topographique de l'Eure m'avait, dès le premier instant, été de la plus grande utilité pour ce genre de recherches; mais il ne me donnait qu'une assez faible partie de nos noms de lieux norois ; j'ai mis à profit les quelques semaines que j'ai passées cet automne en Normandie et à Paris pour étudier ceux des autres départements de notre province. Par bonheur, les documents ne m'ont pas manqué : les « Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », que j'ai dépouillés en entier, les publications d'une érudition si étendue et si sûre de M. Léopold Delisle, en particulier son *Cartulaire normand* et les pièces justificatives de l'*Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, les *Magni rotuli Scaccarii Normanniæ*, publiés par Léchaudey d'Anisy et Th. Stapleton, les *Mémoires et Notes*, etc., de M. A. Le Prévost. divers cartulaires, comme ceux de la Luzerne, de l'abbaye de la Ste-Trinité-du-Mont de Rouen, etc., ont été, en particulier, mis à contribution par moi (1). J'ai eu aussi des

(1) Qu'il me soit permis de rappeler ici la joie secrète que j'ai éprouvée en parcourant tant de travaux que l'érudition normande a

secours d'une autre espèce et non moins précieux, qu'il est un devoir de reconnaissance pour moi de rappeler ici : M. Charles de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure m'a donné, avec sa libéralité bien connue, quelques renseignements inédits sur plusieurs noms de sa région ; M. Duplessis, attaché aux archives du Calvados, m'a communiqué plusieurs vieilles chartes du département, enfin M. Dolbet, archiviste de la Manche, a bien voulu mettre à ma disposition les manuscrits si précieux de son oncle, M. de Gerville, ce vétéran des études archéologiques en Normandie. Je suis allé demander des renseignements jusqu'à Arras, et M. Ricouart, qui fait le Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais, a eu la complaisance de m'envoyer les anciennes formes de plusieurs noms curieux de l'Artois ; j'ajouterai que c'est à M. Loriquet, archiviste du département, que je dois la connaissance des Dictionnaires topographiques des arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer.

Si, grâce à tant de moyens d'information, j'ai pu faire faire un pas à la connaissance des noms de lieux normands. je ne me dissimule pas tout ce qu'il reste encore à trouver à cet égard ; un travail d'ensemble ne pourra être fait sur l'onomastique de notre province que le jour où l'on possèdera les dictionnaires topographiques de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche ; ce travail, je n'avais pas à l'essayer ; il suffisait, au but que je m'étais proposé,

entrepris depuis un demi-siècle et dont la plupart, inconnus pour moi, avaient l'attrait d'une véritable trouvaille.

de rechercher, par l'étude des noms de lieu, quelle avait été l'extension et l'importance probables des colonies noroises ou saxonnes dans notre province ; combien j'aurais désiré, pour m'aider dans ces recherches, avoir la carte dressée par la commission de géographie historique de la colonisation germanique en Gaule au V[e] et VI[e] siècle et celle de la colonisation scandinave en Neustrie quatre siècles plus tard, faite par Auguste Longnon (1) ! Je ne doute pas que je n'y eusse souvent trouvé la confirmation de ma propre manière de voir, non seulement en ce qui concerne les noms de lieux non-romans et leur distribution en Normandie, mais pour la géographie de nos patois.

L'étude de ces derniers, voilà véritablement quel a été l'objet de ce travail, celle des noms de lieux n'en a été que le préambule nécessaire. Si pour celle-ci, comme on l'a vu, les secours étrangers ne m'ont pas manqué, j'ai été pour la première réduit à mes propres forces ; sans doute, j'ai trouvé dans le zèle de plusieurs de mes correspondants un concours précieux, mais il ne m'en a pas moins fallu diriger à deux cents lieues de distance une enquête délicate, sinon difficile, et l'on comprendra que, sur quelques points, je n'aie pu arriver à déterminer, avec toute la rigueur que j'aurais désiré atteindre, les limites de tous les caractères distinctifs de nos patois. Cependant, dans leur ensemble, les résultats auxquels je suis parvenu sont d'une exactitude suffisante.

(1) Auguste Longnon, *Rapport sur les travaux de la commission de géographie historique de l'ancienne France*, p. 8.

La limite de l'extension du traitement non-français des gutturales en particulier, a pu être tracée sans erreur appréciable ; elle divise, comme on le verra, notre province en deux régions linguistiques, celle du sud où les gutturales ont été traitées comme en français, celle du nord dont le patois les a traitées comme le picard.

Mais là ne se sont pas bornées mes recherches, et la comparaison des modifications du groupe *o* bref + *c*(*i*) m'a permis de subdiviser la seconde de ces régions, celle du nord, en deux autres, une orientale, où *o* + *c*(*i*) a donné *ui*, comme en français ; l'autre occidentale, dont le patois a transformé ce groupe en *ieu* ou *ié*. L'observation de la transformation de *e* bref + *c*(*i*) m'a conduit à un résultat analogue, ainsi que l'étude de la modification en *tch* éprouvée dans une partie de notre province par l'ancienne gutturale vélaire devenue palatale. D'autres modifications m'ont permis d'établir des groupes linguistiques moins étendus ; par exemple, la transformation de *a* latin en *ai*, *o* dans le parler populaire de la région nord du Cotentin m'a rendu possible de délimiter dans cette contrée un de nos patois les plus curieux.

Pour tracer les limites et déterminer l'extension des caractères phonétiques que j'ai ainsi étudiés, j'ai eu recours non à des textes d'une origine douteuse ou incertaine, mais à l'observation directe des faits ; ces limites sont donc d'une exactitude incontestable et rien ne saurait sensiblement les modifier. Mais aurais-je dû me borner à fixer l'extension des caractères différents de nos patois, sans

prétendre donner la raison de leur variété? Pour quelques-uns, je n'ai point essayé d'aller plus loin; je n'ai point cherché, parce que je n'en entrevoyais pas la cause, à expliquer les formes si diverses qu'ont prises dans notre parler populaire les voyelles latines; ces modifications différentes sont dues sans doute à des tendances locales qui se sont peu à peu développées et qu'il est difficile de suivre dans le passé; il n'en est pas de même du traitement des gutturales; il offre une fixité, il se présente avec un caractère de généralité qui ne permet pas de ne pas lui assigner, dans toute l'étendue du territoire, une seule et même cause; j'ai cru pouvoir la trouver dans la nature de la population du nord-ouest; dans la partie de cette région, où la vélaire persiste et où la palatale latine a été transformée en chuintante, la population est en partie ou en totalité bas-allemande ou noroise; j'ai vu dans ce fait la cause du traitement particulier qu'y ont éprouvé les gutturales, traitement inconnu au reste du domaine de la langue d'oïl.

C'est là la seule part que j'ai faite à l'hypothèse dans mes conclusions; mais quand même on n'accepterait pas ma manière de voir sur ce point, on reconnaîtra sans peine qu'il n'était pas oisif de chercher la solution d'un problème si nouveau; il l'était évidemment encore moins de montrer que la population germanique de la Flandre, de l'Artois, sans doute aussi de la Picardie, était bas-allemande, puisque les Francs Saliens qui se sont établis dans ces provinces ne parlaient pas le haut-allemand, comme les Francs Ripuaires et

les Chattes. Ces faits peu connus en France, où l'on paraît en être encore à ce qu'a dit J. Grimm au sujet de l'ancien idiome franc, n'ont pu manquer d'exercer une influence inévitable sur la formation des dialectes septentrionaux de la langue d'oïl; c'est la raison pour laquelle j'ai cru devoir y insister.

Telles sont les questions que j'ai passées successivement en revue dans cette étude, les conclusions auxquelles je suis arrivé; celles-ci, comme on le voit, ne sont le plus souvent que la constatation des faits observés; je ne doute pas aussi qu'on ne les accepte à peu près dans leur entier. Je souhaiterais qu'elles pussent faire entrer, dans une voie nouvelle, l'étude du patois normand dont on s'occupe depuis si longtemps sans être arrivé encore à en fixer les caractères distinctifs. On ne devra plus croire maintenant, on le voit, à l'existence d'un patois un et commun à toute notre province; par suite, on ne devra pas admettre davantage, le patois actuel n'étant que le développement de l'ancien idiome, qu'il y a jamais eu en Normandie un seul et même dialecte; enfin, toute étude qu'on en fera désormais devra partir de ce fait que notre parler populaire varie dans ses formes, et souvent aussi dans son vocabulaire, quand on va du nord au sud de notre province, ainsi que quand on s'avance de l'est à l'ouest.

Quelques-uns de ces résultats et quelques courts fragments de ce travail communiqués, en avril 1881, la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne et, au mois d'octobre suivant, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ont paru être accueillis avec faveur;

je serais heureux si leur ensemble, complété par près de quinze mois de recherches nouvelles, rencontrait l'approbation de tous ceux qui pourront me lire.

Aix, 24 décembre 1882.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 9. Les limites que j'ai assignées à l'Hiémois ne sont pas celles de l'ancien *pagus Oximensis* en son entier, lequel comprenait une partie considérable de la Normandie moyenne ; d'après Quérard (1), « il contenait l'Hiémois proprement dit, le pays d'Auge, celui de Séez, une partie du Houlme et de la campagne de Caen, l'Alençonnais ou campagne d'Alençon, l'Ouche en partie, le Corbonnais et le Bellémois. » Évidemment nous n'avons plus ici une division naturelle mais un agglomérat factice de pays dont les idiômes devaient présenter la plus grande différence ; voilà pourquoi je n'ai compris sous le nom d'Hiémois que le territoire qui paraît avoir été ce pays proprement dit. Les limites dans lesquelles je l'ai renfermé sont à peu près celles de la centaine de Neuvy-en-Ouche, une des quatre centaines du *pagus Oximensis*.

Page 12. Au moment de l'invasion toutes les tribus germaniques parlaient encore un idiome dont le consonnantisme ne présentait pas, sans doute, de différences notables ; si donc celles qui pénétrèrent dans l'empire romain et en particulier en Gaule avaient renoncé à leur langue nationale aussitôt

(1) *Polyptyque de l'abbé Irminon*. Paris, in-4°, 1844, I, 55.

après leur établissement dans ce pays, il n'y aurait point lieu de faire de distinction entre les tribus qui parlaient bas-allemand et celles dont le dialecte était haut-allemand; mais il n'en fut pas ainsi; l'allemand continua d'être parlé au nord de la Loire ou du moins de la Seine pendant un temps considérable; « ce n'est pas être trop hardi, remarque Diez (1), que d'admettre que l'usage en a persisté environ jusqu'au partage de l'empire carlovingien. » A cette époque, la distinction entre le haut et le bas-allemand existait depuis plus de deux siècles et la présence de ces deux idiomes dans le nord de la France, prouvée par la différence que présentent les noms de lieux de la région de l'est, — comme *bach, thal,* etc., — et ceux de la région du nord-ouest, — comme *bec, dal,* etc. (2), — put et dut influer d'une manière diverse sur le roman parlé par les Gaulois indigènes et adopté par les populations germaniques établies dans la France septentrionale.

Ibid. La citation de la note 2, donnée ici d'après Depping, doit être rétablie comme à la note 1 de la page 170.

(1) *Grammaire des langues romanes*, I, 58 (trad.). Diez ajoute : « Et même, si l'on peut citer en témoignage le chant francique composé sur la victoire de Louis III, à Saucourt (881), jusqu'à la fin du IXe siècle. » Des chartes, témoignage d'une tout autre valeur que ce chant, prouvent, comme l'a montré M. Courtois (*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIII), que l'allemand fut en usage dans le nord de l'Artois bien au-delà de cette époque.

(2) Cf. ce que j'ai dit des noms de lieu de l'est et du nord-ouest dans les notes des pages 169 et 172.

Page 14, ligne 8, Noirmoutier, lisez : Noirmoutiers.

Page 18 et ibid., note 4. Il n'est pas exact de dire (1), que « les anciens habitants de la Neustrie, au bout d'une génération, imposèrent leur idiome aux Norois » ; cette erreur, accréditée par Diez (*Op. cit.*, I, 59), repose sur un passage sans valeur de Benoît de Sainte-More, auquel l'auteur de la *Grammaire des langues romanes* a, après Raynouard, accordé une trop grande importance. La toponomastique si noroise de la Normandie septentrionale, le grand nombre de noms communs d'origine scandinave que renferme l'idiome populaire de cette région, prouvent d'une manière irréfragable que l'on a parlé norois, sans doute en même temps que français, sur tout le littoral neustrien pendant un temps considérable. Il ne pouvait, d'ailleurs, en être autrement ; le nombre des femmes venues avec les envahisseurs fut beaucoup moins restreint que je ne l'ai avancé, et si M. Steenstrup (2) a eu tort, je crois, de dire que « personne n'ose soutenir que les guerriers normands épousaient les femmes des pays conquis », il est certain pourtant que des mariages de ce genre ne furent pas les seuls qu'ils firent et qu'ils épousèrent sans doute tout aussi souvent des femmes venues de leur propre pays ; circonstance, on le comprend, qui dut contribuer puissamment à conserver l'usage du norois en Normandie.

(1) J'ai, d'ailleurs, rectifié page 98 ce qu'il y avait d'exagéré et d'erroné dans cette affirmation.

(2) *Indledning i Normannertiden*, trad. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, X, 319).

Page 22, note, ligne 3. Sept. 1881, lisez: 15 sept. 1880.

Page 27. Ce n'est pas Pluquet seul, mais encore Édélestand Duméril qui a attribué au mot *haule* la même origine qu'à *houle*, nouvelle erreur à mettre au compte de l'auteur du *Dictionnaire du patois normand;* quant à l'existence de Haules à Surrain et à St-Laurent, elle est plus que douteuse; c'est une *houle*, non une *haule* du moins qui existe ou plutôt existait à Surrain, « à l'est de la maison d'école », dans un terrain dépendant du presbytère. « Ce terrain, m'écrit-on, présentait, il y a deux ans encore, un aspect très accidenté; c'était une sorte de monticule précédé d'un large fossé. Cet endroit passe dans le pays pour un lieu où furent établis d'anciens retranchements. » Il est aujourd'hui nivelé. Il y a à Caenchy un pré de la Haule, mais la conformation, m'a-t-on écrit, n'en offre rien de particulier. Th. Stapleton parle (*Magni rotuli Scaccarii Normanniæ,* I, 11), d'un fief de la Haule et Beaulieu « on the banks of the Seine, where, ajoute-t-il, a chapel dedicated to St-Nicholas gave name to the forest which covers the high ground of the Peninsula. » On voit que ce fief était sur une hauteur.

Page 32. Mettre en note au sujet de Cannehan et de Grohan:

Kennehan, 1013 (*Chart. monasterii sanctæ Trinitatis,* 422). Cette forme *kenne* nous reporte au nor. *kenni*, « marque. » Quant à Grohan, surnom d'un Plessis de l'Évrecin, on le trouve sous la forme *Gorhan,* vers 1190, dans une charte de Richard Cœur de Lion et dans une bulle d'Honorius, et sous

la forme *Gruhan*, en 1211, dans le Cartulaire de St-Taurin (A. Le Prévost, *Notes et mémoires*, etc., II, 545. *Dict. topogr. de l'Eure*, s. v.).

Ibid. Je doute un peu de l'étymologie que j'ai donnée de Ouistreham ; d'ailleurs, la forme *Oistrehan* est trop peu ancienne pour permettre de se prononcer d'une manière définitive ; il pourrait se faire que le premier élément de ce vocable ne fût autre que celui des noms de la région flamande Ostreville, Ostricourt, Ostrowicq, où *ostr-* semble être un dérivé de *ost* (est).

Page 30. Mettre en note : *Bornenbusc*, 1244 (*F. de Valmont*).

Page 33, ligne 27. Homboerc, lisez : Hoemborc.

Page 34. La classification que j'ai faite ici et page 25 des radicaux germaniques qui entrent dans la composition des noms de lieux normands n'a rien que d'hypothétique ; ainsi la présence de *houl*, dans des composés de *gatte* et de *bec*, semble indiquer que ce radical a la même origine que ces deux derniers ; le peu d'extension de la région des *delles* peut aussi faire croire à l'origine saxonne de ce mot, puisque la contrée où on le rencontre est précisément celle où s'établirent les Saxons ; *crotte* n'étant pas nécessairement germanique, il n'y a rien à en dire ; quant aux autres radicaux *bec*, *dieppe*, *dike*, *beuf*, *bo*, *bu*, *bye*, *crique*, *dale*, *fleur*, *gard*, *gate*, *hague*, *houle*, *heue*, *hogue*, *home*, *hou*, *hus*, *quette* ou *cate*, *torp* et *tot*, je les crois tous norois d'origine, ainsi que *grun*, *hâvre*, *hout*, *londe*, *mare*, *nez*, *tuit*, *vi*, *vic*, etc. ; il est vrai qu'on rencontre aussi *bec*, *dale*, *gate*, *hout*, *hus*, *nez*, dans la région flamande ; mais

ceci prouve seulement que ces mots étaient à la fois scandinaves et bas-allemands, et cette circonstance qu'on ne les trouve pas dans la partie méridionale de la région picarde montre, je crois, que, dans la Normandie, ils ne sont pas d'origine franque. Quant aux noms en *bosc* et en *ham*, il est difficile de se prononcer avec une entière certitude; j'ai dit dans l'appendice ce que je pensais des seconds; la forme non-romane des premiers semble indiquer, je crois, une origine de même date et de même espèce que celle des noms en *bec, dale, hout*, etc.

Page 35, note, ligne 1, ajouter après les mots en indique quatre :

Dans une seule enchère, le 18 décembre 1882, on en a mis six en vente dans la commune de Bazenville : la delle de la Couturette, la delle des Maizières, la delle du Court-Champ, la delle des Ruettes, la delle du Câtelet et la delle du Champ-Pollet. Les delles sont particulièrement communes dans le canton de Ryes.

Page 36, note 1. *Crodaille* est évidemment une faute d'impression chez Pluquet; Cassini donne *Crodale*.

Page 39. L'étymologie *tati* « sein », de Tatihou, que j'ai donnée dans la note 1, serait confirmée si le nom du rocher de la côte nord-est du Cotentin, orthographié *sen* sur certaines cartes, se prononce *sin*, et par suite n'est autre que le mot *sein*.

Page 41. Ajouter note 1 :

Corolme, XI[e] siècle (*Chart. monasterii sanctæ Trinitatis*, 447).

Page 43. Ajouter à la note :

To(u)rne se trouve encore, à ce qu'il semble, dans

Tournetot, fiefs du Roumois, et Tourneville, *Tornevilla,* v. 1215 (Evrecin). Wace a donné l'étymologie de ce radical à propos de Tornee (Thorney), l'ancien nom de Westminster :

Tornee por co l'apelon,
Que d'espines i out foison
E que l'eve alout environ.....
Ee est isle, *torn* est espine.
(*Rou*, v. 5533, édit. Andresen, II, 251.)

Page 46. Mettre en note à propos de Torp(s) :

Wilhelmus de *Torp*, 1180 (*Magni rotuli,* etc. *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie,* XV, 15).

Ibid., note 1. Le mot Hoguet ne doit pas être rapproché de Hoc ; c'est probablement le diminutif de Hogue.

Page 47. Il est à peine besoin de dire que le premier élément de Epégard, Auppegard, signifie pomme, comme le montre d'une manière évidente le nom anglais correspondant Applegard. C'est là un nouveau radical germanique à ajouter à ceux qui précèdent. On le trouve encore, ce semble, dans Appetot (Roumois), *Apletot,* 1258 (Pouillé d'Eudes Rigaud).

Page 63, notes 2 et 18. *Cortis*, lisez : *curtis.*

Chors ou ,*cors* « cour de ferme » dans Varron, est devenu *curtis* dans le latin mérovingien, avec le sens de « demeure seigneuriale » ; il est l'équivalent, on le voit, de l'all. *hof* et le déterminant par excellence des noms de lieux d'origine franque.

Page 70. Mon étude des noms de lieux d'origine non-romane se terminait d'abord par les composés

de *ville ;* presque tout ce qui suit a été ajouté à mon retour de Danemark et de Norvége, en particulier ce qui concerne les noms en *hout, hus, li, londe*, *mare, tuit, vatte*, *vi*, etc., que je n'avais pas remarqués tout d'abord. C'est là ce qui explique cette espèce de manque de plan qu'on trouve dans la première partie de mon travail consacrée aux noms de lieux.

Page 71. Ajouter à la note 3 :

Estheinhus, 1222 ; *Esteinhus*, 1249 (Ch. de Beaurepaire).

Page 73. Ajouter à la note 2 :

Samvic, 1158. Apud *Sanvicum*, XIIIe siècle (id.).

Page 75, note 1, ajouter : *Cruizmara,* 1805 (*Chart. mon. sanctæ Trinitatis*, 436).

Page 80, note 2, ligne 2 :

Lantershout..... *Launtershout*, lisez : *Lautershout.*

Page 87. Le radical nor. ags. *hvit* se trouve aussi dans Wissant : *Wissand*, *Wytsand*, *Whitsand* (*Dict. topographique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, s. v.).

Ibid., dernière ligne, Caux, lisez : Roumois.

Page 92. Je n'ai donné que l'étymologie d'un petit nombre de noms d'homme ; pour les autres, je me suis borné à indiquer les formes anciennes données par les chartes ; il est facile de les décomposer en leurs éléments ; ainsi *ans* + *ger* (*gar*), *got, kétil, lin ; os* + *bern* (*berin*), *bert* (*beraht*), *mund ; bald* + *vin*, *ric ; God*(*s*) + *frid*, *lin ; hard* + *vin ; her* + *bert*, *mann ; rot* + *bert*, *ger*, (*e*)*lin ; tur* + *hold, ketil*, etc. Quant au nom *Tallevast*, il est d'origine romane et a été mis par erreur dans cette liste.

Page 107 et suivantes, partout où l'on trouve

o + *c*(*i*), il faut entendre *o* bref accentué + *c*(*i*); de même *e* + *c*(*i*) doit être entendu par *e* bref accentué + *c*(*i*).

Page 113, ligne 8 : cette région, lisez : cette même contrée.

Page 115. Ajouter à la note 3 :

A ces mots anglais on pourrait joindre le nor. *kærr* (cher), qui semble avoir été emprunté, comme me l'a fait remarquer M. Sophus Bugge et comme le dit Cleasby-Vigfusson (*An icelandic-english dictionary,* s. v.), au français, c'est-à-dire évidemment au dialecte normand.

Page 143, ligne 1, Berthenouville, lisez : Berthenonville.

Page 144, ligne 26, Gaucourt, lisez : Gancourt.

Page 156, ligne 12. L'*r* du patois du val de Saire entre deux voyelles est le plus souvent muet ; voilà pourquoi je l'ai mis entre parenthèses ; quant à l'*e* qui le précède, il indique seulement que l'*u* qu'il suit est long; l'*ë* doit se prononcer à peu près *ö* (*eu*).

Page 174, ligne 10, Clodion, lisez : Chlodion.

Page 182, avant-dernière ligne, au lieu de : il s'est atténué en *hem*, probablement plus tard, lisez : il s'est affaibli en *hem*, probablement assez tard.

Page 188, ligne 2, 39 note 1, lisez : 40, note 4.

REMARQUE.

Il va sans dire qu'on ne passe point brusquement des formes en *ieu* aux formes en *ié*, les traits qui les

représentent sur la carte ne devraient donc pas se couper à angle droit, mais s'incliner obliquement les uns vers les autres à leur limite commune; cette limite au nord de l'Avranchin et du Houlme n'est d'ailleurs qu'approximative; peut-être aussi est-elle, à l'est, reportée un peu trop vers Argentan. Par contre si les formes en *ieu* qui m'ont été indiquées à la Lacelle étaient bien authentiques, il devrait y avoir quelques traits horizontaux aux environs d'Alençon. J'ajouterai que les traits ou les points de la région normando-picarde n'indiquent nullement une ressemblance entre les diphthongues du patois de cette région et celles des patois de l'ouest de la Normandie. Enfin la limite de la région du *tch* = *ki* + voy. a peut-être été un peu trop reportée à l'est; au sud elle coïncide, non avec la limite du *k* = *ca*, mais à peu près avec celle du *ch* = *ce*(*i*).

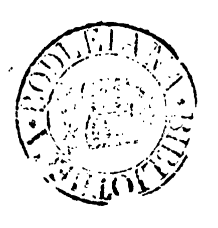
TABLE GÉNÉRALE.

II.

III.

APPENDICE.

INDEX.



DES

CARACTÈRES ET DE L'EXTENSION

DU PATOIS NORMAND

L'idiome parlé dans la région qui s'étend, sur une largeur plus ou moins considérable, des côtes occidentales de la Normandie jusqu'aux confins des pays de langue flamande, se distingue du français proprement dit et des dialectes de l'est et du centre par la manière dont le double *c* latin y a été traité ; tandis, en effet, que le *c* guttural s'est changé en *ch* en français, il a persisté dans le patois de cette contrée ; pendant que le *c* palatal s'est transformé, dans le français, en spirante dentale *s (ç)*, il s'est modifié en chuintante *ch* dans l'idiome du nord-ouest. Ainsi *cattus*, qui a donné *chat* en français, est resté *cat* dans ce même idiome ; *centum*, au contraire, y a donné *chent*, mais est devenu *cent* en français. On pourrait se demander, d'après cela, si on ne devrait pas former du parler populaire de cette contrée un groupe phonétique particulier ; mais la modification de *ē* long et de *ĭ* bref latins accentués et la forme de l'article et du possessif féminin, différentes suivant qu'on s'avance à l'est ou à l'ouest des pays compris

entre les vallées de la Bresle et de la Béthune (1), oblige de diviser cet idiome au moins en deux groupes bien distincts. A droite de ces vallées, en effet, c'est-à-dire dans la région picarde, ces voyelles se sont, en général, changées en *oi*, comme dans le français; à gauche, au contraire, c'est-à-dire dans la région normande, elles sont devenues *ei*, puis *e* fermé, demi-fermé ou ouvert. De plus, dans la région picarde, l'article et le possessif n'ont qu'une forme pour le singulier, comme pour le pluriel, féminin et masculin; dans la région normande, au contraire, ils en ont deux, de même qu'en français. Ainsi, *fĭdes* a donné *foi* dans la première région; dans la seconde, *fei*, *fè*; *tela* a donné respectivement dans ces deux régions *toile* et *teile (tèle)*. Enfin si on dit dans la région normande *l' père*, on y dit, comme en français, *la mère;* mais, dans la région picarde, on dit également *l' père, l' mère.*

La division de la contrée du nord-ouest de la France en deux régions linguistiques est-elle le dernier terme auquel on puisse ou doive s'arrêter? Et, pour ne parler ici que de celle qui est à l'ouest de La Bresle ou région normande, faut-il admettre qu'on n'y parle qu'un seul et même patois et que ce patois soit propre à la Normandie tout entière? Les auteurs de glossaires normands l'ont admis tacitement, quand ils les ont composés sans signaler de différences dialectales entre les formes qu'ils enregistraient; les éditeurs d'anciens textes normands ont partagé et partagent parfois encore cette erreur, et ils sont même allés plus loin en confondant

(1) On verra plus loin pourquoi je prends à la fois pour limites ces deux vallées et non pas une seule.

si souvent l'idiome roman parlé en Angleterre depuis le XIe siècle, c'est-à-dire l'anglo-normand, avec le normand proprement dit parlé dans l'ancienne Neustrie. J'ai protesté, il y a longtemps déjà, contre la seconde de ces manières de voir; mais, dans mon étude sur le *c* dans les langues romanes, j'ai paru accepter la première (1); elle ne soutient guère cependant l'examen. Une observation même superficielle montre que l'idiome parlé dans notre province offre des différences considérables, suivant qu'on l'étudie au sud ou au nord, à l'est ou à l'ouest. En quoi consistent ces différences? Quels caractères, en d'autres termes, distinguent les patois, s'il y en a plusieurs, usités dans les diverses parties de la Normandie? Enfin quelles sont les limites dans lesquelles se trouve renfermé chacun de ces patois, ou, ce qui revient au même, quelles bornes faut-il assigner aux diverses particularités linguistiques qu'on peut signaler dans le parler populaire de notre province? Tel est l'objet de l'étude que j'entreprends aujourd'hui.

Mais, avant de l'aborder, il n'est pas inutile de prévenir une objection qu'on a, dans ces derniers temps, faite à ce genre de recherches. Peut-on, a-t-on demandé, parler d'un patois ou d'un dialecte comme d'une individualité linguistique déterminée, quand tout idiome de cette nature a nécessairement un certain nombre de caractères identiques avec les dialectes ou patois de la langue commune à laquelle il se rattache ainsi qu'eux, et quand, même dans le domaine qui paraît lui être propre, on arrive si vite à une région

(1) « Je donne le nom de normand, y ai-je dit, p. 234, à l'idiome parlé dans l'ancienne province de Normandie. »

incertaine et flottante dont le parler populaire offre un mélange composite des caractères des patois limitrophes ? Cette objection est grave, mais il n'est pas impossible d'y répondre. D'abord, la communauté de caractères qu'on peut signaler entre les patois d'une même langue est la conséquence naturelle de ce qu'ils sont les espèces diverses d'un même genre linguistique, dont cette langue est le type commun ; il n'y a donc là rien de contradictoire et il suffit pour établir l'individualité de chacun de ces patois qu'on puisse y découvrir quelque caractère particulier, qui en est le signe spécifique, absolument comme on distingue une espèce végétale ou animale des espèces congénères par un ou plusieurs caractères qui lui sont propres (1). De

(1) Je crains que les romanistes qui ont refusé aux dialectes ou aux patois la « réalité propre » que possèdent les « individus des règnes de la nature » et ne veulent y voir, comme vient de le faire M. A. Darmesteter, en développant les idées de M. Paul Meyer (*Revue critique*, 1881, II, 325), que « des espèces créées par notre esprit et délimitées arbitrairement », ont trop perdu de vue comment on établit les espèces du règne végétal ou animal ; les dialectes se définissent absolument comme ces espèces ; et comme ces espèces aussi ils ont une existence réelle, plus réelle du moins que les langues dont ils font partie. Celles-ci, en effet, n'ont, suivant la remarque si juste de Heyse (*System der Wissenschaft der Sprache*: Je cite d'après Ad. Bartoli, *Storia della letteratura italiana*, I, 175), « d'existence naturelle que dans les dialectes » ; elles ne sont véritablement, et ici la restriction de M. Darmesteter est parfaitement exacte, « qu'une moyenne de tous les faits linguistiques », propres à ceux-ci ou à quelques-uns de ceux-ci. Qu'est-ce, par exemple, que le français ? Dans quelle partie de notre pays est-il la langue du peuple ? Ce n'est ni dans l'Ile-de-France, puisque, au nord de cette province, comme je le montrerai plus loin, on parle picard, ni dans la Champagne, l'Orléanais, le Maine, etc., puisque l'idiome de ces provinces renferme des particularités inconnues

même, de ce que les patois d'une même langue, dans la région moyenne où ils se touchent, présentent le plus souvent une grande ressemblance de caractères et tendent ainsi à se confondre, il n'en résulte point qu'on ne puisse pas, en partant des différences idiomatiques que présente cette langue dans les diverses régions où elle est parlée, la diviser en plusieurs dialectes; dans le fait, c'est toujours ainsi qu'on a procédé; toujours ou presque toujours on a distingué, dans un même idiome, des dialectes ou sous-dialectes différents; mais, ce qu'on n'a pas toujours fait et ce qu'il importe pourtant de faire avec soin, c'est de déterminer aussi exactement que possible quelle est la région où l'on trouve les caractères distinctifs propres à chacun

au français proprement dit. Notre langue n'a point d'existence propre, « n'est point un produit naturel, mais tout simplement le résultat d'un compromis », d'une fusion, pour me servir de l'expression de Heyse, entre les dialectes parlés dans les provinces qui avoisinent Paris. Mais tandis que le français, à l'état spontané, ne se rencontre ainsi, à vrai dire, nulle part, dans le pays dont il est la langue, il y a en France des contrées nombreuses dont l'idiome local, produit à la fois naturel et populaire, présente des caractères spécifiques constants, et qui le distinguent de celui des régions voisines; la seule question est de savoir quelle est au juste l'extension des caractères de chacun de ces idiomes, et quelles sont les limites dans lesquelles ils sont renfermés. On voit donc que je ne suis qu'en apparence et sur la question de principe en opposition avec MM. Paul Meyer et A. Darmesteter, et que dans la pratique je partage entièrement leur manière de voir. Il y aurait d'ailleurs moyen de s'entendre complètement : ce serait de ne pas comparer les patois ou dialectes d'une même langue ou même les langues d'une même famille à des espèces végétales ou animales, mais à des flores ou à des faunes naturelles, lesquelles sont caractérisées par certains types particuliers, comme les patois le sont par les faits phonétiques qui leur appartiennent en propre.

d'eux et dans quelles limites elle est renfermée. Sans doute, ces limites n'ont rien de précis; elles sont, au contraire, le plus souvent flottantes et indécises; mais est-il possible de distinguer dans le spectre solaire la limite exacte des sept couleurs qu'on y reconnaît? Non certes, et entre chacune d'elles il y a une région indéterminée où deux couleurs consécutives se confondent; on n'en parle pas moins avec beaucoup de raison des sept couleurs du spectre, et, s'il y a des régions intermédiaires où il serait difficile de dire à laquelle de deux couleurs successives elles appartiennent, il n'en est pas moins vrai aussi que chaque couleur a un domaine qui lui est propre et où il est impossible d'hésiter sur sa nature et sur son caractère. Il en est de même des dialectes ou patois. Ainsi pour le normand, s'il y a au sud de la province où on le parle une région dont l'idiome populaire ne paraît guère plus lui appartenir qu'aux patois du Maine, il est tout aussi vrai qu'au nord de la Normandie on se sert d'un idiome, qui, malgré des différences parfois considérables, surtout en ce qui concerne la valeur des voyelles, présente aussi des caractères fixes et communs, et peut dès lors être considéré comme constituant un groupe linguistique ou un idiome particulier (1), qu'il est possible en même temps qu'avantageux d'étudier dans son ensemble (2).

(1) Et cela indépendamment de toute limite géographique ou politique; ainsi on parle à Jersey et à Guernesey un patois incontestablement normand, encore que ces îles n'appartiennent pas à la France et soient séparées du continent par une étendue de mer considérable.

(2) C'est ce qu'a fait, dans le premier volume de son *Archivio glottologico*, M. Ascoli, pour les dialectes ladins; c'est ce que je voudrais

I.

Ces différences idiomatiques des patois parlés en Normandie, dont la détermination est un des objets de cette étude, ne sont d'ailleurs que la conséquence naturelle des différences qu'offrent, à côté de caractères constants et généraux, la géographie et l'ethnographie de l'ancienne Neustrie. Deux causes, en effet, ont dû influer sur la formation et le développement du patois usité dans notre province : la population qui l'a parlé depuis son origine, et la nature, la configuration du pays où on le parle et l'a parlé. Il ne sera donc pas inutile de faire précéder mes recherches phonétiques d'un court aperçu sur la géographie physique et l'histoire de la Normandie. Quand on jette les yeux sur la carte de la région située au sud de la Manche et bornée à l'est par le Ponthieu, le Beauvaisis et le Vexin français ; au sud, par le pays des Carnutes et des Cénomans ; à l'ouest, par la Bretagne et la mer, — ce sont les limites que les anciens chroniqueurs assignent déjà à notre vieille province (1), — un fait frappe tout d'abord, c'est qu'elle appartient à deux versants principaux, le versant de la Manche et celui de l'Océan. Le premier comprend le bassin principal de la Seine avec ses affluents l'Epte, qui la sépare de l'Ile-de-France, l'Andelle et la rivière de Cailly à droite, l'Eure à gauche, et les bassins secondaires de la Bresle, de

essayer ici, avec une moins grande abondance d'informations et en me bornant à quelques caractères phonétiques, pour les patois normands.

(1) Chronique de Malaterra, citée par Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, 1re édit., 1826, II, 118.

l'Yères, de la rivière d'Arques (formée de la réunion de l'Eaulne, de la Béthune et de la Varenne), de la Sanne, du Durdant, de la Rille avec son affluent la Charentone, de la Touques, de la Dives avec son affluent la Vie, de l'Orne, de la Vire, ainsi que des cours d'eau du Cotentin, la Douve, la Taute et la Saire à l'est, la Divette au nord, l'Ay, la Sienne, la Sée et la Sélune à l'ouest. Le versant de l'Océan comprend la partie du bassin de la Loire formé par les vallées supérieures de la Varenne et de son affluent l'Egrenne, de la Mayenne, de la Sarthe avec son affluent le Sarton, enfin de l'Huisne. La Varenne passe à Domfront, la Sarthe à Alençon, l'Huisne traverse le Perche et baigne Mortagne; on voit ainsi que, des quatre villes du département de l'Orne, trois avec la plus grande partie de leur circonscription se trouvent dans le bassin de la Loire. De plus, ce bassin est séparé des bassins secondaires du versant de la Manche par une chaîne de hauteurs assez élevées, connues sous le nom de collines de Normandie, et qui se ramifient entre la partie supérieure de la plupart de ces derniers bassins; la région que traversent ces collines est généralement boisée; c'est là que se trouvent les plus grandes forêts de la Normandie, comme la forêt de Bellême, celle d'Andaines, de St-Sever, et, avant que le défrichement eût fait disparaître nos landes et nos futaies, on ne peut douter que toute cette région ne fût encore beaucoup plus couverte de bois qu'aujourd'hui. « Le Perche, a pu dire M. A. Le Prévost d'un des pays de sa partie orientale (1), n'était qu'une forêt avant

(1) A. Le Prévost, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, in-4°, 1860, p. 57.

l'invasion normande. » J'ajouterai que le sol d'une partie de cette même région est humide et de qualité inférieure au point de vue agricole (1). Quant au versant de la Manche, il présente des vallées ouvertes sur la mer, très fertiles et merveilleusement propres au pacage, entrecoupées de plaines où réussissent les cultures les plus diverses. On voit par là quelle variété de sites, d'aspects, de vie agricole, présente la Normandie, conséquence nécessaire de la diversité qu'offre sa constitution géologique et sa configuration générale. Aussi se divisa-t-elle naturellement en un certain nombre de *pays* (pagi), distincts les uns des autres par la nature du sol, de la culture et la disposition des vallées ou des collines qui s'y trouvent. En allant de l'ouest à l'est, ces pays sont : 1° le Cotentin, qui comprend dans son entier la presqu'île de ce nom avec la Hague au nord-ouest et le val de Saire au nord-est ; 2° le Bessin entre la Vire et l'Orne inférieure ; 3° le Bocage plus au sud, entre la vallée supérieure de la Vire, le cours moyen de l'Orne et le Noireau ; 4° la plaine de Caen entre l'Orne et la Dives inférieure ; 5° le Pays-d'Auge entre la Dives et la Touques inférieures ; 6° l'Hiémois entre le cours moyen de l'Orne et de la Touques, comprenant ainsi la partie méridionale des vallées de la Dives et de la Vie (2) ; 7° le Lieuvin compris entre la mer, la Touques, la Rille inférieure et la Charentonne ; 8° le Roumois entre le

(1) M. H. Baudrillart, *Les populations agricoles de la France.—La Normandie*, Paris, in-8°, 1880, p. 203.

(2) L'Hiémois a été souvent considéré, en particulier par Wace, comme s'étendant jusqu'à la mer ; il comprenait ainsi, outre la région que je lui assigne, toute la plaine de Caen.

cours inférieur de la Rille et celui de la Seine; 9° le pays d'Ouche au sud du Lieuvin, entre la Charentonne et la Rille; 10° la campagne du Neubourg au sud du Roumois, bornée par le cours moyen de la Rille et de l'Eure; 11° le pays de Caux entre la mer, la rive droite de la Seine, la rivière de Cailly et la Varenne (1); 12° le pays de Bray avec le comté d'Eu entre la vallée de la Varenne à l'ouest, la Bresle et l'Epte supérieure à l'est; 13° le Vexin normand, formé par une partie du bassin de l'Andelle et compris entre la forêt de Lyons, l'Epte inférieure et la Seine, depuis son confluent avec celle-ci jusqu'à l'embouchure de la Cailly. Dans la partie méridionale de notre province on trouve: 14° la campagne de St-André, traversée par l'Iton, entre l'Eure, l'Avre et la Rille supérieure; 15° le Haut-Perche ou Corbonnais, qui comprend la partie supérieure du bassin de l'Huisne, de l'Iton et de la Sarthe; 16° la Marche ou campagne d'Alençon, comprenant le bassin supérieur de l'Orne; 17° le pays d'Houlme au sud du Noireau, formé par les vallées de l'Egrenne, de la Varenne, de la Vée et de la Rouvre; 18° enfin l'Avranchin à l'est du Couesnon, formé par la double vallée de la Sélune et de la Sée.

Non seulement chacun de ces pays a sa physionomie à part et qui le distingue des pays voisins, on y trouve

(1) Entre le pays de Bray et le pays de Caux, dans la vallée inférieure de la Béthune, M. A. Le Prévost indique le pays de Talou, plus tard comté d'Arques et rattaché au pays de Caux (*Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, p. 4). Il comprend l'angle nord-ouest de la Normandie, en particulier les vallées de l'Yères et de l'Eaulne; c'est, on le voit, le nord du pays de Bray.

aussi le plus souvent une manière de vivre, un genre de culture ou une industrie particuliers; il faut ajouter parfois une population d'origine différente. Sous la ressemblance générale que l'on remarque, en effet, entre les habitants des diverses parties de la Normandie, on peut signaler entre eux aussi des dissemblances profondes, qui frappent quand on passe d'une région à l'autre de notre vieille province et qui tiennent à la différence même des races qui l'ont successivement ou simultanément occupée et peuplée. Les plus anciens habitants dont on peut signaler d'une manière certaine l'existence persistante en Normandie sont les tribus galates du Nord de la Gaule (1). Subjuguées par les Romains, elles adoptèrent la langue de leurs vainqueurs, et le latin populaire importé par les colons italiotes devint, à partir du Ier siècle de notre ère, l'idiome des populations indigènes de la Neustrie comme de presque tout le reste de la Gaule. Mais au Ve siècle commença l'invasion germanique; elle ne changea pas sans doute complètement l'état de choses antérieur, du moins au point de vue linguistique, mais elle le modifia toutefois, et d'abord elle eut évidemment pour effet de hâter la transformation du latin, transformation qui fut d'autant plus profonde que les envahisseurs s'établirent en plus grand nombre dans les pays conquis; plus leur nombre fut grand aussi, et cela était inévitable, plus grand fut celui des mots qu'ils donnèrent à l'idiome de leur nouvelle patrie, et tandis que le gaulois, langue des premiers habitants, avait disparu sans laisser à peine de

(1) Voir ce qu'a dit à ce sujet, d'après le docteur Lagneau, M. Levasseur dans la *Revue politique et littéraire* (année 1880, p. 354).

traces dans le latin qui le supplanta, l'allemand, idiome des nouveaux vainqueurs, disparut aussi sans doute, mais en laissant à la langue vulgaire, issue du latin, un nombre considérable de vocables germaniques. En cela, il n'y a rien qui ne soit arrivé dans toute la France et en particulier dans le nord de notre patrie; mais voici ce qui est particulier à la région maritime du nord-ouest.

Toutes les tribus allemandes qui s'établirent en Gaule, même en laissant de côté les Wisigoths, ne parlaient pas le même dialecte germanique ; les Francs Saliens, qui habitaient avant l'invasion les marécages de l'embouchure de l'Escaut et de la Meuse et qui de là paraissent s'être établis surtout dans l'Artois, la Picardie et le nord de l'Ile-de-France, parlaient un dialecte bas-allemand, tandis que la langue des Francs Ripuaires se rattachait plutôt au haut-allemand et que l'idiome des Bourguignons, habitants de la région de l'est, comme ces derniers, n'était que haut-allemand (1). Mais les Francs Saliens ne furent pas les seuls peuples germaniques de langue bas-allemande qui se fixèrent au nord-ouest de l'ancienne Belgique ; du III[e] ou VI[e] siècle, les Saxons, peuple qui parlait un dialecte de cette langue, visitèrent les côtes de la Manche, et la dénomination de « rivage Saxon » (*Littus saxonicum* ou *Otlingua saxonica*), donnée au Bessin, rappela longtemps le souvenir des établissements qu'ils y fondèrent (2), de même que la

(1) Paul Piper, *Die Verbreitung der deutschen Dialekte bis um das Jahr* 1300, *mit einer Karte,* in-4°, Lahr, 1881, p. 6 et 7.

(2) « In comitatu Bajocense, in pagello qui dicitur Otlingua saxonica. » Cf. B. Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Nor-*

présence de radicaux tirés de leur idiome dans certains noms de lieu témoigne encore aujourd'hui de leur séjour comme colons dans cette contrée, qu'ils avaient ravagée d'abord comme pirates.

On voit donc que dans la région du nord-ouest de la France se fixèrent des tribus germaniques dont la langue avait un caractère autre que celle des Allemands établis à l'est, et l'on comprend qu'elles aient pu et dû modifier d'une manière différente l'idiome alors en formation de cette contrée. L'invasion normande, qui remplit presque tout le IX[e] siècle et ne finit qu'au commencement du siècle suivant par la cession de la Neustrie à ces hardis pirates, ne put qu'agir dans le même sens; mais probablement leur influence se fit sentir bien avant l'époque qu'on lui assigne d'ordinaire. Quoi qu'en aient pu dire les anciennes chroniques, en effet, les futurs conquérants de la Neustrie ne durent pas se borner, pendant un siècle d'expéditions, à piller les pays où ils abordaient, sans vouloir jamais s'y établir. Il n'est pas vraisemblable que leurs flottes si nombreuses, véritables armées, dont leur dernier historien, M. Steenstrup, a fait l'énumération complaisante (1), et qui pendant de si longues années remontèrent tous les fleuves de la France occidentale et en particulier de l'ancienne Neustrie, n'aient toujours visité nos côtes que pour les ravager; il ne l'est pas davantage, que ces pirates audacieux, très avides sans doute, mais gens aussi très positifs, n'aient songé

mands, etc., in-8°, 1843, 2[e] édit., p. 43. — Du Cange, *Glossarium*, *s. v. otlingua*. — J.-M. Lappenberg, *Geschichte von England*, II, 2.

(1) *Indledning i Normannertiden* af Joh. C. H. R. Steenstrup, Kjöbenhavn, 1876, p. 214.

à s'établir à demeure dans notre vieille province que quand elle fut complètement dévastée et que Rollon ait été le premier Viking qui s'y soit fixé pour toujours (1). Les faits d'ailleurs nous montrent qu'il n'en fut pas ainsi. De très bonne heure, on voit les Normands s'établir ou essayer de s'établir dans les postes favorables qu'ils avaient pu saisir; ils possédèrent pendant de longues années l'île de Noirmoutier dont ils s'étaient emparés dans une de leurs premières incursions (835); dès 857, ils occupent l'île d'Oissel; en 859, ils s'établissent dans une île de la Somme, et l'on sait que celle de Walcheren à l'embouchure de l'Escaut leur appartint longtemps; enfin, dès qu'ils le purent, ils demandèrent des concessions de terres dans les pays qu'ils avaient conquis; Godefried et Roric en obtinrent; le célèbre aventurier Hastings reçut, on le sait, en fief le comté de Chartres (2); mais, outre ces établissements connus, les Normands en eurent d'autres sans doute dont les historiens du temps ne parlent pas, ou que

(1) Par le traité de St-Clair-sur-Epte, Rollon n'obtint que la partie de la Normandie, située à l'est de l'Orne; « le Bessin, l'Avranchin et le Cotentin, et sans doute aussi le Bocage et le Houlme ne firent point partie de la donation. » Ce ne fut qu'en 924 que le Bessin lui fut concédé avec le Maine, et l'Avranchin et le Cotentin ne furent conquis que par son fils Guillaume Longue-Épée (V. Dissertation sur l'étendue des terres concédées à Rollon par le traité de St-Clair-sur-Epte, de M. Achille Deville, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, VII, 47.) Cependant, la population du Cotentin et du Bessin n'en est pas moins essentiellement germanique ou scandinave.

(2) Depping, *ibid.*, 2e édit., 509. — J. J. A. Worsaae, *Den danske Erobring af England og Normandiet*, Kjöbenhavn, 1863, p. 58, 117, etc. — Joh. C. H. R. Steenstrup, *Vikingetogene mod vest i det 9de Aarhundred*, Kjöbenhavn, R. Klein, 1878, p. 160 et suivantes.

peut-être même, par un sentiment de patriotisme, ils ont tus à dessein. « Les Normands qui sous la conduite de Rollon pénétrèrent dans la Seine, remarquait dès 1826 et non sans raison Depping (1), se trouvèrent aussitôt tellement en force qu'on ne peut expliquer cette circonstance qu'en admettant qu'ils avaient déjà des compatriotes établis dans ce pays. » Il reste encore des vestiges d'un de ces établissements évidemment bien antérieurs à Rollon et dont l'histoire n'a rien dit, mais que le temps a épargné; monument dont le nom scandinave conservé sans modification est une preuve toujours vivante de la nationalité de ceux qui l'ont édifié. Au nord-ouest de la presqu'île du Cotentin, entre les anses d'Omonville et de Herqueville existe aujourd'hui encore à peu près dans son entier une espèce de retranchement, connu sous la dénomination de Haguedike (2), et qui, ainsi que le Danevirk, élevé le long de l'Eider, au sud du Jutland, et le Danes-Dike situé à la base du cap Flamboroughead sur la côte du Yorkshire (3),

(1) *Ibid.*, 1re édit., I, 150.

(2) *Haguedike* est composé du nor. *hagi*, ags. *haga* (clôture) et du nor. *diki*, ags. *dic* (fossé, angl. *ditch* ou *dike*). Le nor. *hagi* ne signifie qu'un pâturage enclos; mais il est d'autant plus probable qu'il a dû avoir, comme dans les langues congénères, le sens de clôture, qu'il garde encore aujourd'hui cette signification dans les patois norvégiens.

(3) Ce retranchement, dit Bigland (*Historical and topographical survey of Yorkshire*, p. 146), cité par M. de Gerville (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, VII, an. 1831-33, p. 203), consiste en deux lignes de défense, l'une au-dessus de l'autre, et qui ont à peu près une demi-lieue de longueur. Cette position était extrêmement avantageuse pour recevoir des provisions et des renforts. On voit clairement que le but de ceux qui élevèrent cet énorme retranchement a été d'isoler le promontoire et d'en faire un lieu de retraite et de défense.

dut servir à protéger contre les entreprises des indigènes du voisinage un poste établi par les Normands, à l'extrémité de La Hague : sorte de place d'armes, isolée dans cette presqu'île artificielle et que les pirates, maîtres de la mer, avaient, suivant leur habitude (1), mise ainsi, grâce à ce retranchement gigantesque (2), à l'abri d'un

(1) « Normanni devastata... Hlotarici regni regione... sepibus, *more eorum*, munitione cæpta, securi consederunt. » *Ann. Fuldenses*, année 891. Apud Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, II, p. 579. Cf. aussi Wallingford, cité par de Gerville (*ibid.*) : « Sub diversis eorum irruptionibus consederant (Dani) in variis promontoriis et locis ad munitiones aptis, et ea optime munierant nullius incursum metuentes. »

(2) Depping est le premier, à ma connaissance, qui ait parlé du Haguedike comme d'un poste militaire destiné à protéger un campement de Normands, mais il ne l'avait pas découvert, puisque la direction en était déjà indiquée, bien imparfaitement, à la vérité, sur la carte de Cassini. Cinq ans après Depping, en 1831, M. de Gerville reprenait la question, et, dans ses « Recherches sur le Haguedike et les premiers établissements des Normands sur nos côtes » (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, VII, 193), il s'efforça de montrer que le retranchement, connu sous le nom de Haguedike était un « fossé d'isolement » analogue aux ouvrages de fortifications qu'on trouvait sur les divers rivages visités par les Normands. Ce rempart, avec les redoutes dont on voit les vestiges autour du petit port d'Omonville, faisait de la pointe nord-ouest de La Hague une espèce de camp retranché d'environ 4,550 arpents métriques, d'après M. de Gerville ; quant au rempart lui-même situé à 1 kilomètre environ de Beaumont et à 9 kilomètres du cap de La Hague, il avait près de 6 kilomètres de long ; sa hauteur, entre la route de Beaumont à Jobourg et celle de Beaumont à Omonville où il est le mieux conservé, est en moyenne de 6 à 8 mètres, sur une largeur moyenne de 10 à 12. M. Pluquet, pharmacien à Cherbourg et petit-fils de l'auteur de l'*Essai historique sur la ville de Bayeux*, qui l'a visité au printemps de 1881, m'écrit que, dans le voisinage de la

coup de main du côté de la terre. Ces ruines de fortifications, comme celles des monts Castre, situées au milieu de la presqu'île du Cotentin (1), mais de construction romaine, en nous reportant à un passé dont elles sont le seul témoin, sont la preuve éclatante et manifeste de conquêtes que nous ignorerions sans elles, puisqu'aucun annaliste ne les a racontées ou consignées; mais n'est-il pas possible que ce qui s'est passé sur ce coin de terre soit aussi arrivé sur d'autres points, et qu'avant l'occupation définitive de la Neustrie par Rollon, les Normands aient eu à l'embouchure des cours d'eau les plus importants de cette province, dans des positions naturellement fortes ou fortifiées par eux, plus d'un établissement commercial ou militaire (2)? S'il en avait été autrement, c'est-à-dire si des envahisseurs normands ou saxons n'étaient venus de longue date s'établir dans la Neustrie, on ne s'expliquerait pas comment la population de notre province, au moins dans les vallées du versant de la Manche, aurait un caractère germanique aujourd'hui encore si universel et si pro-

route de Beaumont aux Clerges, il atteint aux proportions vraiment gigantesques de 12 mètres de hauteur sur 20 de large. Plus loin il s'abaisse à partir de la ferme de Préfontaine, et n'est plus vers la mer qu'un simple parapet; il en est de même du côté d'Herqueville où les coteaux escarpés qu'il suit le rendaient à peu près inutile. M. Pluquet estime à près de 150,000 mètres cubes le volume total de cet immense remblai.

(1) Il y a un mont Castre près et à l'est de Montebourg, et un autre non loin et au sud de Lithaire, canton de La Haye-du-Puits.

(2) Il est remarquable qu'il y ait aussi un *digue hague* près Ver, dans le Bessin, non loin de l'embouchure de la Seulles. (V. F. Pluquet *Contes populaires, préjugés, patois, noms de lieux de l'arrondissement de Bayeux*, 2e édit., Rouen, in-8°, 1834, p. 139.)

noncé ; évidemment les 20,000 compagnons de Rollon, entre lesquels il partagea sa conquête « au cordeau » (funiculo), suivant la remarque de Guillaume de Jumièges (1), n'auraient point suffi pour modifier à ce point le caractère gaulois de la population primitive de cette province ; laquelle n'était point d'ailleurs, quand elle fut cédée, du moins dans sa partie orientale (2), au célèbre Viking par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, aussi déserte que l'affirme le vieux chroniqueur (3), puisque au bout d'une génération les anciens habitants avaient, en adoptant en retour un certain nombre de vocables norois, imposé leur idiome roman à leurs vainqueurs (4). Il semble aussi que, si l'élément non gaulois de la population neustrienne remontait seulement aux compagnons de Rollon, elle devrait présenter partout les mêmes types, tandis qu'au contraire elle en offre une très-grande diversité, de germaniques au nord, de gaulois au sud (5). Dans presque toute la partie

(1) *Historia Normannorum* dans Duchesne, *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, p. 232, Cf. Steenstrup, *Indledning*, p. 298.

(2) V. p. 14, note 1.

(3) « Terra..... Normannica, ob diuturnos paganorum excursus, silvis undique adultis, a cultro et vomere torpebat inculta. » Cité par Ed. Duméril, *Dictionnaire*, p. XLIII. Cf. Benois, *Chronique rimée*, 6613.

(4) Cela était inévitable ; le nombre de femmes venues avec les envahisseurs dut être bien restreint ; le mariage des Normands avec des Gauloises, ainsi que leur conversion au christianisme, les amena naturellement à abandonner leur langue et à adopter le français. « Omnis eorum Nortmannorum qui juxta Franciam inhabitaverunt multitudo, ait Ademar, fidem Christi suscepit et, *gentilem linguam* omittens, latino sermone assuefacta est. » Labbé, *Nova bibl. manuscriptorum*, II, 166.

(5) Cette différence entre la population du nord et du sud de la

septentrionale de la Normandie, en effet, comme je viens de le dire, la race a aujourd'hui encore dans son ensemble un caractère germanique incontestable; que de fois il m'est arrivé d'être surpris, en entendant un normand de la vallée d'Auge ou du Cotentin parler français, quand je l'aurais pris, tout le temps qu'il avait gardé le silence, pour un voyageur anglais? Mais ce n'est pas seulement avec nos voisins d'outre-Manche que les types normands présentent des ressemblances frappantes, ressemblances qu'on pourrait d'ailleurs essayer d'expliquer autrement que par la communauté d'origine germanique ou scandinave; il y a en particulier dans le type des habitants du Bessin, l'ancienne *Otlingua saxonica*, un trait bien caractéristique, une distance exagérée entre le nez et la lèvre supérieure, dont j'ai retrouvé l'analogue en Hollande; ce qui ne doit pas surprendre, puisque dans les deux pays se trouvent des populations de même race.

Mais les choses changent quand nous quittons les vallées du nord de la Normandie pour nous avancer dans les parties boisées ou montueuses du sud ou du sud-ouest : ici ce n'est plus l'élément germanique qui prédomine, mais l'élément celtique. Ce fait m'a frappé depuis longtemps. Il y a plus de vingt ans, dans un séjour que j'ai fait à St-Hilaire-du-Harcouët, j'avais déjà remarqué combien le type d'une partie des habitants de cette contrée différait de celui qu'on rencontre

Normandie n'a pas encore été remarquée que je sache; dans l'article, cité plus haut, de M. Levasseur, on lit, p. 537, que « les grandes races blondes, Galates et Germaines....., sont dans *toute* la Normandie » ; cela est bien peu exact; la population du Mortainais, du Houlme, du Corbonnais, n'est point blonde, ni toujours grande.

dans le Cotentin et dans le Bessin : l'ovale du visage, le nez allongé et effilé, la couleur des cheveux, surtout chez les femmes, couleur intermédiaire entre le roux et le châtain, et que je n'ai vue en France que dans ce coin de la Normandie et en Bretagne, tout annonce une race celtique ou plutôt bretonne (1), mais non germanique, et il est facile de distinguer des représentants de cette race les descendants probables des Normands qui ont pénétré jusque dans cette région. Ce que je viens de dire des habitants de cette contrée s'applique à ceux de presque tout le sud du département de l'Orne; les types n'y sont pas les mêmes sans doute et ils diffèrent quand on passe d'un arrondissement à un autre; mais s'ils n'ont pas le caractère breton, comme aux environs de St-Hilaire, ils paraissent encore dans leur ensemble bien celtiques ou gaulois, et n'ont dans la plupart des localités, certainement rien de germanique.

Ainsi au nord et au midi de l'ancienne Neustrie habitent des populations certainement d'origine différente; au midi, nous trouvons en général une race celtique (2) qui, sur la frontière du sud et du sud-ouest, se rapproche du type manceau ou breton; au nord, au contraire, nous rencontrons une race germanique ou fortement mêlée de sang germain, race d'autant plus pure malgré les différences qu'elle présente, quand on va de l'est à l'ouest, qu'on s'éloigne moins de la mer et

(1) Le mot Harcouët lui-même est breton au moins par son second élément *couet* (br. coet), qui signifie bois.

(2) Il n'y a, à vrai dire, d'exception que pour la vallée supérieure de l'Orne et la campagne d'Évreux et de St-André.

qu'on l'observe dans les vallées formées par les cours d'eau du versant de la Manche. C'est cette partie septentrionale de notre province aussi qui a été le berceau de la civilisation franco-normande (1) ; si l'on excepte Falaise, située au milieu des terres et à l'extrémité méridionale de la plaine de Caen, ce sont les villes plus septentrionales, comme Coutances, Bayeux, Caen, Rouen, qui ont été le foyer de l'activité politique et intellectuelle des Normands, aux premiers temps de leur domination ; c'est des environs de Coutances que partirent les fils de Tancrède de Hauteville pour aller conquérir Naples et la Sicile, c'est à Bayeux que fut méditée et projetée la conquête de l'Angleterre, à Caen que reposent les restes de Guillaume le Bâtard et de Mathilde, sa femme ; à Rouen que Rollon et ses premiers successeurs résidèrent. C'est dans les contrées où se trouvent ces villes, ainsi que dans les régions limitrophes, dans les pays de Caux, le Roumois, le Lieuvin, les pays d'Ouche et d'Auge, la plaine de Caen, le Bessin et le Cotentin que se développa et que fleurit surtout l'architecture romane transformée par le génie sévèrement original et inventif des anciens Normands et à laquelle ils ont donné leur nom (2) ; c'est là que

(1) De cette partie septentrionale, on peut vraiment affirmer ce que M. Steenstrup a dit, en exagérant, de toute notre province, qu'elle est « une colonie noroise. » *Indledning*, cap. VIII. Normandiet som dansk Koloniland.

(2) « Le goût des Normands pour les grandes constructions est connu ; il était tel, dit un chroniqueur, qu'ils croyaient avoir perdu leur journée quand ils ne l'avaient pas consacrée à quelque ouvrage magnifique. » *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, VII (1831-33), p. XVI. Quant à l'originalité qu'ils portaient dans leurs œuvres,

furent construites les plus belles églises romano-normandes et les plus riches abbayes de notre vieille province (1). Enfin, c'est dans ces contrées que se trouvent le plus grand nombre de noms de lieu empruntés au vocabulaire des langues germaniques, preuve manifeste de « l'influence septentrionale écrite partout sur le sol (2). »

Ce fait trop négligé a cependant attiré dès longtemps et à plusieurs reprises l'attention des érudits. Il y a soixante ans, dans ses « Observations sur un voyage fait en Normandie pendant l'automne de 1819 » (3), un savant danois, M. Estrup avait relevé un certain nombre de noms de localités qui l'avaient frappé par leur forme scandinave ; — et comment un norois n'aurait-il pas reconnu tout d'abord tant de vocables semblables et parfois même identiques, comme nous allons le voir, en tout ou en partie à des mots de son propre idiome ? — Quatre ans plus tard, un homme qui a fait des recherches curieuses sur l'histoire, les coutumes, les usages de notre province, Fr. Pluquet, consacrait un chapitre de son livre sur les « Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, etc., de l'arrondissement de

elle a été mise en lumière, d'après une savante étude de M. Worsaae (*De Danskes Kultur i Vikingetiden*, par M. Maury (*Revue des Deux-Mondes*, sept. 1881).

(1) On trouve des églises romano-normandes et de fort belles plus au sud, comme à Mortain, mais elles sont rares et isolées, tandis que, au nord, elles abondent et se rencontrent dans le plus grand nombre des anciennes communes.

(2) Ed. Duméril, *Dict. du patois normand*, introduction, 53.

(3) *Bemærkninger paa en Reise i Normandiet i Efteraaret* 1819 af H. F. J. Estrup, Kjöbenhavn, 1821, in-12.

Bayeux (1), aux « noms de lieu » du Bessin « dérivés des langues du nord »; presque en même temps Depping, dans une note étendue de son « Histoire des expéditions maritimes des Normands » (2), abordait à son tour, et en l'élargissant la question. Ces premiers travaux devaient naturellement encourager à poursuivre l'étude d'un sujet aussi attrayant, et, afin de le mieux approfondir, un des savants qui ont fait le plus d'honneur à l'érudition normande, M. A. Le Prévost, adressa en 1833, à la Société des Antiquaires du Nord, une série de questions sur « l'origine, l'étymologie et la signification primitive de quelques noms de lieu en Normandie » ; l'archiviste de la société, M. Petersen, fut chargé d'y répondre dans la *Nordisk Tidskrift for Oldkyndighed*, et son travail, bientôt traduit par M. de La Roquette, a été publié dans le troisième volume du Bulletin de la Société de géographie. Les explications données par M. Petersen sont loin d'être toujours satisfaisantes, mais elles n'en sont pas moins dignes d'être lues, et, avec les recherches de Depping, elles offrent une base précieuse pour une étude plus complète de la question (3).

(1) 1825, 2e édit., in-8°, p. 133. Le même sujet se trouve traité dans son *Essai historique sur la ville de Bayeux*, Caen, 1829, p. 394.

(2) En 1826, p. 339, t. II de la 1re édit., p. 540 de la 2e édit.

(3) Dans l'introduction, si riche parfois en aperçus ingénieux, de son *Dictionnaire du patois normand* (1849), M. Ed. Duméril est revenu à son tour sur ce sujet (p. 40 et 53-55), mais sans y ajouter rien de bien nouveau et même sans essayer de le traiter sous toutes ses faces. Il faut en dire autant des deux *Lettres sur les noms des lieux primitifs de Normandie*, adressées en 1841, par M. de Gerville, au secrétaire de la Société des Antiquaires de cette province (*Mémoires*, XIII, 1842-43, p. 265-283). Pour être complet, j'ajouterai qu'on trouve encore sur le sujet quelques renseignements utiles dans la savante introduction

Un reproche que l'on doit adresser surtout à Petersen, c'est d'avoir négligé de faire ce que j'appellerai la géographie des noms de lieu, non latins ou romans de notre province, de n'en avoir point examiné la répartition dans les différents *pays* normands (1) ; cette répartition très inégale offre pourtant le plus grand intérêt et peut servir à montrer dans quelle partie de la Normandie les envahisseurs saxons ou norois s'établirent de préférence. La simple inspection de ces noms confirme d'ailleurs entièrement les conclusions auxquelles je suis arrivé jusqu'à présent, à savoir que c'est presqu'exclusivement dans les vallées et les plaines du versant de la Manche qu'ont dû se fixer les pirates normands, comme leurs prédécesseurs saxons ; et leur diversité, non moins que la prédominance dans certaines régions de formes particulières, semble bien indiquer aussi que ces vocables ne remontent pas tous à la même époque ou n'ont pas été apportés par les mêmes tribus de conquérants.

de Thomas Stapleton aux *Magni rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ* (2 vol. in-8°, London, 1840), ainsi que dans les « Recherches sur les traces des hommes du Nord dans la Normandie », par Adam Fabricius (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, ann. 1856, XXII, p. 1-10) et dans une note bien curieuse, p. 182, du *Danske Erobring* de M. Worsaac (1863). Enfin, M. Le Héricher a abordé à son tour la question dans deux mémoires que j'ai le regret de n'avoir pas connus avant d'avoir fini cette étude, d'abord dans sa « Philologie topographique de la Normandie » (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, ann. 1863, XXV, p. 261-272), puis dans « Les Scandinaves en Normandie », *ibid.*, ann. 1877, XXIX, p. 44-164.

(1) Depping, il faut le reconnaître, avait indiqué rapidement dans quelle partie de notre province se trouvaient au moins les noms en *ville*.

Parmi ces noms, les uns par leur forme n'appartiennent pas plus au norois qu'au haut ou bas-allemand, mais peuvent être aussi bien saxons que norois ; d'autres, au contraire, paraissent plutôt saxons que norois, enfin un certain nombre sont plutôt d'importation noroise que saxonne et dès lors datent probablement de la conquête de Rollon; ceux-ci se reconnaissent en ce qu'ils ont d'ordinaire conservé leur forme originelle presque sans modification (1). Aux premiers appartiennent les composés de *land* et peut-être de *houle*, puisque *land* et *hol* d'où ils viennent sont communs à tous les idiomes germaniques ; ils sont d'ailleurs relativement assez peu nombreux ; je ne connais parmi les noms de localités dérivés de *land* que Heuland, village du pays d'Auge, Landigou (Houlme) (2), et probablement Landisacq (*ibid.*) (3).

Le vocable *land* (terre, pays), en effet, ne pouvait guère entrer dans la composition de noms de lieux, ce qui se comprend de reste (4); mais il pouvait servir, au contraire, et, en réalité, a servi à dési-

(1) Il faut en excepter les noms d'hommes qui, soit seuls, soit employés comme premier ou second élément de mots composés, ont subi le plus souvent de fortes contractions et ont été traités comme des vocables latins. On en verra des exemples plus loin.

(2) *Landa Ingulfi*, carte des *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*.

(3) *Landisac*, charte de 1182 (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XII, 115).

(4) Toutefois, s'il n'y est point entré sous la forme *land* et avec sa signification primitive de terre, pays, il a servi sous sa forme dérivée et féminine *lande* et avec la signification de terre inculte, qu'il paraît déjà avoir prise dans Landigou (*Landa Ingulfi*), à former un certain nombre de noms de lieu, comme la Lande (Roumois), la Lande-d'Airou (Avranchin), la Lande-de-Groult (Houlme), la Lande-de-

gner des champs, des terres, etc. ; Pluquet en a cité plusieurs exemples dans le Bessin ; ainsi le Foland, le Friland, le Groland, la Hœland à Molles, la delle de la Verland à Villiers, mots dont le premier élément est pour la plupart obscur et d'ailleurs assez rare. Il faut en excepter *heu* ou *hœ* (1), première partie des vocables Heuland et Hœland, radical qui n'est autre, ce semble, que le nor. *hâ-r*, ags. *heah*, dan. *höi*, et qu'on retrouve encore sans doute, comme le remarque Depping (2), dans Jordheue, Huchheue, Trentheue, Ledheue, noms de diverses éminences ou forteresses situées au delà du *Haguedike*, autour du port d'Omonville. Quant à *hol* transformé en *houle*, il sert à former

Lougé (ibid.), la Lande-Patri (ibid.), Lande-Péreuse (Ouche), Lande-Pourrie (Avranchin), Lande-sur-Drome (Bessin), la Lande-sur-Eure (Corbonnais), la Lande-St-Siméon (Houlme), la Lande-Vaumont (Bocage), etc. On trouve aussi les diminutifs le Landin et la Landelle.

(1) Voici cependant comment on peut essayer de les expliquer : *fo* est peut-être le mot *for* (fossé), *fri* pourrait bien être une simple atténuation de *fridh-r* (beau), *gro* une modification du mot *grjot*, b. a., *grott* (pierre, gravier, carrière), radical qu'on retrouve sans doute sous sa forme complète dans *grot*, nom d'un lieu de Cardonville; enfin *ver* est sans doute le nor. *ver* (mer, station de pêche ou de chasse), qu'on trouve seul dans Ver, nom d'une commune voisine de l'embouchure de la Seulles, d'un fief de Chambray-sur-Eure, et d'une localité du Cotentin située près du confluent de l'Airon et de la Sienne, ainsi que dans Véret, hameau de Formigny (Bessin). V. plus loin.

(2) Op. cit., p. 541. M. de Gerville qui, après Depping, a décrit ces forteresses, mentionne aussi, à la pointe de La Hague, un certain nombre de tumuli qu'il croit d'origine scandinave. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, VII (1831-34), 214. Le premier élément de Jordheue, qui est écrit parfois Jardheue, est sans doute le radical jord (terre). *Led* paraît être le norv. *led* pour *lid* (nor. *hlid*), pente.

un certain nombre de lieux ou de terres, comme Houlegate, village du Pays-d'Auge, et delle à Tour près Bayeux, Catte-houle, delle à Longues (1), Cathehoulle ou Catehoulle, ancien nom de la rue de Geôle, à Caen (2); Pluquet cite aussi une delle du Houl, à Argouges près Bayeux; il y a également les Houlles au nord de Monts-en-Bessin; mais on trouve ce mot bien ailleurs que dans le Bessin; ainsi il y a une Houle près Granville, le Houl à Catteville (Hague), les Houles, fiefs et hameaux du Roumois et de la plaine St-André, Houlles-sur-Roullours (Bocage), etc. C'est ce radical encore qui sert de premier élément à Houlbec, nom de communes ou de hameaux du Roumois, de l'Evrecin (3), et de La Hague (4).

Malgré la difficulté phonétique que présente cette dérivation, Pluquet attribue la même origine qu'à *houle* au mot *haule*, qui d'après lui, sert à désigner des

(1) Pluquet, *Essai historique sur la ville de Bayeux*, p. 397. Il est question d'un Gaultier de Catehoule, dans une charte du prieuré de Sainte-Barbe. Léchaudé-d'Anisy, *Archives du Calvados*, I, 130.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1877-78, IX, 112. On a signalé aussi (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XXV, 262), une rue Holgate à Carentan et Houlegate à Rouen.

(3) Holbec (*Magni rotuli scaccarii Normanniæ*), Houllebec, 1264 (*Cart. du Bec*) M. le marquis de Blosseville indique quatre Houlbec (*Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, s. v., Paris, 1878).

(4) Carte de Cassini. Il y a trois Holbœk et deux Holbœkgaard en Danemarck. Le mot *houle* n'est pas particulier à la Normandie; mais tous les *Houles* ne dérivent pas nécessairement de *hol*, ainsi on trouve dans l'Artois un Houlle dont la plus ancienne forme est *Hunela*, 855, (*Cart. de Bertin.*).

restes de retranchements, comme la Haule de Surrain, de St-Laurent-sur-Mer, etc.; mais ce mot se rencontre ailleurs encore et dans les localités où rien n'indique qu'il y ait eu des fortifications, pas plus qu'il ne semble y en avoir eu du reste à Surrain ou à St-Laurent; ainsi le Dictionnaire topographique de l'Eure mentionne plusieurs fiefs ou hameaux du nom de Haule, entre autres la Haule, fief au Bec-Hellouin, la Haule, hameau d'Aclou, la Haule à Hauville, etc., dans le Roumois, Trouville-la-Haulle dans le même pays (1); il y a aussi une Haulle au Val (Cotentin) (2), et Cassini indique des Haules à St-Martin-de-la-Besace (Bocage). Quant à l'étymologie de ce mot, j'incline à la trouver dans le nor. *hall-r*, got. *hallus* « colline, déclivité », pierre, radical très usité dans la formation des noms de lieu scandinaves. *Gate*, que nous venons de rencontrer dans Houlegate et qui se retrouve aussi dans Holgate, « lieu » de Deux-Jumeaux (Bessin) et hameau du Cotentin (3), ainsi vraisemblablement que dans Hiégate, nom d'une terre à Neuilly (4), et dans Gatteville (val de Saire) vient ou du nor. *gata* ou du sax. *gat* (passage).

Les vocables germaniques qui précèdent sont tous,

(1) *Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v. — La Haulle, 1492.

(2) Il est question d'une seigneurie de la Haulle dans un titre de la Meauffe, de 1561 dont je dois la communication à M. Le Pingard, secrétaire de la Société des Sciences et des Lettres de St-Lo.

(3) Cartes de Cassini et de l'État-Major.

(4) Pluquet, *Op. cit.*, p. 398. On le rencontre aussi sans aucun doute dans Sangate, nom d'un village des environs de Calais, dont le premier élément paraît bien être le radical *sand* (sable). — *Sangata*, 1118 (*Chron. d'Andres*), *Santgate*, XIII[e] siècle (*Fonds d'Artois*). Renseignement communiqué par M. Ricouard.

comme je l'ai dit, de *land* et de *houle* d'un usage assez restreint dans la formation des noms de lieu, il n'en est pas de même de *bosc*, *bos* (ags. *bosc*, a. a. *busk*, nl. *bosch*, *bos*, b. l. *boscus*) (1); ce radical soit seul, soit comme suffixe ou comme premier élément de mots composés, se rencontre dans tous les pays du nord de la Normandie, mais plus particulièrement toutefois dans la région de l'est; ainsi le Bosc, ancien nom de la forêt du Neubourg et noms de fiefs nombreux du Roumois, de la plaine du Neubourg, etc.; Bricquebosc (Hague), Grimbosq (plaine de Caen), Bonnebosq (Auge), Bonnebosc (Roumois), Ecambosc (Evrecin), Auzebosc, Colbosc, Hambosq, etc. (Caux), Neufbosc, Rébosc, etc. (Bray); puis le Bosc-André (Neubourg), le Bosc-Asselin (Roumois), le Bosc-Bénard (id.), le Bosc-Béranger, le Bosc-Bordel, le Bosc-Edeline, le Bosc-Geffroy (Bray), le Bosc-Groult (Roumois), le Bosc-Guérard (Bray et Roumois), le Bosc-Harel (Neubourg), le Bosc-Hyon (Bray), le Bosc-le-Hardi (Caux), le Bosc-Mesnil (Bray), le Bos-Morel (Ouche), le Bosc-Normand (Roumois), le Bosc-Renard près Torteval (Bocage), le Bosc-Renault en Ouche et le Bosc-Renault en Roumois, le Bosc-Roger (Bray, Roumois, Évrecin), etc.; enfin St-Léger-en-Bosc (Auge), St-Nicolas-du-Bosc (Neubourg), Hodeng-en-Bosc (Bray), etc. Au lieu de *bosc* on rencontre aussi *bos* avec la chute du *c*, conformément à la prononciation ordinaire de ce mot; ainsi, Bosbénard, Bosgouet, Bosguérard, le Bos normand, Bos Robert (Roumois), le Boshion

(1) Ainsi, *Boscus Bernard*, 1089 (Bosbénard), *Boscus Gerardi*, *Boscus Goet*, 1175 (Bosgouet), *Boscus Hugonis*, 1196 (Boshion), *Boscus Normanni*, 1247, *Boscus Osberni* (Bosc-Aubé), *Boscus Rogeri*, 1261, etc. (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.).

(Ouche), Bos Roger (Neubourg), etc. Par contre, la gutturale a persisté dans le dérivé Bosquentin (Lyons) et le diminutif Bosquet, nom d'un hameau du Roumois, les Bosquets, localités de la même région (1). *Bosquet* s'est d'ailleurs assez vite atténué, soit en *bouquet,* forme qui se trouve dans Bouquetard (Neubourg) et sans doute aussi dans Bouquetot (Roumois) (2), soit rarement en *boquet*, ou même en *boquette;* ainsi, les Boquets, non d'une ferme du Roumois et du Vexin, la Boquette, maison isolée à St-Mards (Lieuvin) (3). A côté de ces formes en *o*, il y en a d'autres bien moins communes, il est vrai, en *u* (4), ainsi : Alvimbusc, Bornambusc, Elvimbusc (Caux), Busc, hameaux du Lieuvin et du Roumois, Busquet, fief de ce dernier pays, Buquet, hameaux et fiefs de l'Évrecin et de l'Ouche. Quelle est maintenant l'origine véritable de ce vocable *bosc*, si usité sous sa forme simple ou dérivée ? Depping a supposé qu'elle pouvait être franque, parce que *busk* existe dans l'ancien allemand (5); mais cette hypothèse n'est guère admissible; on ne voit pas, en effet,

(1) Cette forme évidemment populaire prouve que le substantif *bosquet* a existé anciennement dans le dialecte normand; quant à son atténuation en bouquet, il y a là quelque chose d'analogue à ce que présentent les mots *Tostain* et *Toutain*.

(2) Depping a considéré ce mot comme formé de *bouque* à l'aide du suffixe *tot*, ce qui est peu vraisemblable, encore que *bouque* se retrouve dans Bouquelon (*Boscus longus*), commune du Roumois et hameau de la plaine du Neubourg.

(3) *Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.

(4) Cf. Du Cange, *Glossarium*, s. v. *buschus*.

(5) Ce radical toutefois n'a été signalé que dans l'a. h. a. *bramalbusc* (rubus), et il n'apparaît vraiment comme nom commun que dans le moyen allemand. Cf. Grimm, *Deutsches Wœrterbuch*, s. v., *busch*.

pourquoi un mot franc serait si fréquent dans une région où le peuple qui l'aurait importé ne paraît pas, tant s'en faut, s'être établi en plus grand nombre que dans les pays voisins, par exemple dans le Beauvaisis et le Ponthieu, où les Francs furent toujours plus nombreux sans doute qu'en Neustrie et n'y furent pas remplacés par les Normands; aussi encore que ce radical n'existe pas en norois (1), il faut, je crois, lui attribuer une origine sinon scandinave, du moins bas-allemande (2). Quant aux noms en *bois*, Bois-Anzeray (Perche), le Bois-Hubert (Évrecin), Bois-Maillard (Perche), Bois-Normand (ibid., et Évrecin), Bois-Penthou (Perche), etc., qu'on rencontre dans la même région que les noms en *bosc* ou *bos*, mais en général cependant plus ou sud, ils ont évidemment la même origine que ceux-ci; mais la forme *bosc* se trouvant dans un milieu plus francisé ou

(1) Ed. Müller, il est vrai, dans son *Etymol. Wœrterburch der englischen Sprache*, mentionne le v. nor. *buskr*, *buski*, comme Grimm du reste; mais j'ignore où il a pris ce mot; l'*Icelandic-english Dictionary* de Cleasby-Vigfusson ne le donne pas, pas plus d'ailleurs que l'*Ordbog over det gamle norske Sprog* de Joh. Fritzner. L'équivalent de *busk* dans la langue des Eddas est *skogr*, suéd. *skog*, dan. *skov*, d'où Depping a dérivé à tort Ecouves (Escouves, *Scopas*), nom d'une forêt de la plaine d'Alençon. *Busk* existe, il est vrai, en suédois et en danois, mais il paraît d'origine récente dans cette dernière langue, comme me l'a fait remarquer M. Sophus Bugge. Quant à la présence de ce radical dans le sud de la France, en Italie et en Espagne, elle prouve l'ancienneté du mot dans les idiomes germaniques, car il n'a pu être porté dans ces contrées que par les Goths et les Lombards.

(2) La double forme *bosc* et *busc* s'explique par un traitement différent de l'*u* de *busk*; dans le premier cas, cette voyelle a été traitée comme brève en position ou « entravée »; dans le second, comme longue.

moins normand n'a pu persister, tandis que plus au nord les mots *bosc* et *bois* étant dans un milieu plus germanique ont persisté sans modification (1).

Si *bosc* paraît être plutôt d'origine bas-allemande que scandinave, *ham* probablement ne peut qu'être bas-allemand ou anglo-saxon, le mot équivalent étant *heim* en norois comme en haut-allemand. Ce vocable s'emploie soit seul, — comme dans le Ham-sur-Dives (Auge), Ham, presqu'île de l'Orne, non loin du Bo, Ham-au-Groult, Ham-sur-Merderet (Cotentin) (2), — soit le plus souvent comme suffixe, par exemple dans Étreham (Bessin), Ouistreham (plaine de Caen) (3), et peut-être Cannehan (Bray), Cahan (Bocage), Escalhan, hameau du Cotentin et Grohan (Évrecin). On le retrouve encore sans doute dans les noms de delles ou de lieux, Croham, Goham et Groham, mentionnés par Pluquet (4). C'est

(1) On peut admettre aussi que quelques-unes de ces dénominations étant relativement récentes ont pris naturellement la forme française, la seule presque qu'aient reconnue les actes officiels depuis le XIII[e] siècle.

(2) Il y a également une localité du nom de *Ham* dans la Mayenne, une en Seine-et-Oise, une dans la Somme, deux dans le Pas-de-Calais et enfin Ham-sur-Meuse dans les Ardennes (*Dictionnaire des Postes*). Il y a aussi un Ham près Charleroy (Hainaut). Dans la région picarde, ce radical se présente le plus souvent sous la forme *hem*.

(3) Etreham (Estreham) paraît être *Sturham* (Cf. Etreville (Eure) *Sturvilla*), Ouistreham vient peut-être de *ham* et de l'ags. *ostra*, ang. *oyster* (huître). Une charte de l'abbaye d'Ardennes 1367 (*Archives du Calvados*, n° 222), donne déjà Oistrehan.

(4) *Op. cit.* L'*m* n'est pas sûr et Grohan, surnom d'un Plessis dans l'Evrecin, ne l'ayant pas, on ne voit pas pourquoi le Groham du Bessin le prendrait; mais l'orthographe *Oistrehan* montre que *m* a

ce radical, on le sait, qui a formé avec le diminutif roman *ellus*, le substantif *hamel* (hameau), employé souvent en Normandie comme nom propre de lieu, ainsi que son diminutif *hamelet* (1). Le radical *crotte* ne paraît guère pouvoir venir aussi que de l'ags. *croft* « prædiolum » Etm. 401, ang. *croft* « enclos contigu à une maison (2) »; ce mot, fréquent dans le Bessin, sert à désigner un herbage entouré de haies; « une pièce de terre en

pu faire place à *n*. Croham est un lieu ou hameau de Cahagnes (Bessin). Cohan est un lieu du Bocage indiqué par Cassini, près du Noireau.

(1) Il y a 33 Hamel et 21 localités du nom de Hameau dans le seul département de l'Eure et on y compte 5 Hamelet (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.); ces noms ne sont guère moins communs dans les autres pays normands; le *Dictionnaire des Postes* mentionne 3 Hamel dans le Calvados, 7 dans la Manche, 8 dans l'Orne, 6 dans la Seine-Inférieure, qui compte aussi 5 Hamelet. Dans le supplément de son Dictionnaire, M. Littré, suivant M. d'Arbois de Jubainville, rejette comme étymologie de *hameau* le got. *haims*, ce en quoi il a sans doute raison, et l'ags. *ham*, parce que « les Anglo-Saxons n'ont pas colonisé la France », pour le dériver du franc *ham;* mais de ce que *ham* appartient au dialecte franc, il n'en résulte pas qu'il ne soit pas saxon, comme le prouve le nom de Hambourg, ville située en territoire non franc, mais saxon; pour mieux dire, ce mot est bas-allemand, voilà pourquoi on le rencontre exclusivement dans la région du nord-ouest, où se sont établies des tribus bas-allemandes; à l'est il a pris la forme *Hom:* ainsi Hombourg, Homboerc, 1210. (Haut-Rhin et Moselle), tout comme Hombourg près Francfort.

(2) « In quodam croto juxta peribolum quod ædificavit venerabilis Landricus abbas. » (*Cart. de S. Père*, cité par M. Léopold Delisle. *Études sur la condition de la classe agricole... en Normandie au moyen âge*, in-8°, Évreux, 1851, p. 37.) Ce radical semble toutefois avoir existé dans les langues celtiques; ainsi gaél. *croite* « clôture », *crôdh* « enclore. » Ed. Müller, *Etym. Wœrterbuch der englischen Sprache*, s. v. *croft*.

herbe, nommée la *Crotte*, située à Lingèvres », lit-on dans le *Progrès Bayeusain* du 3 janvier 1882 (1). C'est sans doute par une extension du même sens qu'une vavassorerie du Roumois a pris le nom de « les Crottes. » Il est probable que ce radical se retrouve dans Haincrotte ou les Haincrottes, nom d'une partie de la forêt de Bleu (Vexin) (2), ainsi que dans Roucrotte, lieu du pays de Caux. Le mot crotte se rencontre d'ailleurs dans tous les pays normands (3) ; il est fréquent dans celui de Caux, dans la Hague, le Cotentin, etc. Dans ces deux derniers pays, il affecte la forme *croute :* ainsi la Croute-Pépin à la Meauffe près St-Lo, la Grande-Croute, à Teurthéville (4). On trouve aussi des Croutes près Vimoutiers (5), ainsi que dans le Bocage, à Annebecq.

Viennent maintenant un certain nombre de radicaux qui semblent pouvoir être indifféremment d'origine saxonne ou noroise, tels que *delle*, *dale*, *crique*, *fleur*, *dike* ou *digue*, *hague*, *hom(e)*, *hou* et *dieppe*. Delle n'est employé que seul et comme nom commun pour désigner une portion de terre labourable; il est très usité dans le Bessin. Pluquet indique une vingtaine de delles de l'arrondissement de Bayeux (6), dont les surnoms

(1) On trouve dans le cadastre de la commune de Bayeux le « pré des Crottes » et « les Crottes » (herbage).

(2) *Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.

(3) « La croute, dont le nom est resté à un grand nombre de nos champs. » Léop. Delisle, *op. cit.*

(4) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XXII, 170.

(5) *Cruptæ*, *Crottæ* (Pouillé du diocèse de Lisieux. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, III, 58). *Crotas*, 1195 (Ibid., XV, 86).

(6) Il n'est presque pas de communes qui n'en renferment souvent

paraissent en partie d'origine germanique ou scandinave : comme la delle de Canneberg, de la Horse, du Her, du Hervlix, du Mildrach, des Norreis, des Saisnes, de la Verland, etc. (1). Quant au mot *delle* lui-même, on peut le dériver soit de l'angs. *dēl*, soit du nor. *deila ;* comme on le rencontre surtout dans un pays colonisé par les Saxons, peut-être est-il préférable de lui attribuer la première origine ; mais, en supposant qu'il en ait été ainsi, on comprend que les Normands aient dû l'adopter sans peine, puisqu'ils l'avaient dans leur langue. *Dale*, au contraire, vient sans doute plutôt du norois *dal-r* que du saxon ou de l'anglo-saxon *däl*, supposition que rend encore plus vraisemblable la région où il se trouve. Il s'emploie d'ailleurs soit seul, comme dans les Dales (Caux) (2), la Dale, hameau de l'Évrecin ; soit le plus souvent comme déterminant, ainsi Becdal, hameau et ruisseau du Roumois, Verdal *(ibid.)*, Bruquedale, Croixdale, Dieppedale, Oudale (3), Sensedale, dans le pays de Caux, Dieppedale, à Rauville, près St-Sauveur-

plusieurs ; le cadastre de Bayeux en indique quatre. En voici une dont le nom nous donne l'ancienne forme normande du mot chardonneret, c'est la delle du Cardonnet ou Chardronnet, à Colombiers-sur-Seulles.

(1) Canneberg paraît composé du nor. *berg* (roc, mont) et de *kanna* (marque) ; horse est peut-être le nor. *hross*, ang. *horse ; her* paraît être le nor. *herr* (armée, foule) ; *norreis* est la forme normande de norrois, et *saisne* signifie saxon. J'ai déjà expliqué Verland, j'ajouterai que ver qui signifie aussi barrage a pour équivalent l'ang. *weir*. Quant à Mildrach, il pourrait bien être composé du nor. *mild-r* (doux) et de *drag* (pente).

(2) Il y a les Grandes et les Petites-Dalles, près Sassetot.

(3) *Hulvedala*, 1027 (Charte de Richard II, *Neustria pia*, p. 216.) *Ouvedala*, 1180 (*Magni rotuli*, 19, 2. *Mémoires*, XV).

le-Vicomte (Cotentin) (1); soit enfin comme déterminé dans Daubeuf (Neubourg et Vexin) (2).

Dike qu'on trouve dans Haguedike peut venir, je l'ai dit plus haut, du nor. *diki* comme de l'anglo-saxon *dîc*; mais le pays où se trouve le Haguedike et la nature des ruines que ce mot sert à désigner doivent sans doute lui faire attribuer une origine scandinave. J'ai cité précédemment, d'après Pluquet, la crotte Dighague à Ver (Bessin), où *dike* apparaît affaibli en *dig(ue)*; c'est sous cette forme, on le sait, que ce radical a passé en français et qu'il a donné les dérivés le Diguet, dénomination d'un lieu à Louviers, et la Digois, nom d'une pointe de terre au nord de Pont-de-l'Arche. Sous sa forme primitive et masculine, dik a d'ailleurs servi aussi à désigner un certain nombre de lieux où semblent avoir été établies des défenses, ainsi le Dicq à Criquetot (Caux), le Dick à la pointe sud de Guernesey, etc. *Hague*, un des éléments constitutifs de deux des noms que je viens de citer et qui sert à désigner la région nord-ouest de la presqu'île du Cotentin, est aussi signalé par Pluquet comme nom d'une delle située à Ellon (Bessin), et paraît

(1) Carte de Cassini. — Il semble bien qu'on le rencontre encore dans un nom de lieu indiqué par Pluquet (*Op. cit.*) sous la forme *Crodaille*. Depping et Petersen ont vu aussi dans Danestal, autrefois Darnestal (Auge), et Darnétal (Caux), deux dérivés en *tal*; mais comment expliquer la présence de ces formes haut-allemandes à côté des formes bas-allemandes en *dal?* Il y a là une difficulté qui serait insoluble, si la forme *Danestal* ne montrait que la dernière syllabe *tal* de ces noms est, non le radical *tal*, mais la finale de *stallum* (fonds, Du Cange, s. v., 3).

(2) *Dictionnaire topographique de l'Eure. Dalbued, Dalbuoth*, 1011, *Dalbodum*, 1026.

également être entré dans la composition du nom d'un clos de Saon (*ibid.*) appelé Bibague. On le rencontre certainement dans Etobague, nom d'un hameau d'Imbleville (Caux) (1). Il est vraisemblable que le Haguet, nom d'un hameau du Roumois, n'est aussi qu'un diminutif de ce radical. Quoi qu'il en soit, bague répond, je l'ai dit plus haut, au norois *hagi* ou au saxon *haga*; mais, s'il est probable que les Normands aient employé ce mot pour désigner les localités où il se trouve encore aujourd'hui, il ne l'est pas moins qu'il avait dû pénétrer en Gaule bien avant eux; seulement latinisé en *haga* il avait été traité comme latin et transformé en *haye*, forme qui se rencontre d'ailleurs aussi en Normandie dans des noms de localités et avec un sens qui rappelle celui du nor. *hagi* « pâturage clos »; ainsi la Haye-du-Puits (Cotentin), la Haye-Pesnel (Avranchin), etc. Cette double forme prise par le radical *hag*, comme par *bosc*, montre d'une manière évidente quel sort différent ont éprouvé les mots d'origine germanique ou scandinave, suivant qu'ils ont été importés en Gaule du Ve au VIe siècle ou à l'époque de l'invasion normande au IXe ou au Xe siècle, ou bien encore, comme je l'ai déjà remarqué, suivant qu'ils ont été adoptés par une population généralement romane ou dans une contrée profondément germanisée.

Le radical *fleur*, anciennement *flue*, *fleu*, quelquefois même *flet* ou *floth* (2), employé comme suffixe, a été

(1) J. Bunel et Tougard, *Géographie du département de la Seine-Inférieure*. Rouen, 1870-1875, 5 v. in-8°.

(2) Ainsi, *Honneflu* (*Cartulaire normand*), *Fiquefleu*, 1221, *Fiquefłue*, 1255 (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.). — *Hareflieu*, 1419 (Bréquigny, *Rôles normands et français*, n° 902, dans les *Mé-*

dérivé du norois *flodh* (flot) ou de l'anglo-saxon *flodh*, mais il y a plus de raison, vu les lieux où on le rencontre, de le tirer du premier idiome que du second, et de le faire venir, non de *flodh*, mais de *floi*, suéd. *flo;* on le trouve dans Barfleur (Cotentin), Fiquefleur, Honfleur (Lieuvin), Harfleur, Vittefleur (Caux) (1), etc., c'est-à-dire surtout dans la vallée de la Seine. Le radical *hou* est aussi employé comme déterminant, mais on le rencontre presque exclusivement dans les noms de lieu de la presqu'île du Cotentin (2) : ainsi le Hou, îlot situé au nord-ouest de Guernesey, Lihou, nom d'un cap de la côte occidentale, Tribehou ou Tripehou (3), Néhou, commune de la Hague, et Néhou, lieu du val de Saire, St-Vincent de Bléhou, à Éterville, Quettehou, Tatihou, île voisine de St-Vaast, les Ecréhous, nom de rochers situés à l'est de Jersey, Burhou, Coquelihou,

moires de la Société des Antiquaires, XXIII, 154. *Barbaflucto*, 1199, *Barfleu*, 1223 (*Cartulaire de l'abbaye de Cherbourg*, ap. de Gerville. « Répertoire ou recueil de chartes, extraits de cartulaires ou dépôts publics et particuliers du département de la Manche. ») Je dois à M. Dolbet, neveu de M. de Gerville, la communication de ces précieux manuscrits d'un des savants qui ont le plus contribué à faire connaître le passé de notre province.

(1) *Honne* vient peut-être du nor. *horn*, dial. norv. *honn* « promontoire, coin »; *bar* et *har* semblent être des noms propres de personne; *vitte* paraît être le nor. *hvítr* (blanc).

(2) Le mot Penthou qui se termine en *hou* ne paraît renfermer ce suffixe que par une bizarrerie de l'orthographe moderne; l'ancienne forme est Pentol et Pontol (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.).

(3) *Tribohou*, 1184, *Tribehou*, *Tribehout*, 1217 (*Cartulaire de l'abbaye de la Luzerne*, n°s 25, 26); *Tripehou*, 1228 (*Cartulaire de Hambye*, ap. de Gerville). Ce mot viendrait-il du nor. *threp* (norv. *trip*) « élévation »?

rochers voisins d'Aurigny, Brecquehou (1), petite île située au sud de Guernesey, Bréhou, Bunehou, Gethou, îlots situés, le premier à l'ouest de Serk, le second au nord-ouest d'Aurigny et le troisième au sud de Herm, ainsi que dans Catehou, fief du pays d'Ouche (2). Quelle est l'origine de ce radical? Depping et Petersen ont supposé qu'il venait du nor. *holmr*, ags. *holm*, b. l. *hulmus* D. C. (île); mais, si Tatihou et Brecquehou sont des îles, Quettehou (3) et Néhou ne le sont pas, encore moins Lihou (4); d'un autre côté, on ne voit pas pourquoi l'*m* de *holm* serait tombée dans ces mots après la vocalisation de l'*l* précédente quand il a persisté dans les autres dérivés de ce radical;

(1) *Li* paraît être le nor. *hlídh* (pente boisée), *né* est la contraction de Néel (Nigellus), *bur* est le nor. *bur* (habitation), *coque* désigne une bucarde, *brecque* est le français brèche; *tati* serait-il le nor. *tata* (sein), ang. *teat?*

(2) Une charte du XIII[e] siècle lui donne le nom *Khetchou;* on en a fait les *Quatrehoux*, en 1840 (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.).

(3) Une charte de 1231 donne *Chatoeou* sans *h* à la terminaison, une autre de 1247, *Kathcou*, où l'*h* semble également manquer (*Cart. normand* de Léop. Delisle). Stapleton, l'éditeur des *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, indique, je ne sais d'après quelle autorité, la forme *Katehulmus*. Une charte de l'abbaye de Cerisy (1042, ap. de Gerville, I, 26), donne la forme *Chetettehou*, comme si ce mot était composé de *Chetel(le)*, *Ketil* et de *hou*.

(4) Il faut dire toutefois que Lihou est un promontoire avancé, baigné de presque tous ces côtés par la mer, et que Tribehou se trouve dans un marais entouré de trois rivières. Une charte de l'abbaye de Montebourg du XII[e] siècle donne la forme Nealhou (de Gerville, *Répertoire*). On trouve dans les *Magni rotuli*, p. 45, 47, *Niahou*, *Neauhou*, 1195.

il faut donc chercher ailleurs l'étymologie de *hou;* on peut la trouver, je crois, dans le nor. *höll* (colline), b. l. *hullus* D. C. Quant à *holm*, si fréquent dans la géographie scandinave, il a servi à former un certain nombre de noms de lieu, comme le Hom (Hulmus, 1206) dans la plaine du Neubourg, le Hom, ferme d'Englesqueville (Bessin), le Home, près Cabourg et près Beuville (Auge), le Homme (Hume, 1180), nom de fiefs nombreux du Roumois, de l'Ouche (1), etc., le Houlme, commune du pays de Caux, le Homme, ancien nom de l'île Marie, près Carentan, le bois du Homme, près Jurques (Bocage), le Hommel, hameau du Cotentin, le Hommet (Hague et Cotentin) et îlot situé à l'est de Jersey, le Hommet-Benest et le Gros-Hommet, ilots situés au nord-est de Guernesey (2); le Hommey, fief de l'Ouche, le Houmet presqu'île au sud-est d'Aurigny, Lyhoumet, îlot situé à l'ouest de Guernesey, etc. Il y a encore Robehomme (Auge) (3) et Catholme (Bocage). Enfin il faut ajouter probablement Engohomme, île de la Seine située en face de Martot, et Torholm, ancien nom de l'île d'Oissel, ainsi que Corholm, dont on a fait (Grand)-

(1) Le Homme au Vaudreuil est un terrain entouré d'une part par l'Eure, de l'autre par le bras de Morte-Eure; on en a fait « Isle-l'Homme » (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.).

(2) Métivier (*Glossaire*) dit qu'on donne à Guernesey le nom de *hommet* à une « presqu'île ou aux pâturages situés au bord de l'eau. » C'est aussi le nom d'une presqu'île d'Aurigny (Le Rouge, *Les isles de Gersey, Guernesey et Aurigny*, Paris, 1756), et certains rochers de la Manche le portent également, comme les Hommets devant Montfarville.

(3) *Raimberthomme*, 1250 (*Archives du Calvados.* Abbaye de Troarn, n° 113, 86). Non loin de là, Cassini indique le lieu Suhomme.

Couronne (1). C'est ce radical qu'on retrouve aussi dans le Homme ou Houlme, nom du pays situé, nous l'avons vu, entre le Noireau, la Rouvre, la Varenne et l'Egrenne (2). Un autre nom de localité normand, tiré de la nature même des lieux est celui de Dieppe (3); il est dérivé du nor. *djupa*, ags. *deóp;* on le retrouve dans Dieppedale, commune voisine de Rouen, St-Vaast-Dieppedale, localité de l'arrondissement d'Yvetot et Dieppedale, hameau de Cotentin (4). D'après Duméril, ce radical est employé aussi comme nom commun, pour désigner les bas-fonds, les Diêpes, de la Seine (5). Il paraît avoir eu aussi le sens de courant (6).

J'arrive à présent aux noms propres qui paraissent, comme les composés ou dérivés de *holm*, de *hou* et de *fleur*

(1) « Quæ insula Oscelli vel *Turholmi* dicitur. » Charte de 1080 citée par l'abbé Cochet, (*La Seine-Inférieure historique et archéologique*, Paris, in-4°, 1876, p. 157). Insulam quam nominant *Corthulmin*, 1030. (*Neustria pia*, p. 413.) — Cochet, Ibid., p. 151. « Couronne, appelé *Corholm* dans les chartes au XI[e] siècle. » *Coroma*, 1200 (*Magni rotuli*, XV, 51, 2).

(2) Il faut rapprocher de cette dénomination celle de Ile-de-France, donnée au pays situé entre la Seine, la Marne, l'Aisne et l'Oise.

(3) *Dieppa*, 1200 (*Magni rotuli*, *Mémoires*, XV, 89,2), *Depa*, 1206 (*Cart. normand*, n° 132).

(4) Il y a en Norwège un grand nombre de Djupdal (Dieppedale) : ainsi Djupdal dans le Gudbrandsdal, Djupedal dans le Hedal, etc. Il y a aussi Djupadal près de Ronneby et Djupa Dalen non loin de Trollhättan en Suède.

(5) *Glossaire du patois normand*, p. LIV.

(6) « La moitié de la Seine, jusqu'au *diep* ou fil de l'eau, leur appartenait » (aux moines de Jumiéges). Ch. de Robillard de Beaurepaire, *La vicomté de l'eau de Rouen au XIII[e] et au XIV[e] siècle*. Évr., 1856, in-8°, p. 149.

d'ailleurs, ne bien pouvoir être que norois (1); un des plus curieux et un des plus obscurs à première vue est le radical *beuf*, employé seulement comme suffixe, et qui se présente dans les anciens textes sous les formes *bued*, *buet*, *buoth*, *bot*, *bos*, *bo*, *boe*, *bue*, *bu*, *bei*, *boue*, enfin *bof*, *boef*, *buf*, et *beuf*; lat. *bodum*, *botum*, *bodium*, *boium* (2). D'où dérive ce suffixe qu'on rencontre surtout dans les noms de localités des pays colonisés plus spécialement par les Normands, en particulier dans le Lieuvin, le Roumois et le pays de Caux? Cette circonstance doit déjà induire à le chercher dans le scandinave et les formes qui précèdent permettent de l'identifier avec le nor. *budh*, dan. *bod*, ang. (*a*)*bode* (boutique et demeure passagère) (3). Ce suffixe est assez commun dans les noms géographiques de la Haute-Normandie: ainsi Belbeuf, Bolbeuf, (Caux), Criquebeuf-la-Campagne (Neubourg), Criquebeuf-sur-Seine (Roumois), Criquebeuf-en-Caux, Daubeuf (Auge), Daubeuf-la-Campagne (Neubourg), Daubeuf près Vatteville (Vexin), Daubeuf-

(1) Voir plus loin la restriction qu'il y a à faire pour *bec*.

(2) Ainsi *Limbof*, v. 1040, *Crichebot*, 1063, *Quelibos*, v. 1018, *Chelibei*, XI[e] siècle, *Limbuef*, 1115, *Guitebof*, v. 1140, *Guitebuette*, 1148, *Limboth*, *Marbueth*, XI[e] siècle, *Chilebo*, *Chilebue*, 1170, *Marbodium*, 1181, *Guitebo*, 1190, *Kilebuf*, 1197, *Krikboe*, 1198, *Vitebuef*, 1200, *Mareboe*, 1202, *Crikebu*, 1203, *Quiteboue* 1204, *Quitebeuf*, 1225, *Marbotum*, 1225, *Criquebodium*, 1231, *Criquebove*, 1238, *Crikebue*, 1240, *Marboc*, 1250, *Criquebeuf* 1277 et 1291, *Yquebuef*, 1284. (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.). *Corliboe*, 1196, *Corlibof*, 1206. (*Magni rotuli*, XV, 200 et 177.)

(3) C'est aussi l'opinion de M. Axel Falkman qui en rapproche l'anc. suéd. *both*, (*Falsterbothe* 1477) l'ang. *booth* et l'a. m. *bude* (*Ortnamnen i Skåne. Etymologiskt försök.* Lund, in-8°, 1877).

Serville (Caux), Elbeuf (Roumois), Elbeuf-en-Bray, Elbeuf-sur-Andelle, Limbeuf (Neubourg), Lindebeuf (Caux), Marbeuf (Neubourg), Marquebeuf, Quillebeuf (Roumois) (1), Quittebeuf (Evrecin), Rébeuf et Vibeuf (Caux). Il faut peut-être ajouter Tubeuf (Corbonnais) (2). Dans la Basse-Normandie je ne connais que Coulibeuf près Falaise et Quillebeuf, hameau du Val de Saire.

Un mot qui paraît très différent de *beuf* au premier aspect, mais qui au point de vue étymologique lui est presque identique (3), est le radical *bu(t)*, *bye*, dérivé du nor. *bu*, dan.-suéd. *by*, ags. *bye* (maison) et conservé, on le voit, presque sans modification (4); il s'emploie seul ou comme suffixe et n'appartient en propre à aucun *pays;* on le trouve, en effet, également dans la Basse et la Haute-Normandie : ainsi Hambye (Cotentin) (5),

(1) Cf. *Killeboda* en Suède, *Killebo* (1624), *Keldabotha* (1336). A. Falkman, *Op. cit.* s. v. *bod.*

(2) Tubeuf pourrait être un nom d'homme, il est question d'un Robert Tuebeuf dans une charte de 1200 (*Magni rotuli,* XV, 66, 2).

(3) M. J. Quicherat, dans son *Traité de la formation française des anciens noms de lieu* (Paris, in-12, 1867), p. 30, a aussi assigné la même « origine scandinave », à ces deux radicaux, mais sans dire laquelle.

(4) Par exemple *Tornebu,* 1172, *Tournebeu,* 1253, *Tournebutum,* 1291, *Tournebue,* 1419 (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.). Ce radical est très-fréquent dans la composition des noms de lieu du Danemark et de la Suède; ainsi Kirkeby (D), Hoby, Wasbÿ, (S.), etc. — Tornebu, dan. Tornby, ang. Thornby vient du nor. *thorn* (épine) et de *bu.*

(5) Il y a une localité du nom de Hambu dans le département du Nord (*Dictionnaire des Postes,* s. v.). Les anciennes chartes ne connaissent que la forme *Hambeia* (Cart. de l'abbaye de la Luzerne, p. 37, et de l'abbaye de Hambye, I, 2, ap. de Gerville).

Houguebye (Jersey), Carquebut (Cotentin), Bourguébus (1) et le Bû-sur-Rouvres (Plaine de Caen), Saint-Martin-du-But et Saint-Pierre-du-Bû, près de Falaise, Bu, prieuré dépendant de l'abbaye de Jumièges et chef-lieu de canton du pays de Madrie (2), Tournebu fief du Roumois et du Vexin et commune de la vallée de la Laize, Appeville et St-Germain-de-Tournebut dans le Cotentin. A côté des noms en *beuf* et en *by* prend place (le) Bo (3), nom d'un village de la plaine de Caen, situé sur les bords de l'Orne, et qui est, ou le primitif *bod* de *beuf* réduit à *bo* par la chute du *d*, ou le nor. *bûi*, dan. *bo*, norv. *bu* (ferme) (4).

Voici maintenant un radical—*crique*,—qu'on trouve, comme *bu*, dans divers pays de notre province, mais qui, comme *beuf*, se rencontre le plus fréquemment dans le bassin de la Seine proprement dit. Ce radical dérivé du nor. *kriki*, (ang. creek), est d'ailleurs employé soit seul, soit comme premier ou même comme second élément de noms composés : ainsi la Crique

(1) *Carquebu* (*Cart. de Lessay*, ap. de Gerville); *Kirkebi*, 1204 (*Magni rotuli*, 121, 2). *Querquebu*, 1390 Léop. Delisle (*Mémoires*, XIX, 65). La prononciation populaire est encore *Querquebu*. *Borguesbu*, 1180, *Neustria pia*, p. 629. M. de Pontaumont (*Mémoires*, XII, 163) a indiqué un lieu dit planche Kerby à Digoville.

(2) Merlet (*Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, s. v.). Le pays de Madrie est situé entre l'Eure et la Seine.

(3) M. Vaultier (*Mémoires de la Société des Antiquaires*, XII, 273) dit que « le Bo est probablement pour le Bosq », mais il ne donne lui-même que la forme *Bo*.

(4) On pourrait rapprocher de ces radicaux le mot *bur*, qu'on trouve dans Bures (Bray et Auge), Bur-le-Roi (Bessin), Buron (ibid.), Burey (Neubourg); mais ce mot n'est pas plus norois qu'allemand (a. a. *bur*, nor. *bur*), et n'est pas particulier à la Normandie.

(Caux), Criquebeuf (Caux), (Neubourg et Roumois), Criquetot (Caux et Neubourg), Cricqueville (Caux et Bessin), enfin, Yvecrique (Caux) et Vatecriq aux Iles Normandes. *Crique*, on le sait, est devenu un nom commun et a été adopté par le français. Le mot *hogue*, d'origine scandinave comme crique, — il vient du nor. *haugr* (hauteur), — n'a pas été adopté par notre langue, mais il est très usité dans la Normandie septentrionale pour désigner une éminence : ainsi les Hogues de Baucy, d'Isigny, etc. (Bessin) (1), la Hogue de Fontenay-le-Marmion, près Caen, la Hogue des Frênes, à Cabourg (Auge), etc. En conservant ce sens, hogue ou son diminutif hoguette est devenu un nom de localité qu'on rencontre dans la Basse et la Haute-Normandie : ainsi la Hogue, hameau du Cotentin, la Hougue, fort du val de Saire, et hameau près de Gatteville; les Hogues, hameaux, communes ou lieux nombreux du Cotentin, du Bessin, du Bocage, du pays de Caux et du Vexin (2); la Hoguette, village près de Falaise et hameau de la commune de Hamars et de Vire, et les Hoguettes, fief du Roumois, la delle des Hoguettes à St-Patrice, près Bayeux. Pluquet a rattaché à ce mot celui du Hoc, nom d'un petit promontoire du Bessin, près Grandcamp (3), ainsi que de l'extrémité du cap de la Lézarde

(1) Pluquet, *Contes populaires*, etc. p. 139.

(2) Par exemple les Hogues à Saint-Loup, près Bayeux, le bois des Hogues, près Vattetot-en-Caux, les Hogues, auprès du Havre, les Hogues à Granville, etc. Il y a aussi des Hougues à Guernesey. (G. Dupont, *Hist. du Cotentin*, I, 136).

(3) La carte de Cassini lui donne le nom de *Hog*, mais évidemment par erreur.

et d'une « pointe » de la côte de Jersey (1); mais on a ici certainement un autre radical, le nor. *huk*, angle, pointe de terre (2). Près de la « *pointe* du Hoc » (3) en Caux se trouve d'ailleurs le cap du Hode, mot qui vient, je crois, de l'ags. *hod*, a. ang. *hode* (capuchon), ou du radical du dan. *hoved* (tête), prononcé *houd*.

Hogue est employé seul et presque comme nom commun; un autre radical, emprunté comme lui au norois et qui a pris et conservé dans notre idiome la forme *torp* et la signification de village qu'il a en danois et en suédois, joue le même rôle dans l'onomastique normande : ainsi le Torp, nom d'une localité du Roumois; le Torp-Mesnil, le Torp, hameaux du Pays de Caux; le Torps, près Villers-Canivet et le Torp, près Billy (plaine de Caen); le Torp, hameau de Saint-Floxel (Cotentin) (4), Torgistorp, hameau de la paroisse de Clitourp, près Saint-Pierre-Église (5) (Val de Saire); le Tourp, hameau de la commune d'Anneville (ibid.) et ferme d'Omonville (Hague) (6) et le Torpt, village du Lieuvin, écrit abusivement aujourd'hui avec un *t*. Inutile de dire que ce nom ne se termine point par cette lettre

(1) Il y a aussi le « cul du Hoc » sur la côte septentrionale du Cotentin et le collet du Hoguet, à Herqueville.

(2) Il y a précisément un *Huk* dans le fiord de Christiania.

(3) Cette dénomination montre que de bonne heure on oublia sur nos côtes la signification du mot *hoc*.

(4) Apud Turpum, XII[e] siècle, (*Cart. de l'abbaye de Montebourg* ap. de Gerville, I, 406.)

(5) *Cart. de l'abbaye de Cherbourg*, 1199, ap. de Gerville. — *Magni rotuli* (*Mémoires*, XV, 84, 2).

(6) Une ferme voisine,—une hauteur, dit M. de Gerville (*Mémoires*

dans les anciennes chartes ; mais dans l'une d'elles il est écrit Trop (1), forme curieuse qui confirme l'étymologie gôt. *thaurp*, nor. *thorp* que M. J. Storm a donnée du mot *trop* et de *troupe* (2).

Quoiqu'il soit ainsi passé, on le voit, presque dans la langue vulgaire, *torp* est assez rare comme nom de lieu; il en est de même de *gard* (nor. *gardhr*, got. *gards*, maison, dan. *gaard*), radical du nom commun norm. *gardin*, fr. *jardin*, lequel n'est employé que comme second élément des noms de lieu composés Auppegard, près Dieppe, Epegard (plaine du Neubourg), simple modification d'Auppegard (3), sans doute aussi Fisigard, autre localité voisine de Dieppe, et peut-être Vingart, nom, suivant Pluquet, d'une pièce de terre sise à Commes (Bessin). *Gard* a été employé comme suffixe, le radical *quette* ou *cate*, *cathe*, *catte* que nous avons déjà rencontré (4) sous sa première forme dans Quettehou, sous la seconde dans Catehou,

de la Société des Antiquaires de Normandie, VII, 214) — s'appelle le Tourplin. Carte du canton de Beaumont, par Bitouzé Dauxmesnil, géomètre en chef du cadastre, 1823.

(1) Ann. 1449 (*Dict. topographique de l'Eure*, s. v.).

(2) *Romania*, I, 450. Cf. ibid. IX, 588. Les composés danois de ce nom présentent d'ailleurs la même métathèse de l'*r* : ainsi Steenstrup, Glos-trup, Bos-trup, etc. ; il est, au contraire, resté sans modification en Suède et en Norwège ; dans ce dernier pays on trouve même la forme archaïque *Thorpe*.

(3) Une charte de 1181 désigne cette localité sous la forme Auppegard ; une bulle de 1199 donne la forme Alpegard (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.). — Dans une charte de l'abbaye de Montebourg (n° 330, ap. de Gerville), il est question d'un seigneur nommé André d'Applegart. Cf. dan. *Alilgaard*, ang. *Applegard*.

(4) Voir plus haut, p. 27 et 37.

Catehoulle ou Cathehoulle, ancien nom de la rue de Geôle à Caen, Cattehoule, delle à Longues, joue au contraire, comme on le voit, le rôle de préfixe. On le retrouve encore, sous cette double forme, dans Quettetot (Hague), Quetteville (Auge), Catteville (Cotentin), Catteholm (Bocage); enfin, atténué en *ca*, dans Cabourg (1), nom d'une commune du pays d'Auge située à l'embouchure de la Dives, de « lieux » du Bessin à Colleville et à Sainte-Honorine et d'un lieu dit à Réville (Val de Saire). Quant à l'origine de ce radical il faut la chercher dans le nor. *kati* (bateau), ang. *cat*, got. *katils*, ags. *cetil* (bassin) (2), mot qui entre dans la composition d'un certain nombre de noms de lieu scandinaves (3).

Les deux radicaux dont il me reste à parler sont comme les précédents d'origine scandinave, mais ils sont d'un usage bien plus fréquent et peuvent d'ailleurs s'employer seuls ou comme suffixes. Le premier est *bec*, dérivé du nor. *bekkr* (ruisseau), ags. *bäc*, dan. *baek*, n. ang. *beck*, b. l. *beccus*, et employé primitivement pour désigner un petit cours d'eau (4); on le rencontre à la fois

(1) Cathburgus, ann. 1273 (*Cart. normand*, n° 826). Cf. suéd. *Katathorp*, *Kat(h)orp.* (Falkman, *op. cit.*, s. v. *Kati.*)

(2) Cleasby-Vigfusson, *op. cit.*, s. v.

(3) Cleasby-Vigfusson cite *Kata-nes*, dont il rapproche *Caithness*. Peut-être est-ce tout simplement un nom d'homme, rune *Kati*. Cf. Falkmann, *ibid.*

(4) « In Normannia est quidam locus, qui dicitur *Beccus* et ita vocitatur a rivulo decurrente. » *Chron. de l'abbaye du Bec*, citée par Ed. Duméril, *op. cit.*, p. 54. — « Qui a rivo illic manante *Beccus* appellatur » (Willelmus Gemeticensis). — « Est Beccum monasterium... situm super rivulum qui Beccus dicitur a quo et nomen accessit »

dans la Basse et dans la Haute-Normandie, mais surtout dans celle-ci et dans les pays les plus incontestablement colonisés par les Normands (1) ; ainsi le Houlbec (2), affluent de la Divette (Hague), Trottebec, petit ruisseau qui passe à Tourlaville, près Cherbourg, Carbec, affluent de la Saire, Visebec à Anneville-en-Saire, Clerbec aux sources d'un petit affluent du Sinope, Filbec à Vaudreville sur un autre affluent de cette

(Biogr. de Lanfranc). Cf. A. Le Prévost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, in-8°, Evreux, 1862-69, I, 228.

(1) C'est précisément parce que les noms en *bec* se trouvent dans une région essentiellement normande que je les regarde comme d'origine noroise ; ce radical, en effet, n'est pas particulier aux langues et aux noms de lieu scandinaves, on le rencontre dans une portion assez considérable du nord-ouest de l'Allemagne, en particulier dans le bassin de l'Elbe jusque vers Halberstadt : ainsi Handsbeck près Hambourg, Fischbeck et Quarnebeck près Tangermünde, Schonbeck, au sud, et Walbeck à l'ouest de Magdebourg, Schwanebeck au nord de Halberstadt. Il y a aussi Basbeck près Stade en Hanovre, Scharmbeek près de la Hame au nord de Breme, Lubeck, etc. Au sud d'Halberstadt la forme *beck* fait place à la forme haut-allemande *bach*, la limite méridionale de la première paraît partir du confluent de la Saale et de l'Elbe, elle suit le cours de la Ruhr, jusqu'à son confluent avec le Rhin ; puis, s'inclinant brusquement vers le sud, elle atteint la Meuse vers Liège, et va de là gagner l'embouchure de la Canche, en Artois. Quoi qu'il en soit, comme tous les noms de lieu en *bec*, ayant le sens de ruisseau, si l'on excepte les pays de langue flamande, sont propres à la Normandie, je crois qu'il faut leur attribuer une origine scandinave. Il n'en est pas de même naturellement des noms où *bec* a le sens de pointe, comme on en trouve quelques-uns même en Normandie, par exemple sur les côtes du Cotentin ; ici *bec* a, je n'ai pas besoin de le dire, une origine celtique.

(2) Cassini indique « la planche de Houlbec. »

même rivière, et Housbec à Neuville, près d'un ruisseau qui se jette dans le Merderet, Briquebec, le pont Colbec, sur un affluent de l'Ouve, le Houlbec, ruisseau qui se jette également dans l'Ouve, et Filbec, lieu sur le Houlbec, Mobec, Varenguebec (Cotentin) (1), Rolbec, nom d'un ruisseau qui baigne La Folie (Bessin) (2), Annebecq (Asnebec, M. R.), Rubec, petit affluent de la Souleuvre (Bocage) (3), Clarbec, Drubec (Auge), Carbec, Foulbec, Orbec, l'Orbiquet, rivière qui passe à Orbec (Lieuvin), le Bec, nom de plusieurs fiefs ou cours d'eau du Roumois et du Vexin, le Bec-Hellouin (Roumois), Becdal, hameau et ruisseau du même pays, le Becbéquet, le Bec-Thomas dans la plaine du Neubourg, Houlbec, communes et hameaux ou fiefs du Roumois et de l'Évrecin, le Bec ou le Ru-du-Bec, ruisseau et moulin à Ailly (Madrie), le Becquet, le Bec-au-Cauchois, le Bec-de-Mortagne, Bolbec, Daubec, Saint-Martin-du-Bec, Caudebec-en-Caux, Caudebec-lès-Elbeuf (4), Caudebecquet (Caux),

(1) Cartes de Cassini et de l'état major. Cf. Morbecque (Flandre).

(2) Cassini l'appelle le « douet de Raullebec »; c'est un affluent de l'Esque.

(3) Carte du diocèse de Bayeux par Jaillot, 1736.

(4) *Caudebec*, 1195 (*Magni rotuli*, dans les *Mémoires*, XV, 56, 1). — Le nom moderne Caudebec, dit l'abbé Cochet (*La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 477), apparaît pour la première fois en 815 dans une charte où Louis le Débonnaire confirme à l'abbaye de Fontenelle une donation de Charlemagne, son père ; « *Calidum beccum* cum aquis et portu. » Le 21 mars 853, Charles le Chauve étant à Kiersy renouvela ce legs avec mention de « passagiis et transverso. » Il y a là un petit roman qui fait plus d'honneur à l'imagination qu'à l'esprit d'exactitude du savant antiquaire normand ; la charte de 815, telle que la donnent dom Bouquet (*Recueil des historiens des Gaules et*

Robec (1), rivière des environs de Rouen, Saffimbec,

de la France, VI, 482) et Martène (*Veterum scriptorum amplissima collectio*, I, 61) ne renferme pas la moindre mention du *Calidum beccum*, ni rien même qui se rapporte à cette localité ; il en est question, on peut le dire, je crois, avec assurance, pour la *première fois* dans la charte de Charles le Chauve de 853 (*Recueil des historiens*, etc., VIII, 522) : « *Calidum beccum*, cum integritate et omnibus ad *eam* pertinentibus, cum aquis et portu, pilagiis, consuetudinibus ac transverso. » Il faut le dire toutefois, une confusion analogue à celle de l'abbé Cochet avait déjà été faite par l'auteur de la *Neustria pia*; prenant, par une méprise singulière, la charte de Charles le Chauve pour un acte de Charlemagne, il en avait cité tout le passage relatif à Calidus beccus comme étant de ce dernier prince. Mais cette erreur est de 1663 et depuis Martène et dom Bouquet ont rétabli la vérité des faits.

Il était important de bien fixer ces dates, on le comprendra sans peine ; car, si Calidus beccus avait figuré dans un acte de 815, il eût été impossible d'attribuer au mot *bec* une origine scandinave ; il n'en est plus de même à la date de 853, c'est-à-dire huit ans après que les Normands avaient fait leur première apparition dans la Seine, pris et pillé Rouen sous la conduite d'Oscher et brûlé l'abbaye de Jumièges. En 857, ils devaient se fixer dans l'île d'Oissel ; il n'est pas impossible que dans l'intervalle ils aient fondé quelques établissements sur les bords de la Seine ; *Calidus beccus* en était-il un ? La charte qui en fait mention est-elle bien authentique ? Quelle est enfin la signification du premier élément de ce nom ? Je passe sur les deux premières questions ; quant à la troisième, M. Ed. Duméril l'a résolue sans hésitation : « On trouve, dit-il (*Dictionnaire*, p. XIV), dans de vieux documents « fluvius qui dicitur *Caldebech* » et *kald* signifie froid en islandais » ; sans doute, mais *calidus* signifie chaud en latin : lequel de ces deux mots faut-il choisir pour expliquer *calde*, *caude* ? Si l'ancienne ferme *Eschaudebec*, donnée dans la *Géographie du département de la Seine-Inférieure*, est bien authentique, il est certain que c'est le dernier ; en tous cas, la présence du même élément *caude*, *calde* dans des noms du Neubourg et du Vexin, comme Caudecotte, empêche d'y voir un dérivé de *Caletum*, nom gaulois du pays de Caux.

(1) Supra fluviolum *Rodebecum*, 1030 (*Neustria pia*, 413).

hameau de la même région, Beaubec, Dambec, Houlbec (1), dans le pays de Bray (2).

Bec, on le voit, se rencontre principalement dans la région où l'on trouve les noms formés du suffixe *fleur* c'est-à-dire dans le bassin de la Basse-Seine et dans le nord du Cotentin ; c'est là aussi qu'apparaissent surtout les dérivés ou composés de *tot*, le dernier radical d'origine scandinave dont j'ai à parler (3), et celui qu'on pourrait regarder, avec le suffixe *ville* que j'étudierai tout à l'heure, comme caractéristique des établissements norois. *Tot* vient du nor. *topt* « a grassy place », ang. *toft*, dan. *tot*, b. lat. *toftum* ; on le retrouve dans presque tous les pays du nord de notre province, mais plus spécialement dans le Roumois et le pays de Caux, soit seul et défiguré en *Tôt* (4) par l'orthographe moderne (5), soit employé

(1) Bunel et Tougard, *Géographie du département de la Seine-Inférieure*, s. v. Beaubec est évidemment *bellus beccus*.

(2) Le Bec-Hellouin et le Bec-Thomas étant pour le bec d'Hellouin et le bec de Thomas, nous avons là une construction essentiellement française, qui semble bien prouver, ainsi que l'emploi de l'article devant ce mot, que bec a dû être employé autrefois comme nom commun. La dénomination de Ru-du-Bec (ruisseau du ruisseau) nous montre, au contraire, que le sens de ce vocable fut oublié assez tôt dans le pays de Madric; ce qui n'a pas lieu de surprendre, ce pays se trouvant au sud-est de notre province, dans une région où durent pénétrer peu de colons normands.

(3) Je l'avais cru du moins, mais on en trouvera, plus loin, plusieurs autres que je n'avais pas d'abord remarqués.

(4) On trouve aussi *thot* dans la ferme du *Thot* à Saint-Vaast.

(5) Dans son *Itinéraire descriptif, historique et monumental... (de) la Normandie* » (in-8°, Caen, 1828), L. Dubois donne le *Tot* ; c'est aussi cette forme et non le Tost qu'on trouve dans une charte de 1281, (*Cart. normand*, n° 967) « in territorio du *Tot* in parrochia de Petitvilla in Caleto. » A la terminaison, ce radical se présente

comme suffixe ; ainsi le Tot dans le Val-de-Saire (il y en a deux), le Grand et le Petit Tot à Vauville, le Tot près Equeurdreville (Hague), le Tot dans le pays de Caux (il y en a huit), puis la Haye-d'Ectot, Gratot, Herquetot, Hottot, Prétot, Quettetot, Sciotot, le Vrétot, Yvetot, dans le Cotentin ; Cristot, Ectot, Hottot, Plumetot, Putot dans le Bessin, Maltot près Caen, Carnetot sur l'Oudon, Garnetot sur la Monne, dans l'Hiémois ; Hébertot, Héritot, Hernetot, Hottot, Putot, Victot dans le pays d'Auge ; Appetot, Brestot, Colletot, Fourmetot, Lilletot, Martot, Routot, Tinnetot, Valletot (1), Ytot dans le Roumois; Ecquetot, Vitot (2) dans la plaine du Neubourg ; Abbetot, Anctot, Autretot, Beautot, Bennetot, Butot, Critot, Criquetot, Ectot-l'Auber, Ectot-les-Baons, Ecultot, Ecuquetot, Eletot, Eprétot, Fultot, Gonnetot, Hautot, Hautot-le-Valois, Hautot-St-Sulpice, Hautot-sur-Mer, Hautot-sur-Seine, Houdetot (3), Hou-

toujours aussi sous la forme *tot* ou exceptionnellement *toth* : ainsi *Eschetoth*, XI[e] siècle, *Eschetot*, 1186, *Esketot*, 1206 ; *Apletot*, 1258 ; *Breitot*, XII[e] siècle ; *Braetot*, 1250, etc. (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.). *Formetot*, 1183 (*Magni rotuli*, XV, 45, 2).

(1) *Marethot*, v. 1160, *Marctot*, 1197, *Maltot*, 1738, *Licteltot*, 1060, *Littetot* (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.). *Roetot*, 1195 (*Magni rotuli*, XV, 45, 2). — In parocchia de *Wattetot*, 1290 (A. Le Prévost, *op. cit.*, III, 321). M. A. Le Prévost, après avoir dérivé (*ibid.*, II, 377), Marbeuf de *mar* « cheval », a (*ibid.*, p. 391) fait venir Martot de *Marinitofta*, tout en se demandant, il est vrai, si *mar* ne serait point « aussi un nom de lieu » ; la forme *Marctot*, montre que ce nom vient sans doute du nor. *marr*, b. l. *mara* (mare).

(2) On trouve aussi le diminutif Vitotel (Neubourg). Ecclesia de *Witotel*, XI[e] siècle (A. Le Prévost, *op. cit.*, III, 388).

(3) *Butetot*, *Bramatot*, *Huldetot*, Charte de Richard II, 1027 (*Neustria pia*, 217 et 218). Quant à Beautot il vient incontestablement de *bellum toftum*.

quetot, Lanquetot, Lintot, Nointot, Prétot, Raffetot, Routot, Robertot, Sassetot, Turretot, Vattetot-sur-Mer, Vattetot-sous-Beaumont, Vergetot, Yvetot, etc., dans le pays de Caux, mais surtout dans sa partie occidentale; dans la partie orientale, au contraire, ils sont rares, ils ne dépassent guère l'arrondissement d'Yvetot (1), et je n'en connais ni dans le Vexin, ni dans le pays de Bray.

Enfin j'arrive au suffixe *ville*, si commun dans les noms de lieu normands, mais non pas toutefois dans toute l'étendue de notre province; on ne le trouve guère, en effet, que dans les pays du Nord et encore bien inégalement; très-répandu dans le pays de Caux et sur tout le littoral du Cotentin, commun dans le Roumois, la plaine du Neubourg, le Lieuvin, le pays d'Auge, la plaine de Caen et le nord du Bessin, on ne le rencontre pas dans l'Avranchin, ni dans le Houlme; il est rare dans le Bocage, où il n'est représenté à ma connaissance que dans les noms Carville, Cauville et Neuville au sud, Ancloville et Banneville au nord (2); on trouve aussi dans l'Hiémois quelques noms où il entre, comme Francheville sur la Lance, Tanville près des sources de la Thouanne, la Neuville-près-Séez, Pomainville au nord d'Argentan, Habloville sur la Baize, Ticheville et Canapville dans la vallée de la Touques. Le pays d'Ouche boisé et montueux et le sud

(1) Il faudrait à ces noms de communes ajouter les noms presque aussi nombreux de lieux dits ou de hameaux, comme Cartot, Maltot, Ostot (Saire), Baudretot (Hague), Ectot (Ouche), Alventot, Ansetot, Berquetot, Brametot, Enitot, Etaintot, Ferretot, Runetot, etc. (Caux).

(2) Ancloville est situé près de Caumont et doit se rattacher dès lors plutôt au Bessin; Banneville se trouvant au sud-est de Villers-Bocage prend place naturellement dans le Bocage.

du Lieuvin n'en renferment, à ce que je sache, que deux ou trois : Corneville près Bernay, Réville sur la Charentone et Guernanville entre la forêt de Conches et celle de Breteuil ; la plaine de St-André en offre un certain nombre, surtout dans sa partie septentrionale : ainsi Francheville, Couville, Damville, Gondreville dans la vallée de l'Iton ; Guichainville, Morainville, Moisville, Fourcrainville, Neufville, Orgeville, Angerville-la-Campagne, Cracouville, Fauville, entre l'Iton et l'Eure ; Heurgeville, Aigleville, entre l'Eure et la Seine ; on en rencontre peu dans la partie orientale du Vexin, on n'y trouve guère que Berthenonville, Bichereville, Hacqueville, Darnouville, Doudeauville, Grainville, Mainneville, jusqu'aux Andelys ; mais à l'ouest de cette ville ils deviennent très nombreux : ainsi Cuverville, Herqueville, Sonneville, Vatteville, Heuqueville, Houville, Orgeville, Douville, Igoville, Grainville, Renneville, Amfreville, Cressenville, Touffreville. Dans la partie du pays de Bray située à l'est de la Varenne et même de la Béthune, ils sont assez peu fréquents, au contraire, et sont comme perdus au milieu de noms de formation toute différente et probablement nouvelle, encore que quelques-uns, comme les Bosc, les Hodeng, et les Soreng (1), qu'on y rencontre, soient bien germaniques ; j'ai relevé seulement dans cette région Vatierville, Mézangueville, Normanville, Conteville, Mathonville, Compainville, Fréauville, Guimerville,

(1) Ainsi Hodeng, Nesle-Hodeng (canton de Neufchâtel), Hodeng-en-Bosc (canton de Blangy), Soreng (ibid.). Ce suffixe *eng* (*enc*), — *aing* dans l'Artois, — représente la désinence *ing* germanique. Cf. J. Quicherat, *Op. cit.*, p. 52.

Preuseville, Guerville dans l'arrondissement de Neufchâtel; Intraville, Cuverville, Tocqueville, Touffeville, Béville, Brunville, Belleville, Bellingreville, Freulleville, Neuville, dans la partie orientale de l'arrondissement de Dieppe; ils sont bien autrement nombreux dans sa partie occidentale, ainsi que dans l'arrondissement de Rouen et dans les arrondissements d'Yvetot et du Havre, c'est-à-dire dans le pays de Caux, où les suffixes *ville* et *tot* forment la presque totalité des noms de lieu.

On trouve par exemple dans la partie occidentale de l'arrondissement de Dieppe, à l'ouest de la Varenne, dans les vallées de la Scie et de la Saane : Appeville, Varengeville-sur-Mer, Quiberville, Longueville, Ouville-la-Rivière, Offranville, Tourville-sur-Arques, Manneville, Manéhouville, Anneville, Crosville, Sauqueville, Hermanville, Bertreville, Lammerville, Longueville-sur-Scie, Dénestanville, Omonville, Bacqueville, Rainfreville, Greuville, Tocqueville-en-Caux, Biville-la-Rivière, Royville, Lestanville, Gonneville, Benouville, Heugleville, Thiédeville, Auzouville-sur-Saane, Imbleville, Biville-la-Baignarde, Eurville, Belleville-en-Caux, Colleville, Vassorville, Anglesqueville-sur-Saane, Bourdainville, Varneville, Bretteville, Gueutterville, etc. L'arrondissement de Rouen nous offre Estouteville, Esteville, Ratiéville, Motteville, Gouville, Bierville, Blainville-Crevon, Grainville-sur-Ry, Epreville, Martainville, Auzouville-sur-Ry, Quévreville, Tourville-la-Rivière, Sotteville-sous-le-Val, Igoville, Amfreville-la-mi-Voie, Sotteville-lès-Rouen, Déville-lès-Rouen, Ambourville, Hénouville, Blacqueville, Carville-la-Folletière, Bretteville, Fréville, Bouville, Anceaumeville,

Sierville, Emanville, etc. Dans l'arrondissement d'Yvetot nous rencontrons Sotteville-sur-Mer, Manneville-les-Plaines, Blosseville, Gueutteville, Cailleville, Néville, Ingouville, Corteville, Auberville, Malleville-les-Grès, Vinemerville, Venesville, Canouville, Clasville, Ocqueville, Sasseville, Anglesqueville-le-Bras-Long, Hermenonville, Bourville, Héberville, Bretteville-St-Laurent, Boudeville, Doudeville, Harcanville, Berville, Anvéville, Amfreville, Ouville-l'Abbaye, Bourdainville, Ancretiéville-St-Victor, Hugleville-en-Caux, Auzouville-l'Esneval, Yerville, Flamanville, Touffreville-la-Corbelière, Norville, Guerbainville, Vatteville-la-Rue, Touffreville-la-Cable, Allouville, Valliquerville, Ecretteville-les-Baons, Cléville, Auzouville-Auberbosc, Ricarville, Fauville, Hattenville, Trémauville, Tocqueville-Bénarville, Limpiville, Normanville, Ypreville-Réville, Serville, Sarquinville, Cliponville, Thiouville, Cleuville, Carville-Pot-de-Fer, Vauville-les-Baons, Etaleville, Gonzeville, Oberville, Beuzeville-la-Guérard, Ourville, Thiétreville, Thiergeville, Fiquainville, Gerponville, Bertheauville, Grainville-la-Teinturière, Mautheville, Bertreville, Hocqueville, Ouainville, Ecretteville-sur-Mer, Ancretteville-sur-Mer, Senneville-sur-Fécamp, Angerville-la-Martel, Colleville, etc. L'arrondissement du Havre ne présente guère moins de composés en *ville* (1) ; ainsi Ganzeville, Froberville, Hainneville, Bénouville, Gerville, Auberville-la-Renault, Annouville, Mentheville, Manniquerville, Epreville, Tourville, Tocqueville-Bénarville, Angerville-Bailleul, Gonfreville-Caillot, Bretteville,

(1) Si le nombre de ces composés n'y est pas tout à fait aussi considérable, c'est que celui des composés en *tot* l'est davantage.

Ecrainville, Cuverville, Villainville, Gonneville, Anglesqueville-l'Esneval, Goderville, Grainville-Ymauville, Hirville, Roiaville, Bolleville, Trouville, Auberville-la-Campagne, Anquetierville, Tancarville, Ymonville (St-Vigor d'), Sandouville, Rogerville, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Graville-Ste-Honorine, Ingouville, Bléville, Octeville, Épouville, Sainneville, Graimbouville, Angerville-l'Orcher, Rolleville, Hermeville, Cauville, Heuqueville, Emelleville (St-Sauveur), Beuzeville-la-Grenier, Manneville-la-Goupil, etc.

Comme on doit s'y attendre, les composés de *ville* ne sont pas moins fréquents sur la rive gauche de la Seine que sur la droite, surtout dans la plaine du Neubourg, dans le Roumois et dans la partie septentrionale du Lieuvin. Dans le nord du pays de Madrie, entre la Seine et la Basse-Eure, on trouve déjà Reuville, Écardenville, Heudreville, Pinterville; plus à l'ouest, entre le Baslton et l'Eure, se rencontrent Normanville, Bréville; enfin, dans la plaine du Neubourg proprement dite, nous voyons : Cauville-la-Campagne, Claville, Berville-la-Campagne, Pithiéville, Sacquainville, Tourneville, Brosville, Bérengeville, Bernienville, Émanville, Épreville-près-le-Neubourg, Sémerville, Écauville, Houdouville, Amfreville-sur-Iton, Canapville, Crosville la-Vieille, Amfreville-la-Campagne, Thibouville, Surville, Grasville, etc. Dans le Roumois, nous trouvons : Mandeville, Surtauville, Fouqueville, Tourville, Malleville-sur-le-Bec, Bonneville, Thierville, Voiscreville, Boscherville, Infreville, Thouberville (St-Ouen de), Barneville, Guenouville, Epréville-en-Roumois, Thibouville, Basville, Berville-en-Roumois, Illeville-sur-Montfort, Appeville, Corneville-sur-Rille, Cauverville-en-Roumois, Etreville,

Bourneville, Tocqueville, Trouville-la-Haulle, Manneville-sur-Rille, Blacarville (St-Mards-de). Enfin, dans le nord du Lieuvin, on rencontre: Plainville, Bonnainville, Thiberville, Barville, Duranville, Folleville, Boissy-Lamberville, Berthouville, Hermanville, Neuville-St-Aubin, Tourville-sur-Pontaudemer, Triqueville, Toutainville, Martainville, Roulleville, Fort-Morville, Manneville-la-Raoult, Equainville, Conteville, Berville-sur-Mer, Fatouville-Grestain, Gonneville-sur-Honfleur, Ableville, Equemauville, Vallerville, Hennequeville, Barneville-la-Bertrand, Trouville-sur-Mer, Fourneville, Englesqueville, Honneville-sur-Touques, Canauville-sur-Touques, Surville, Bonneville, Manneville-la-Pipard, etc.

Dans le pays d'Auge, les noms en *ville* ne sont fréquents qu'au nord, sur le littoral; au sud, on n'en rencontre quelques-uns que dans les vallées de la Dives et de la Touques, ainsi: Chiffreville, Auquainville, dans la seconde; Ammeville-sur-l'Oudon, Berville, Douville, Hiéville, Thiéville, Bretteville-sur-Dives, Ouville, Quétiéville, Biéville-en-Auge, dans la première; sur le littoral et dans les vallées secondaires du nord, ces noms sont fréquents, au contraire, ainsi Vauville-la-Haute, Tourgeville, Deauville, Bénerville, Blonville, Auberville, Glanville, Branville, Bourgeauville, Cressenville, Goustranville, Basseneville, Douville, Angerville, Cricqueville, Trousseauville, Gonneville-sur-Dives. Si les composés de *ville* sont beaucoup plus fréquents au nord qu'au sud de la plaine de Caen, on en trouve cependant relativement un assez grand nombre dans la partie méridionale de ce pays, en particulier aux environs de Falaise, où l'on rencontre, nous l'avons vu, des

noms de lieu en *Bu*, et dans les vallées secondaires des affluents de la Dives et de l'Orne : ainsi Pertheville, Angloischeville dans la vallée de la Traine ou de son affluent ; Damblainville, Versainville, dans celle de l'Ante ; Cossesseville, sur l'Orne ; Annoville, Martainville, Acqueville, Grainville, Urville, Bretteville-le-Rabet, Bretteville-sur-Laize, dans la vallée de cet affluent de l'Orne ; Croissanville, sur le Laizon ; Cléville, sur la Dives ; puis, dans la plaine proprement dite, Fierville-la-Campagne, Conteville, Secqueville, Chicheboville, Grentheville, Manneville, Bellengreville, Emiéville, Janville, Banneville-la-Campagne, Sannerville, Demouville, Mondeville, Giberville, Cuverville, Touffreville, Escoville, Hérouville(ttes), Ranville, Bréville, Petitville, Varaville, Gonneville-sur-Merville, Amfreville. A l'ouest de l'Orne, dans la vallée de l'Odon, nous trouvons : Mondrainville, Grainville-sur-Odon, Tourville, Bretteville-sur-Odon ; puis entre l'Orne inférieure et la Hue, affluent de la Seulles, Hérouville, Blainville, Biéville, Bénouville, Beuville, Colleville-s.-Orne, Hermanville, Tailleville, Bretteville-l'Orgueilleuse. Dans le Bessin, nous ne trouvons de noms en *ville* que sur la côte et dans les vallées du nord, mais ils y sont nombreux ; ainsi Secqueville-en-Bessin, sur la Thue, affluent de la Seulles, Rucqueville, Tierceville, Bazenville, Barbeville, Mandeville, Engranville, Aignerville, Écrammeville, Bricqueville, Longueville, Colleville-s.-Mer, Vierville, Englesqueville, Cricqueville, Jucoville, Cardonville, Lestanville, Osmanville, Monfreville, noms auxquels il faut joindre ceux de Vidouville, Lamberville, Biéville, situés dans la Manche, mais qui se trouvent dans la vallée de la Dromme.

Si l'on excepte la partie du sud-est par laquelle

elle touche au Bocage, région où ils sont rares, ainsi d'ailleurs qu'au centre, la presqu'île du Cotentin présente un très-grand nombre de composés en *ville*, en particulier sur les côtes ; ils s'avancent même dans la vallée de la Vire, beaucoup plus au sud que dans la région correspondante du Bessin ou du Bocage ; ainsi nous y trouvons : Brectonville, Giéville, Guillerville, presque en plein Bocage. Par contre, on n'en rencontre aucun dans les vallées supérieures de la Sienne et de la Soulle ; mais, dans leur région inférieure, ainsi que sur la côte occidentale à partir de Granville, ces noms apparaissent en foule ; ainsi nous y voyons : Douville, Longueville, Bréville, Coudeville, Bricqueville-sur Mer, Lingreville, Quettreville, Annoville, Hautteville-sur-Mer, Hérenguerville, Régneville, Heugueville, Bricqueville (sur la Soulle), Tourville, Blainville, Brainville, Gouville, Ancteville, Gouville, Anneville, Munerville. Dans la partie supérieure du bassin de la Taute et du Lozon je ne connais d'autre composé en *ville* que Hauteville ; mais, à partir de l'embouchure de la Taute à l'est et au nord, de l'Ay à l'ouest, ces noms sont fréquents dans toute l'étendue du reste de la presqu'île cotentinaise et ils n'y sont pas moins nombreux que dans le pays de Caux et le Roumois ; ainsi on trouve sur la basse Taute, Petiville, Angoville, Vierville, Brucheville, Oudouville ; puis, sur la côte orientale et dans la vallée du Merderet, St-Germain et St-Martin de Varreville, Bouteville, Hiesville, Houesville, Blosville, Sébeville, Turqueville, Écoqueneauville, Appeville, Houteville, Cretteville, Liesville, Picauville, Amfreville, Gourbesville, Beuzeville-au-Plain, Foucarville, Ravenoville, Azeville, Émondeville, Fresseville, Joganville, Ecausseville,

Hauteville, Urville, Flottemanville, Sortosville, Morville, Ozeville, Quinéville, Vaudreville, Huberville, Tamerville, Octeville-la-Venelle, St-Germain-d'Audouville, Aumeville, Crasville, Videcosville. Dans la vallée de l'Ouve et sur la côte occidentale on trouve Annoville-sur-Ay, Gerville, Bretteville-sur-Ay, Surville, Denneville, Baudreville, Belleville, Douville, Beuzeville-la-Bastille, Étiersville, la Bonneville, Rauville, Grosville, Neuville-en-Beaumont, Catteville, Reigneville, Biniville, Golleville, Magneville, Fierville, Besneville, Canville, Ourville, Barneville, Sortosville-en-Beaumont, Sénoville, Surtainville, Pierreville, Négreville, etc. Dans la Hague, nous trouvons : Flamanville, Tréauville, Benoitville, Breuville, Sotteville, Helleville, Siouville, Héauville, Virandeville, Theurteville, Sideville, Novainville, Vasteville, Acqueville, Biville, Vauville, Herqueville, Auderville, Omonville, Digulleville, Éculleville, Gréville, Urville, Nacqueville, Branville, Tonneville, Querqueville, Équeurdreville, Renneville. Enfin dans le Val de Saire on rencontre : Tourlaville, Bretteville, Digoville, Carneville, Fermanville, Cosqueville, Vrasville, Angoville, Rétoville, Néville, Gouberville, Gatteville, Tocqueville, Montfarville, Valcanville, Anneville, Réville et Theurteville (1)

(1) A cette liste de noms de communes en *ville*, il faudrait ajouter celle presque aussi longue des noms de lieux, de fiefs, etc. de même formation, comme Craville, Rauville, Danneville, Bertauville, etc. (Val de Saire) ; Forville, Gamboville, Vaulaville, Catteville à la pointe du Thar, Ancteville, Hiqueville, près Granville, etc. (Cotentin) ; Houteville, Douville, etc. (Bessin) ; Croville (Bocage) ; Hongreville, Thibouville, etc. (Roumois) ; Auberville, Catteville, Marfauville, Touffreville, Arbouville, Auzouville, Froberville, Infrainville, Hardenville, Hableville, Hainville, Hougerville, etc. (Caux).

Ainsi les dérivés en *ville* se trouvent surtout accumulés dans le bassin de la Basse-Seine, dans le pays de Caux et le Roumois, puis sur les côtes du Lieuvin, du pays d'Auge, de la plaine de Caen et du Bessin, mais surtout sur celles du Cotentin; au sud de la Normandie, au contraire, il y a une large bande de terrain formée par l'Avranchin, le Houlme, la plaine d'Alençon, la partie méridionale de l'Hiémois et le Corbonnais, dans laquelle ces mots ne se rencontrent point ou, comme dans l'Hiémois, n'apparaissent qu'exceptionnellement; au sud-est, ils sont rares aussi, ainsi qu'à l'est (1). Comment expliquer cette inégale répartition des noms en *ville* sur le sol de la Normandie et quelle en est l'origine (2)?

Le suffixe *ville* est roman; quant au radical il est de nature diverse :

1° Tantôt, ce qui est le cas le plus rare, c'est un nom commun, ordinairement germanique; ainsi Bricqueville : *Brikevilla*, XIII° siècle, M. R., ags. *bricg* (pont).

(1) La carte mise en tête de l'édition des *Magni rotuli scaccarii Normanniæ* d'Appleton et du t. XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, peut donner une idée générale de la distribution de ces noms dans notre province.

(2) Au lieu de *ville* on rencontre le mot roman *mesnil* (b. l. *mesnillum*) dans un grand nombre de noms de lieu, dont il forme d'ordinaire le premier élément : ainsi Mesnil-Auzouf (Bocage), Mesnil-Angot (Cotentin), Mesnil-Esnard (Caux), Mesnil-Mauger (Auge), Mesnil-Asselin (Lieuvin), Mesnil-Patry (Bessin), Mesnil-Touffrey (plaine de Caen), Mesnil-Rainfray (Avranchin), le Bosc-Mesnil (Bray), etc. On voit que ce radical se rencontre indifféremment dans tous les pays normands; dans la région de l'est en apparaît un autre, employé, lui, comme suffixe, c'est *court* (*cortis*, ferme); ainsi, Boncourt, Hardencourt (Evrecin), Haricourt, Bazincourt, Heudécourt, Hébecourt, Sancourt, Amécourt (Vexin), Haucourt, Guémicourt, Dancourt, Grandcourt (Bray),

Canapville : *Canapevilla*, 1196, D. E., nor. *knappr* (1).
Criqueville : nor. *kriki*, (crèche, crique) + *villa* (2).
Longueville : *Longavilla*, 1180, M. R.
Querqueville : nor. *kirkja* (église) + *villa* (3).
Vatteville : *Wattivilla*, 1031, D. E. (nor. *vatn*, eau), etc.

2° Tantôt, et c'est le cas ordinaire, c'est un nom propre, le plus souvent un nom d'homme, par exemple :

Amfreville : *Ansfredivilla*, 1091, *Ansfrevilla*, M. R.
Angerville : *Ansgervilla*, 1160, D. E., 1136, H. S.
Anglesqueville : *Angliscavilla* (4), *Engleskevilla*, 1195, M. R.
Angoville : *Ansgotivilla*, *Ansgovilla*, M. R. XI° siècle.
Auzouville : *Alzulphivilla*, *Osulfivilla*, 1073 (5).
Bacqueville : *Bascavilla*, 1055, D. E.
Barneville : *Barnevilla*, 1079, D. E. *Barnovilla*, M. R.
Beuzeville : *Bosevilla*, XI° siècle, 1180, M. R. *Buesevilla*.
Doudeauville : *Dudelvilla*, XII° siècle, *Dodenvilla* 1214.
Douville : *Dovilla*, *Detvilla*, 1096, D. E.
Épreville : *Espervilla*, *Aspervilla*, 1203, D. E.
Étreville : *Esturvilla*, v. 1148, *Sturvilla* 1179, D. E.
Flamenville : *Flenmencvilla* 1215, C. N. *Flamenvilla*.

(1) C'est l'anglo-saxon *cnæp*, l'anglais *knap*, (éminence). Un herbage de Formigny, qui domine le ruisseau de la Chapelle, s'appelle *Knape*. On trouve en nor. *Knappi-dalr*.

(2) *Crequevilla*, (*Cart. de l'abbaye de Cérisy*, ap. de Gerville, I, 28). Cf. *Crikboc*, 1198 (Criquebeuf). *Dict. topogr. de l'Eure*.

(3) *Kerhavilla*, XII° siècle. (*Cart. de l'abbaye de Lessay*, apud de Gerville, I, 219).

(4) Ville de l'anglais, c'est-à-dire de l'anglo-saxon (*englisc*).

(5) *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, par l'abbé Cochet, 1872, s. v. Il faut rapprocher de ce nom celui de Mesnil-Auzouf, commune du Bocage.

Franqueville :	*Francavilla, Franquevilla*, 1314 (1).
Frédeville :	*Fredisvilla*, (Charte de Robert Ier), D. E.
Gouberville :	*Golbertivilla* (2).
Grimbouville :	*Grimbodivilla*, XIe, siècle (3).
Hacqueville :	*Haracavilla*, 1130 (4), D. E.
Hermanville :	*Hermannivilla, Hermenvilla*, M. R.
Hérouville :	*Haraldivilla.*
Ingouville :	*Ingulfivilla* (5), *Yngovilla*, 1271, D. E.
Montfarville :	*Morfarvilla*, 1274, G. (6), 1335, H. S.
Normanville :	*Normanivilla*, 1195, D. E.
Omonville :	*Osmundivilla*, XIIIe siècle, *Osmunvilla.*
Orgeville :	*Otgerivilla*, XIIe siècle, *Ogervilla*, 1218, D. E. Helvis de *Ogiervilla* (7).
Onfreville :	*Humfrevilla*, 1206, D. E.
Osmanville :	*Osmannivilla.*
Parville :	*Patervilla*, 1196, *Paternivilla*, 1251, D. E.
Rauville :	*Radulfivilla*, 1423, G. (8).
Réville :	*Villa Remigii*, v. 1000, D. E.
Rouville :	*Rouvilla*, 1152, *Roevilla*, 1195, D. E.
Tancarville :	*Tancarvilla*, 1031, *Tanquervilla*, 1182.

(1) Charte de Richard II. (*Cart. du Mont-St-Michel, Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XII, 109.)

(2) Cf. *Gouberti hamellum* (Ouche). *Dict. topogr. de l'Eure.*

(3) *Cartulaire de Préaux*, fol. 115, apud A. Le Prévost, *Mémoires et notes*, etc., II, 209.

(4) Cf. Herqueville : *Harachivilla*, 1150, D. E.

(5) Cf. Landigou : *Landa Ingulfi*, 1180, M. R. (*Mémoires*, XV, 14, 2). L'*n* de *Ingulfi* a persisté dans Ingouville, faubourg du Havre, et hameau de la Plaine de Caen.

(6) *Cart. de l'abbaye de Montebourg*, ap. de Gerville, II, 1.

(7) *Cart. de St-Amand*, ap. A. Le Prévost, *Op. cit.*, II, 510.

(8) *Cart. de l'abbaye de Lessay*, ap. de Gerville.

Thibouville : *Theboltvilla*, 1090, D. E. *Thiboldivilla*, 127, N. C. (1).
Thouberville : *Tubervilla*, 1175, D. E.
Touffreville : *Torfredivilla*, 1269, C. N. *Turfrevilla*, 1190, D. E.
Tourville : *Turvilla*, 1112, *Turrevilla*, 1142, D. E.
Toutainville : *Turstinivilla*, 1034, H. S. *Tustinivilla*, 1180, M. R.
Tréauville : *Trehelvilla*, 1136, H. S.
Trouville : *Turotvilla*, v. 999, *Turolvilla*, v. 1060, *Turovilla*, 1174, D. E.
Valliquerville : *Walekiervilla*, 1195, M. R.
Varengeville : *Warengervilla* (2), 1195, M. R. 1222, C. N.
Yville : *Yvilla*, 1277, C. N. (3).

Comme cela est vraisemblable, ces noms se rencontrent à la fois, souvent dans un ou plusieurs pays différents ; ainsi il y a deux Amfreville dans la Hague, deux dans la plaine du Neubourg, un dans le Vexin, un dans le pays de Caux, un dans le pays de Bray ; on trouve un Bricqueville dans le Bessin et deux dans

(1) 1031. *Normanniæ nova chronica*, 3, 2. (*Mém. de la Société des Antiq. de Normandie*, XVIII). — *Archives de Mortain*, 1182, ap. Léchaudé d'Anisy (ibid., XII, 105).

(2) Un nom semblable se trouve dans l'arrondissement de Nancy, une charte de 770 l'appelle *Warengesi villa*. (*Dictionnaire topographique de la Meurthe*, s. v.)

(3) *Dictionnaire topographique de l'Eure* (D. E.). — *Cartulaire normand* (C. N.). — *Histoire du château et des sires de St-Sauveur-le-Vicomte* (H. S.), suivie de pièces justificatives, par Léop. Delisle, Valognes, 1867. — *Magni rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ* (M. R.) (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XV). — Répertoire ou extraits des chartes, etc. du département de la Manche, par de Gerville (G). — *Normanniæ nova chronica* (N. C.).

le Cotentin ; il y a un Tocqueville dans la Hague, deux dans le pays de Caux, un dans le comté d'Eu et un aussi dans le Roumois, etc. Mais, ce qu'il y a un plus grand intérêt à noter, c'est que les radicaux qui entrent dans la composition des noms en *ville* se retrouvent également dans des vocables formés à l'aide de suffixes non plus romans, mais germaniques ou norois, ayant une signification analogue à celle de *ville*, ou jouant du moins le même rôle dans la composition, comme *Bricquebosq* (Hague) et *Bri(c)queville* (Bessin et Cotentin), *Criquebeuf* (Roumois) à côté de *Criquetot* (Caux) et de *Criqueville* (Bessin), *Daubeuf* (Neubourg et Vexin) et *Dauville* (Auge), *Étreham* (Bessin) et *Étreville* (Roumois), *Herqueboc* (Caux), *Herqueville* (Roumois et Hague), *Rébeuf* (Caux) et *Réville* (Ouche), *Sottevast* (Hague) et *Sotteville* (Caux), *Vattetot* (Caux) et *Vatteville* (Caux et Roumois), *Vibeuf* (Caux) et *Vitot* (Neubourg), etc. (1). Quelle est la raison de ces formations diverses et —ce dont j'ai déjà parlé plus haut—de l'inégale répartition dans les différents pays normands des noms de lieu que je viens de passer en revue, en particulier des noms en *ville* ? La réponse à cette double question se trouve dans l'histoire même des établissements des Saxons et des Danois dans l'ancienne Neustrie. J'ai dit que de bonne heure des colons saxons s'établirent sur les côtes de cette province; ces colons durent donner

(1) On voit par là que ce qui a été dit de la composition des noms en *ville* s'applique parfaitement aux noms en *tot*, *beuf*, etc. ; le premier élément en est ou un nom commun, ordinairement germanique, comme dans Daubeuf (nor. *dal*), Vattetot (nor. *vatn*), etc., ou, mais plus rarement, un nom propre de personne, comme dans Houdetot (*Huldeboldi toftum*. Cf. *Huldeboldi villa*, 1027, *Neustria pia*, p. 217).

au moins à une partie des stations qu'ils occupèrent des noms germaniques (1), et cette introduction de vocables non romans se prolongea sans doute de longues années, comme l'invasion qui les apporta. Plus tard, arrivèrent les Normands qui, après de longs efforts, finirent par se fixer sur les côtes de l'ancienne Neustrie; ils durent évidemment donner aux établissements qu'ils fondèrent d'abord dans cette région des noms empruntés à leur idiome; cela était d'autant plus naturel que, païens encore ou mal convertis, ils n'avaient point de raison pour renoncer à leur langue nationale. C'est à cette époque vraisemblablement que remontent, au moins en partie, la fondation des localités dont le nom est formé à l'aide des suffixes *bec*, *tot* et peut-être *fleu*(*r*), ainsi que ceux en *torp*, *hogue* et *gatte*. Mais bientôt à une occupation violente succéda une cession formelle; un partage régulier du territoire concédé eut lieu entre les conquérants; Rollon et ses compagnons avaient renoncé au paganisme; en acceptant la foi chrétienne, ils adoptèrent aussi, sans oublier sans doute de longtemps complètement leur propre idiome, la langue dans laquelle elle leur était enseignée et qui désormais sera la langue officielle de leurs ducs; il en devait résulter qu'ils donnèrent nécessairement le plus souvent, à partir de cette époque, aux localités qu'ils fondèrent, des noms tirés de cette langue, c'est-à-dire du roman ou du latin.

C'est là ce qui explique l'origine et la fréquence des noms en *ville* (2), au moins de la plupart d'entre

(1) Parmi ces noms il faut plus que vraisemblablement ranger les composés de *ham*.

(2) Un autre radical employé soit seul, soit le plus souvent comme

eux (1). Quant à la répartition si inégale de ces noms sur le sol normand, elle tient à ce que les conquérants ne s'établirent pas indifféremment et également dans les divers pays de l'ancienne Neustrie ; cédant à leurs habitudes de vie, à leurs goûts, guidés par la nature du sol, ils se répandirent d'abord sur les côtes, dans les plaines et les vallées fertiles du bassin de la Seine et de ses affluents (le pays de Caux, le Roumois, le Neubourg), dans les bassins inférieurs de la Touque et de la Dives, dans la plaine de Caen, enfin sur les côtes du Bessin, ainsi que sur celles du Cotentin, occupant ainsi, on le voit, les pays septentrionaux de la province ; ils négligèrent, au contraire, les parties boisées de la région du sud, trop éloignées de la mer, trop peu fertiles en général, on ne s'y fixèrent que sur quelques points isolés. Voilà ce qui explique pourquoi on rencontre si peu de noms d'origine germanique au sud de notre province, tandis qu'un si grand nombre le sont dans la région du nord ; voilà encore pourquoi, dans cette dernière, les noms géographiques sont, les uns entièrement, les autres seulement en partie germaniques ; les premiers étant plus anciens et antérieurs la plupart à la conversion des Normands au christianisme,

suffixe dans les noms de lieu est *vast* (*vastum*, désert, terrain inculte) ; on le rencontre surtout au nord du Cotentin ; ainsi le Vast, Hardinvast, Martinvast, Sottevast, Tollevast (Hague), Brillevast (Cotentin), le Vast (Lieuvin, Ouche, Evrecin), etc.

(1) Quelques-uns, en effet, sont sans doute d'origine moderne, comme d'autres peuvent être antérieurs à l'invasion normande ; M. A. Le Prévost remarque (*Op. cit.*, II, 253) qu'en 816 un personnage du nom d'Hildebodus était archichapelain du palais de Louis le Débonnaire ; est-ce à un membre de sa famille qu'il faut rapporter la fondation d'Heudebouville (*Hildebodivilla*) ?

les autres plus modernes et tous postérieurs à cet évènement (1). Après cette digression je reviens à l'étude des noms de lieu normands d'origine non romane.

Tout nombreux que puissent paraître, d'après ce qui précède, les noms géographiques d'origine saxonne ou noroise dans les pays du nord de notre province, je suis loin, il s'en faut, d'avoir épuisé la liste de ceux qui s'y rencontrent : ainsi, pour ne pas parler, parce que ce radical est commun à presque tous les idiomes germaniques, des composés, si fréquents en Normandie, de bourg (got. *baurgs*, a.s. *buruh*, nor. *borg*), comme Cherbourg, Jobourg, Valbourg, Montebourg, Cabourg, Neufbourg, Ennebourg, Pont-Erembourg (2), Bourg-Achard, Bourg-Beaudoin, Bourg-l'Abbé, Bourg-Théroulde, etc., en voici quelques-uns encore qu'il faut citer. Le Havre (nor. *höfn*, *hafn* (3), ags. *hafen*, nl. *haven*, dan. *havn*), vocable adopté comme nom commun par le français ; Fécamp (b.l.

(1) Il est vraisemblable que quelques-uns au moins des radicaux que je viens d'étudier continuèrent, après la conversion des Normands, d'être employés pour former des noms de lieu, comme *bec*, *bosc*, etc., qui furent sans doute usités assez longtemps comme noms communs.

(2) La carte de Cassini donne à cette localité le nom bizarre de Pont-à-Rembourg ; les *Magni rotuli* mentionnent à la date 1211 (*Mémoires*, XV, 138, 2) *Eremborc*.

(3) L'ancienne forme française était *hafne*,

Braz fu de mer, hafne i avoit...

Lai de Gugemer.

Un certain nombre de lieux des côtes normandes portent le nom de Havre, comme le Havre de Quinéville (Cotentin), le Havre de Survy, le grand Havre, le Havre de Goury, le Havre de Bombec (Hague) ; mais le nom qu'on rencontre le plus souvent est celui de Hable et son diminutif Hablet ; ainsi le Hable de Dieppe, de Veulettes, d'Honfleur, de Grandcamp (Bessin) ; le Hable au nord d'Omonville, le Hablet d'Eculleville (Hague), etc.

Fiscannum, nor. *fisk-r*, ags. *fisc*), à qui l'orthographe moderne a donné une terminaison romane, pour remplacer le suffixe *an* (*? enc*) incompris (1) ; Falaise (nor. *fjall*, « montage », confondu peut-être avec l'aha. *felisa* « rocher »), nom de la ville où naquit Guillaume-le-Conquérant, — ville dont le château est bâti sur des rochers escarpés, — ainsi que d'un hameau du Vexin et du pays de Caux (2).

Il semble bien que nous ayons encore un double composé scandinave dans Etainhus (Caux), vocable qu'on peut décomposer en *étain (estain)=stein* (pierre) et *hus* (maison) (3). Mais Etainhus n'est pas le seul nom de lieu normand qui renferme le radical *hus*, on le trouve encore vraisemblablement dans Lihus, hameau des Grandes-Ventes (Caux), ainsi peut-être que dans Lihut, lieu à St-Saens (Bray), et dans Sahurs, anciennement Salhus (Caux) (4). Quant à *stein*, on le rencontre dans un certain nombre de noms de localités, soit comme déterminé dans Etaimpuis, Estaintot et Estainmare, près St-Valery (Caux), soit comme déterminant dans Gouestain, lieu au Theil (Cotentin) d'après Cassini, Grestein, lieu du Bessin; Grestain, nom d'une abbaye célèbre de l'ordre de saint Benoît et d'une ancienne paroisse

(1) On trouve déjà dans la *Normanniæ nova chronica*, *Fiscampnense*, p. 22 (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XVII).

(2) *Falesia*, 1016 (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.). — Carte de Cassini.

(3) C'est-à-dire habitation construite sur un terrain pierreux. Il y a un Steenhus en Danemarck. Auprès d'Etainhus se trouve le « lieu » Heroboc, nom évidemment germanique, peut-être le « hêtre du peuple » (nor. *herr*, peuple, et *bok*, hêtre).

(4) *Lihus*, XI[e] siècle. — *Salhus*, v. 1050 (Ch. de Guill.-le-Conq[t]).

aujourd'hui réunie à celle de Carbec (Caux), et sans doute le Grétin, fief à Fontaine-Bellanger (Evrecin) (1). Quant au premier élément de ces derniers noms, il paraît être l'a. h. a. *grioz* (grès) (2). *Stein* étant commun à tous les idiomes germaniques, on ne peut dire de prime abord si les quelques noms de lieu dans lesquels il apparaît sont norois, plutôt que francs ou saxons, et le premier élément de Grestain ne permet pas de résoudre la question, puisqu'il paraît haut-allemand. Quant à Estaintot et Estainmare, comme les suffixes sont norois, on doit admettre que les composés le sont également. En est-il de même pour les deux suivants, dans la composition desquels entre le vocable *kirke* (église), Querqueville (Hague, *Kirkavilla*, XII[e] siècle) (3) et Carquebut (Cotentin, *Kerkebu*, *Querquebu*, 1390) (4)? Pour le dernier du moins, l'origine noroise de son second élément ne permet pas de ne pas y voir un nom scandinave, et, pour le premier, il est naturel aussi d'en reporter l'origine à l'époque normande (5). On peut en dire autant des noms beaucoup plus nombreux en

(1) *Dictionnaire topographique de l'Eure*, B. M. de Grestano, v. 1050, *Gresten*, 1185; *Grestain*, 1457; *le Grétin*, 1871.

(2) Ce radical se retrouve sans doute dans les Grez, noms de lieu de l'Evrecin, de l'Ouche et du pays de Caux, ainsi que dans Gresland, à Tracy-Bocage.

(3) V. pl. haut, p. 64.

(4) *Mémoire sur les baillis du Cotentin*, par Léop. Delisle (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XIX, 65). Cf. plus haut, p. 43, note 2.

(5) Il est à peine besoin de rappeler que les noms de lieu dans la composition desquels entre le radical *kirk(e)* sont très-nombreux dans toute la région flamande.

vic, *ver* et *mare*, ainsi que des composés de *londe*, de *hoult* et de *tuit*.

Ce n'est pas, il s'en faut, que tous les noms de lieu en *vic* aient une origine germanique ; dans le midi de la France, ils dérivent évidemment de *vicus ;* mais il n'en est pas de même dans la région du nord, où *vicus* eût donné *vi* et non *vic* (1) ; ici, en particulier sur le littoral, ces noms dérivent du nor. *vik* (b. a. *wick*) ; c'est évidemment le cas pour Sanvic (*Sand-vik*) commune située au fond d'une crique tout près du Havre (2) ; Victot (Auge), Viquemare (Caux), Kapelvic, transformé en Cap Lévy, petite anse du Val-de-Saire voisine de Cherbourg, où débarqua Henri II, en 1177 (3), l'île de Vic devant Cosqueville, Plainvi(c), Pulvic, Solvic, Survic (Hague), Vic (Bocage) et sans doute aussi Vicques (plaine de Caen) (4). Un radical tout différent,

(1) Il ne serait pas absolument impossible toutefois que le *c* eût persisté dans quelques-uns d'entre eux par suite d'une influence savante.

(2) Cf. *Sangatte*. Le radical *sand* se retrouve peut-être aussi dans Sandouville (*Sandovilla*, M. R. ; il apparaît certainement dans Wissant (*Wissand*, 933). — Il y a un grand nombre de *Sandvik* dans les pays scandinaves ; ainsi Sandvig dans la baie de Flensbourg (Sleswig), Sandvik dans le Stattland (Norwège), Sandviken (*ibid*), dans le fiord de Christiania ; quant aux noms en *vik* et aux autres composés scandinaves de ce radical, comme Ervik, Laurvik, Landvik, ils sont presque innombrables.

(3) De Gerville, *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, VI, 35. Tout près, un récif porte le nom essentiellement norois de Bierrock.

(4) On rencontre des *vic* ailleurs qu'en Normandie, ainsi Vic-sur-Seulle et Moyenvic (Meurthe), Vicq (Haute-Marne), Vieuvic (Eure-et-Loir), Vic (Sarthe), Vicq (Seine-et-Oise), Vic-sur-Aisne (Aisne), Vic (Nord) ; mais c'est surtout sur la côte de la Picardie et de l'Artois

quoiqu'il se rapproche par la forme, sinon par la signification, de *vic*,—*vi*, nor. *vê*, ags. *wig* (maison) — paraît aussi se rencontrer dans quelques noms de lieu normands, comme Vibeuf, Vimont (plaine de Caen), Vimoutiers (Auge), Vitot et Vitotel (Neubourg) (1).

Si *vic* n'est pas nécessairement d'origine bas-allemande ou scandinave, *ver* au contraire semble bien ne pouvoir être que norois ou saxon; ce radical, qui signifie station de pêche, barrage, a servi à désigner, comme je l'ai déjà remarqué (2), un fief de l'Evrecin, une commune du Bessin et du sud du Cotentin. J'ai cru le voir aussi dans Véret, hameau de Formigny; et on le retrouve également sans doute dans le Véroquêne (Ver au chêne), gué de l'Aure au-dessus de Bayeux (3), et peut-être dans Trévières (*Treveris* 1274 (4), *Treveriis*). J'incline également à voir dans les vocables en *mare*, si communs dans notre province, des noms pour la plupart

que ces noms abondent, par exemple le Wicq, lieu dit à Wimille, les Wicqs, lieu dit à Desvres, Badewic, devenu aujourd'hui Baduy, Ostrowic, Salperwic, etc., noms où *vic* est évidemment d'origine germanique. (*Dict. topographique de l'arrondissement de Boulogne*, dans les *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, t. XI, ann. 1881. Boul. in-8°).

(1) *Witot*, 1234; *Witotel*, 1210 (*Cart.* du chap. d'Evreux). M. A. Le Prévost (*Op. cit.*, III, 386) a fait venir, avec Huet, ce préfixe de l'ags. *wit* « blanc »; c'est le premier élément des noms de lieu scandinaves Viborg (Danemarck), Viby (Suède). Cf. Cleasby-Vigfusson, *an icelandic-english dictionary*, s. v. *vé*, et Falkmann, *Op. cit.*, p. 96.

(2) Voir plus haut, p. 26, note 2. — *Ver* 1026, *Magni rotuli*, éd. Stapleton, I, p. 68.

(3) J'ai eu tort évidemment dans mon Dictionnaire du patois du Bessin de voir dans ce mot une corruption de *vè-au-quêne*.

(4) *Cartulaire de l'abbaye de Montebourg*, ap. de Gerville, II, 1.

d'origine noroise. Le mot *mare,* il est vrai, a été considéré par Diez et par Littré (1), comme dérivé du latin *maria;* mais il semble bien que *maria* n'aurait pu donner que *maire*, comme *mare* est devenu *mer* (2); aussi je crois préférable de dériver *mare* du nor. *marr*, got. *marei*, a. h. a. *mari* (mer) (3), pris dans le sens d'étang, de marais, ordinaire à ces mots (4). Quoi qu'il en soit, ce radical a servi, non pas seulement isolé et comme nom commun, ce qui se rencontre dans presque tout le nord de la France (5), mais comme premier ou

(1) Diez, *Etymologisches Wœrterbuch*, I, 264, s. v. *mara.* Littré, *Dictionnaire*, s. v. M. Littré s'est d'ailleurs borné à enregistrer l'opinion de Diez, sans se préoccuper de ce qu'elle pouvait avoir de plus ou moins plausible.

(2) Comment se ferait-il d'ailleurs, si *maria* avait donné *mare*, que ce mot ne se rencontrât ni en italien, ni en espagnol ou en provençal ?

(3) B. l. *mara*, Du Cange, s. v. Il est remarquable que les plus anciens textes où ce mot apparaît soient d'auteurs normands ou anglo-normands, comme Guillaume de Jumièges.

(4) Förstemaun, *Altdeutsches Nemenbuch*, II, 2, *Die Ortsnamen*, p. 1053.

(5) Une fois adopté par le français, ce mot devait naturellement être employé dans l'onomastique générale des pays de langue d'oïl ; mais il est à remarquer qu'on le rencontre surtout dans les provinces voisines de la Normandie. Quant au latin *mare*, il a servi aussi à former des noms de lieu, après avoir pris le sens diminutif propre au radical germanique, c'est-à-dire la signification d'étang, de marécage; c'est lui qu'on trouve, il semble, dans les noms de Cambremer (1036, H. S.) Courtemer, Landemer, Mortemer (*Willemus de Mortuomari*, 1204, *Magni rotuli*, XV, 121, 1), Truttemer (*Troitemer*, dans de Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*, s. v., probablement de *tructæ mare* : mare *truitée*, c'est-à-dire trouble), etc. Toutefois les noms de lieu en *mer* ne renferment pas tous le radical *mare* ; un certain nombre, comme Pont-Audemer (Pons *Aldemari*), etc., viennent de noms de

second élément de noms composés, — ce qui n'apparaît à mon su qu'en Normandie, — à former un nombre considérable de noms de lieu de notre province: ainsi Alvimare, Beaumare, Binemare, Blésimare, Boismare, Brétamare, Briquemare, Brumare, Collemare (v. 1284) Croixmare (1), Cliquemare, Drumare, Eneaumare, Estainmare (Cassini), Estennemare (*Géographie de la Seine-Inférieure*), Etemare, Flammare, Flinquemare, Frémare, Jeanmare, Limare (Vaux de) (2), Longuemare, Mélamare, Oudemare, Parfondemare, Péromare, Réponmare, Rétimare, Roumare, R(o)uquemare, Rumare, Saussemare, Tennemare, Vaucremare, Vaumare, Videmare, Vignemare (Caux), Houdemare, Lignemare, Mainemare (Bray), Normare, Botremare, Ingremare (Evrecin), Vandrimare (3), Ymare (Vexin), Aumare,

personnes, dans lesquels la syllabe finale *mer* représente l'aha. *mâri* (illustre), radical commun d'ailleurs aux langues celtiques et aux langues slaves. Dans ces dernières il prend la forme *mir*. Cf. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, I, *die Personennamen*, s. v. *mar*.

(1) Walterus de *Croismara*, 1180 (*Magni rotuli*, *Mémoires*, XV, 18, 2). — Regnaldus de *Drumara* (ibid., 20, 2). — Willelmus de *Romara* (ibid., 35, 2). On trouve aussi (ibid., 19, 2) *Bordemara*.

(2) Nous retrouvons ici ce radical *Li* que nous avons déjà rencontré dans Lihou, Lihoumet, Lihus, Lihut: il est certain, comme je l'ai supposé déjà dans une note de la page 37, que nous avons ici le nor. *hlidh*, norv. *lid* (Ivar Aasen, *Norsk Ordbog*, s. v.), suéd. *lid*, « pente boisée, hauteur escarpée ». Cf. Lihult en Scanie (Falkman, *op. cit.*, s. v. *lid*) Lidhult, en Halland; Lidköping, sur les bords du lac Wener, Lidgaard, dans le Gudbrandsdal (K. Bædeker, *Schweden und Norwegen*, in-12. Leipzig, 1882). — Förstemann (*Altdeutsches Namenbuch*, II², 856), dit que l'ags. *hlid* signifie « colline, penchant d'un mont. »

(3) *Vandrimara*, 1251. *Dict. topographique de l'Eure*, s. v.

Ectomare, Finemare, Germare, Himare, Homare, Landemare, Honguemarc (1), Rondemare, Mandemare, Quatremare (2) et Trottemare (Roumois), Flamare, Londemare, Inglemare, (Neubourg), Intremare (Lieuvin), Boquemare à Putot (Auge), Gattomare à Gatteville et Inglemare (Val-de-Saire), enfin la Mare-Auger (Ouche), la Mare-Auvart, fief du Roumois, la Mare-Broc, fief et la Mare-Flaquemare, hameau du même pays, la Mare-Godart, la Mare-Hareng, la Mare-Hébert, la Mare-Osmont (ibid.), etc. (3). On retrouve propablement encore, comme je l'ai fait remarquer plus haut (4), le mot *mar* comme premier élément des composés Marbeuf et Martot. Tandis que *marr* (mer) est entré dans la composition d'un nombre si considérable de noms de lieu, le radical nor. *vatn* (eau) n'y a joué qu'un rôle insignifiant ; on le rencontre cependant dans quelques-uns, comme Vattetot-sur-Mer (Caux et Roumois), Vatteville (Caux et Roumois), Vatecriq (Guernesey), Valletot (5), commune du Roumois et fief du pays d'Ouche et Vatteport, île du Roumois.

(1) *Hangamara* (Cart. de St-Georges-de-Boscherville), *Hanguemara* (Charte de Guillaume-le-Conquérant, apud A. Le Prévost, *Notes et Mémoires*, II, 261).

(2) *Guitriemara* (Charte de Raoul, comte d'Ivri). *Dict. topographique de l'Eure*, s. v.— *Iglemara*, 1239, ibid.

(3) Carte de Cassini. — Bunel et Tougard, *Géographie du département de la Seine-Inférieure*, s. v. Nombre de hameaux, de lieux dits et de pièces de terre en Normandie portent aussi le nom de la Mare, des Mares ou des Marettes. Le seul département de l'Eure renferme 62 localités du nom de la Mare, 19 Mares, 7 Marettes. *Dict. topographique de l'Eure*, s. v.

(4) V. p. 53, note 1.

(5) Voir plus haut, p. 45, 54 et 68. Galfridus de *Watetot*, M. R.

Si *mare* a été jusqu'ici considéré comme un nom exclusivement latin, *londe* a toujours été regardé comme un nom germanique ; mais on n'y a vu le plus souvent qu'une modification dialectale de *lande*, tout comme *busc* est une autre forme de *bosc*. Il y a à cela une difficulté phonétique à laquelle n'ont point pensé les savants qui ont accepté ou proposé cette étymologie. Si le changement de l'*u* de *busc* en *o* s'explique sans peine, il n'en est pas de même de celui de l'*a* de *land* en *o*; d'un autre côté, l'ancienne forme *lunda* de *londe* (2) que présentent les anciens textes ne permet pas l'identification des formes londe et lande (*landa*); il faut donc chercher au premier de ces noms une autre origine : cette origine n'est autre évidemment que le nor. *lund-r* (bocage), radical très-fréquent dans les noms de lieu scandinaves, ainsi que dans la partie du nord de l'Angleterre, colonisée par les Norois. En Normandie *lund*, transformé en *londe*,

Cf. *Dict. topographique de l'Eure* et A. Le Prévost, *Op. cit.*, s. v.) On peut rapprocher des composés de *vatn* les deux suivants, Veules et Veulettes (Caux), qui paraissent dérivés de l'ags. *vell* (ang. *well*, source), nor. *vella*, bouillonner. *Vellettes*, M. R. XIII[e] siècle (*Mémoires*, XV, 158, 2).

(2) Ainsi dans les *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, publiés par Léchaudey d'Anisy, ann. 1204, Ballivum de *Lunda*, Balliva de *Lunda* et de foresta, Essarta inter *Lundam* et Butoraldum. (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XV, 107, 2). Mais (ibid, 90, 2.) *Londa*. On trouve aussi *Lunda*, XI[e] siècle, pour le nom de l'ancienne commune de la Londe, aujourd'hui réunie à Farceaux (Vexin) et qu'une charte de Philippe-Auguste (*Dict. topographique de l'Eure*, s. v.) appelle *le Lunde*. M. de Blosseville remarque (ibid.) qu'aujourd'hui encore le hameau de la Londe à Herqueville est communément appelé *le* Londe ; il y a là comme un souvenir persistant du genre primitif de ce mot.

a servi à désigner un nombre considérable de noms de « lieux » ou de communes : ainsi la Londe, hameau de Valliquerville, d'Escretteville et des Grandes-Ventes (Caux), Étalondes (comté d'Eu) (1), la Londe, commune et forêt du Roumois, la Londe, fief du Vexin, la Londe, nom de hameaux du même pays, ainsi que de la plaine du Neubourg, du Lieuvin, du pays d'Auge, du Bessin, de la Plaine de Caen, du Bocage et de l'Hiémois (2), Saint-Ouen-de-la-Londe (Roumois), les Londes (Evrecin, Lieuvin, Ouche), la Londe et la Petite-Londe à Cambes (plaine de Caen), la Londe à Formigny et à St-Germain-d'Elle, les Hautes-Londes à Tour (Bessin), etc. On trouve aussi le diminutif la Londelle et même la Londette, le Londel et le Londin (Caux, Roumois, Hiémois, Bessin) (3).

A côté de *londe* prend naturellement place le radical *hout*, dérivé du nor. ags. *holt* « bois », (a. *holz*) ; ce radical, qui se rencontre fréquemment dans les noms de lieu scandinaves et dans ceux de l'est et du nord-est de l'Angleterre (4), est rare en Normandie et personne, que je sache, ne l'y a signalé jusqu'ici ; il est facile de le

(1) *Estenelunda*, 1139 (F. d'Eu), *Stenelonda*, 1180, M. R.

(2) Par exemple la Londe, fief à Louviers, la Londe, hameau d'Heudreville-sur-Eure, la Londe, vavassorerie à Saint-Maclou, la Londe à Tourgeville et près de Robehomme (Auge), la Londe à Saint-Germain-le-Vasson (plaine de Caen), le Bois de la Londe à St-Georges (Bocage), la Londe à Caligny (ibid.), etc.

(3) Carte de Cassini. — *Dict. des Postes.* — *Dict. topographique de l'Eure*, s. v.

(4) Il se rencontre aussi fréquemment dans les pays occidentaux de langue allemande, en particulier dans la région néerlandaise ; ainsi Bocholt, Burcholt, Forenholt, Marholt, Turholt, etc. Cf. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, II ², 861.

reconnaître cependant dans le second élément des noms de « lieux » ou de hameaux, le Canihoult de Jumièges et le Canihoult du Mesnil-Jouxte (Caux) (1). Est-il d'origine noroise ou saxonne ? Sa présence dans une région éminemment normande rend la première supposition la plus vraisemblable ; mais comment se fait-il qu'il soit d'un usage aussi restreint dans notre province, quand il est si fréquent dans une partie au moins de la région picarde (2) ? Il est vraisemblable que c'est l'emploi du mot *bosc* (*busc*), qui a empêché l'adoption du vocable *holt :* nouvelle preuve que *bosc* devait être familier aux populations noroises qui s'établirent en Normandie.

Des composés normands si rares de *holt* il faut rapprocher *tuit* (*thuit*) et ses dérivés. Ce mot, qui sert à désigner concurremment avec (*es*)*sart*, à ce qu'il semble, des lieux défrichés, se rencontre presque exclusivement dans la région si noroise de la Basse-Seine (3) : ainsi le Thuit, commune voisine des Andelys ; le Thuit, hameaux du Roumois et fiefs du Vexin ; Thuit-Agron, le Thuit-

(1) Carte de Cassini. *La Géographie du département de la Seine-Inférieure* écrit Conihout et appelle le second de ces hameaux Conihout du Mesnil-sur-Jumièges.

(2) Par exemple *Boeholt*, *Buchout* 1127 (*Chr. d'Andres*), aujourd'hui Bouquehault; *Lantershout* : silvam quæ dicitur *Launtershout* 1107, (Chr. d'Andres); *Malshout*, ancien nom de lieu. (*Dict. topographique de l'arrondissement de Boulogne*, s. v.) Hoult, comme on le voit par l'exemple de Bouquehault, pouvant se changer en *hau*(*l*)*t*, il n'est pas impossible que ce radical se retrouve dans le second élément de Nihault, hameau voisin de Bayeux.

(3) Quant au mot essart il se rencontre dans tous les pays normands, comme dans presque tout le nord de la France ; ainsi il y a des Essarts dans le Cotentin, le Bessin, le Roumois, le pays de Caux, etc.

Anger (1), le Thuit-Hébert, le Thuit-Signol, le Thuit-Simer (Roumois), Ecriquetuit (*Escraketuit* 1207), fief du Vexin, Blaquetuit, Bracquetuit, Brennetuit, Briquetuit, Gonnetuit, Longtuit, Milthuit au Petit-Couronne, Monthuit, Régnetuit, Vautuit, Bois-Tortuit, Notre-Dame et St-Nicolas de Bliquetuit (Caux) (2), Notre-Dame-du-Thuit (3) dans la forêt de Cinglais (Plaine de Caen). Quelle est l'origine de ce mot qui se présente sous une forme si singulière (4). Elle est évidemment scandinave ; *tuit* vient du nor. *thveit* « une pièce de terre » comme traduit Vigfusson (5), n. ang. *t(h wait* « bois défriché », *tveit*, *tved*, *tvet*, dans les dialectes norwégiens et suédois, lequel signifie « abattis d'arbres » (6), et s'emploie fréquemment soit seul, soit comme second élément d'un composé pour former des noms de lieu dans les pays scandinaves (7).

(1) Il est question aussi d'un *Tuit Bernardi* dans les *Magni rotuli* publiés par Stapleton, I, 492, *Tuit Bernard* 1195 (M. R., *Mémoires*, XV, 44, 2). *Tuit* 1224, *Tuit Ansger* v. 1180, *Tuit Ansgeri* v. 1203, *Teut Angier* 1221. — *Tui Herbert* 1216. — *Tuit Sinol* 1180. — *Tuit Symer* 1259. (*Dict. topographique de l'Eure*, s. v., A. Le Prévost, *Notes et Mémoires*, s. v.)

(2) *Géographie du département de la Seine-Inférieure*, s. v.

(3) Carte de Cassini. — Il y a aussi Bosc-en-Tuit (Roumois).

(4) La diphthongue *ui* semble indiquer une forme latine antérieure *uc*; il n'est pas surprenant aussi que dans le *Necrologium Ebroicense* on ait transformé *tuit* en *teuctum*.

(5) *An icelandic-english dictionary*, s. v. *thveit*.

(6) D'après Ivar Aasen (*Norsk Ordbog*, s. v. *tveit*), la signification du nor. *thveit* serait incertaine ; il pense qu'elle était sans doute : « défrichement dans un bois, lieu où des arbres ont été abattus », en Rydning i Skoven, et Sted hvor træer ere fældede.

(7) Ivar Aasen donne entre autres exemples Breidtveit, dont on peut rapprocher Longtuit ; quant aux autres noms normands, Bri-

Cette liste si nombreuse est bien loin d'épuiser cependant tous les noms de lieu d'origine noroise ou saxonne qu'on rencontre en Normandie ; c'est surtout sur les côtes, en particulier sur celles de la Hague et du Val de Saire, qu'ils abondent. Il y a là comme un souvenir ou une trace de l'habitude qu'avaient les Scandinaves de désigner par des noms empruntés soit au règne animal, soit aux objets dont ils se servaient, les accidents des rivages de leur pays. C'est ainsi que les rochers qui bordent la côte nord-ouest du Cotentin portent le nom d'*esnèques* (1), vocable qui représente évidemment le nor. *snekkja*, ags. *snace*, « vaisseau rapide et de forme allongée », comme le définit Cleasby-Vigfusson (2) ; l'image est frappante et convient très-bien aux rochers granitiques du littoral contentinais. Cassini y indique un Esnèque devant le havre de Goury, à la pointe d'Auderville, ainsi que le Longuesnèque, le Quesnèque, dans l'anse d'Escalgrain ; enfin le gros et le petit Snéquet devant Gouville. Si Houffet dérive de *hûf-r* (3), « carcasse de vaisseau », ce nom d'un rocher de La Hague présenterait une formation de même genre.

quetuit, Montbuit, Vauthuit, s'expliquent sans peine ; Braquetuit correspond à Braktveit « bois défriché » et le premier élément de Brennetuit semble bien être le nor. *brenna* « brûler. »

(1) Cassini écrit *senèque*, mais il donne lui-même *guesnèque* (*gué* + (*e*)*snèque*) et *longuesnèque*, noms évidemment dérivés du premier, lequel doit donc être *esnèque* ou *snèque*. La carte de l'état-major n'indique aucun nom de ce genre.

(2) Le v. fr. *esnèque* est défini par Diez : vaisseau pourvu d'un bec ; Du Cange se borne à rapprocher ce mot de *naca* (*a. nachen*). La définition de Vigfusson convient très-bien aux vaisseaux des Vikings. « Piraticis navibus quas *sneckas* appellamus. »

(3) Avec *hûf-r* toutefois, on s'attendrait plutôt à une forme *huffet*.

Un nom plus expresssif encore est celui d'un rocher de la même région, appelé Flotoman, c'est-à-dire sans doute le matelot, vocable qu'on retrouve probablement dans Flottemanville (1). Ba(u)veskien, nom d'un écueil de la côte orientale, n'est pas moins curieux; peut-être faut-il le décomposer en *bald-r*, « en avant », et *veski*, « sac, chose gonflée. » Quant au nom de l'île de Serk (2), on pourrait peut-être aussi y voir le nor. *serk-r*, « chemise, capuchon. » Pour le « Long-Hecquet » devant Blainville, c'est « la longue barrière (3) », comme le Haguet devant Guernesey est « la baie (4). » Le Bréquet d'Herqueville s'explique aussi facilement : c'est « le rocher ébréché. » Quant au Houquet et aux Huquets, deux formes différentes, ce semble, d'un même radical, ils rappellent le *hoc* que j'ai signalé sur certains points de nos côtes. Enfin, si Cauf est véritablement le nom d'un promontoire du Cotentin, comme on l'a dit, il représente le nor. *kalf-r*, « veau (5). » Un rocher situé

(1) Un autre rocher situé devant Herqueville s'appelle le Sidman ou, comme écrit Cassini, Sydman. Que peut bien signifier *sid?* Je l'ignore. Serait-ce l'ags. *sidh* « voyage » ?

(2) *Serc*, 1042, *Cart. du Mont-St-Michel*, ap. Léopold Delisle. (Pièces justificatives de l'*Hist. du château de St-Sauveur-le-Vicomte*, p. 19.)

(3) Il y a aussi un lieu dit du nom de Hecquet à Créances, et Cassini indique des Hecquets à Néhou.

(4) C'est encore au même ordre d'idées qu'est dû le nom de Haise donné à un rocher voisin de Gatteville et à des écueils situés au nord de Herm, et auxquels Cassini donne aussi le nom de Prékreries. Quant à l'origine de ce mot, il paraît être un dérivé de *haga* (Cf. *Mém. de la Société de Linguistique*, V, 52). Pour Hecquet, il faut y voir un diminutif de *hec*, « bas de porte », a. *heck*. De même Bréquet est le diminutif de *brèque* « brèche », nl. *breke*.

(5) Peut-être les « Caux » des Minquiers de certaines cartes sont-ils

devant Granville s'appelle d'ailleurs le Videcoq, c'est-à-dire la bécasse, et à l'ouest de Chaussey se trouvent les Épecs (les pics) (1).

Une dénomination très-fréquente sur toutes les côtes des pays scandinaves ou colonisés par les Norois est celle de *nez*, servant à désigner un cap (nor. *nes*, ags. *naes*, ang. *ness*), mot évidemment de même origine que *nös* (ang. *nose*, lat. *nasus*); on ne doit donc pas être surpris de le rencontrer sur nos côtes (2); on y trouve aussi le Nez des Voidries, le Nez de Carteret, le Nez de Jobourg et de Querqueville, le gros Nez de Flamanville. Il y a également un gros Nez à Jersey, et un rocher situé au nord de Serk s'appelle le Nez (3). Un nom de lieu de

pour les *Caufs* des Minquiers. Il est vrai qu'on pourrait aussi dériver *cauf* de *calvus*.

(1) Ce dernier nom n'est peut-être pas ancien, pas plus que « la Vache » et « les Chevaux », noms donnés à d'autres rochers à l'est de la même île de Chaussey, et qui, eux, sont évidemment modernes; mais tous ils répondent à la même manière de concevoir les choses.

(2) Comme *nez*, nor. *nes*, se confond avec *nez*, dérivé de *nasus*, on pourrait voir dans ces dénominations des mots de formation romane; mais ces noms ne se rencontrant que sur les côtes colonisées par des Norois ou des Saxons, il est préférable, je crois, d'attribuer ici au mot nez une origine germanique; le nom roman et moderne est différent, c'est grouin qu'on rencontre entre autres à l'extrémité de La Hague et près de Cancale, dénomination qui a d'ailleurs son analogue dans le nor. *múli* « a jutting crag », suivant la définition de Vigfusson. Il faut joindre à ces vocables le nom *pou* indiqué sur la carte du diocèse de Coutances par G. Mariette de La Pagerie, le Pou de Flamanville et du Rozel, et qui est probablement une modification particulière de *podium*.

(3) On trouve aussi le cap Gris-Nez et le Blanc-Nez sur la côte du Boulonnais, c'est-à-dire d'un pays dont l'onomastique offre, comme nous le verrons, la plus grande ressemblance avec celle de la Normandie.

formation analogue, à ce qu'il semble, est celui du cap de La Hève, voisin de l'ancien *caput Caleti*, sinon identique avec lui, et dans lequel j'incline à voir un dérivé du nor. *höfudh*, « tête » (1). C'est sans doute encore une dénomination du même genre que nous présente le mot Heu, nom d'un promontoire du Val de Saire, qui rappelle les *heues*, « hauteurs » de La Hague dont j'ai parlé plus haut (2), il en est de même de Cathеue, nom d'un banc de sable qui s'étend devant Montmartin. Descendons-nous du rivage pour nous avancer dans la mer, nous rencontrons sur les côtes du nord-ouest du Cotentin, là même où nous avons trouvé les Snèques, d'autres rochers appelés Gruns et Grunes ; il faut voir dans ces noms des dérivés du nor. *grunn*, « haut-fond, écueil (3). »

Si nous abandonnons les côtes (4) pour rentrer dans les terres, nous y pourrons recueillir encore un certain

(1) Le *dh* ferait une difficulté, s'il ne tombait aussi dans les dialectes norvégiens. Toutefois, il est possible que *hève* soit une simple modification du nor. *hof*, comme le norv. *hov*, qui signifie « hauteur, promontoire. » Mais on s'attendrait plutôt à *heuve* qu'à *hève* dans cette hypothèse.

(2) P. 26. Peut-être à Heuland, que j'ai cité plus haut, faut-il rattacher Heland, hameau du pays de Caux, et Heland, lieu de La Hague.

(3) Il y a le banc des Grunes devant Carteret, la Grune à Jobourg, la Grunette à Flamanville, la Grande et la Petite-Grune devant Goury, le Grun dans l'anse de St-Martin (Hague) et à l'est de Guernesey, les Grunes de Bretteville (Val de Saire), la bonne Grune, près de Herm, etc. C'est ce radical qui forme probablement le second élément de Langrune (*Lingruna* C. N.), commune en face de laquelle s'étend une ligne de « rochers plats. »

(4) Il y aurait sur nos côtes bien d'autres noms à signaler, mais dont l'explication dépasse mes forces ; ainsi, Vari (la Goulette de), près Port-en-Bessin ; Varoc, à Grancamp ; Néroc, à l'est de Gréville (Hague) ;

nombre de vocables norois ou anglo-saxons qu'il faut ajouter à ceux que j'ai déjà signalés. Les accidents de terrain devaient naturellement attirer l'attention; ils reçurent les noms les plus divers : les *dales*, nous l'avons vu, désignèrent les vallées arrosées par des *becs*, les dépressions du sol furent des *houles*, les hauteurs des *ho(u)gues* ou des *heues* (1); souvent aussi elles furent appelées *berg*, mot changé parfois en *bert* : ainsi, Vimbergue (val de Saire), Cannebert, près Littry et Rhimberg, lieux du Bessin, le Mont-Cabert, à Harfleur, Godebert, à St-Aubin-Routot (Caux), etc. (2). Peut-être est-ce une dénomination du même genre que nous trouvons dans Monbrocq, mot dont le second élément paraît être le norv. *brok*, « terrain escarpé (3). » Le radical *klif* (rocher), vocable de même espèce, est aussi entré dans l'onomastique normande; le vignoble de Saint-Michel-d'Evreux, appelé aujourd'hui la « Côte

le Guerfa, à Flamanville; le rocher du Fliart, près d'Auderville; le Lek, à Jersey; l'Yauncile, à Rétoville; le Houin, à Blainville; le Run, à St-Vaast; le banc d'Amfar, devant Honfleur, etc. Le run fait penser au nor. *runi*, « sanglier »; le lek est peut-être le nor. *lek-r*; mais qu'est-ce que les autres noms, ainsi que les Sambus de Jersey, le Humfre de Guernesey, le Sam d'Aurigny, etc. ?

(1) On pourrait rapprocher de ces dénominations le mot Heaume, nom d'un lieu voisin de Veulettes-en-Caux.

(2) Il pourrait se faire toutefois que Godebert fût un nom d'homme formé à l'aide du suffixe *bert*.

(3) J'avais été tenté de considérer Hamars, nom d'une commune du Bocage, située aux sources de l'Ajon et dont la « butte » est connue, ainsi que Hamart, nom d'un quartier de Louviers, comme pouvant venir du nor. *hamar-r*, colline pierreuse, rocher, vocable très-usité dans la formation des noms de lieu scandinaves; mais la présence du *t* et de l'*s* (*z*) dans les plus anciens textes : — ainsi *Hamart* (*Magni rotuli*, dans *Mémoires*, XV, 78), *Hamarz* 1176 (*Archives du*

Blanche », s'appelait autrefois « Witeclive », (1) nom formé, on le voit, d'un double radical norois, *hvit* (blanc) et *klif*. S'il n'est pas certain qu'on retrouve le premier de ces mots dans Vitefleur, comme l'a cru Petersen (2), le second se rencontre dans quelques noms de lieux de la Basse-Seine ; ainsi Verclives ancienne paroisse du Vexin (3).

C'est encore une dénomination du même genre qu'on retrouve dans le mot *hot*, lequel signifie « élévation, petite hauteur » dans les dialectes norwégiens ; Hot est le nom d'un hameau du Bocage et il semble être aussi le radical de Hottot, commune du Pays-d'Auge et hameaux de Lessay et de St-Georges (Cotentin). Mais qu'est-ce que le Focq-du-Haut et le Focq-du-Bas, à

Calvados, Abbaye d'Aulnay n° 17, 96, *Hamarz* et *Hamaraz* 1204 (*Magni Rotuli, XV*, 53), — me fait croire maintenant qu'on a plutôt là un dérivé de *ham*, formé à l'aide du suffixe *ard*.

(1) « Rocha quæ vocatur *Witeclive* », dit un document de 1224 (Le Prévost, ap. de Blosseville, *Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v. Côte-Blanche). — « Rupem quæ dicitur *Witeclive* » lit-on également dans une charte de 1060 (A. Le Prévost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, in-8°, Evreux, 1862, I, 132, 2).

(2) *Op. cit.*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, 2e série, 1835, III, 56. — « Il est présumable, dit l'abbé Cochet (*Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, Paris, in-4°, 1872, s. v.), que l'ancien nom de ce lieu fut *Quitefleda* » ; l'ancien nom de Vitefleur a dû être *Viteflue*, *Vitefleu* (*Witefluvio*, 1180, M. R., *Mémoires*, XV, 22, 2).

(3) In villa quæ dicitur *Warcliva* (Charte de Richard II, apud A. Le Prévost, *op. cit.*, II, 406). Il faut rapprocher de ce nom, celui d'un promontoire de Jersey, le Verclud (ags. *clûd*, rocher). Dans les *Magni rotuli*, à l'année 1183, il est fait aussi mention d'un lieu du nom de Risleclif (*Mémoires*, XV), 33, à Conteville (Caux).

St-Christophe-du-Foc (Hague)? Je n'ose trop y voir le mot norois qui a passé dans notre langue maritime (1). Nous avons un nom plus facile à expliquer dans Cotte et son dérivé Cottin. Ce vocable vient évidemment du nor. *kot*, ags. *cot*, « petite habitation » ; il a passé de bonne heure dans le langage usuel (2) et son second dérivé *cottage* a été adopté par l'anglais, d'où il nous est revenu, on le sait, après avoir été oublié ou délaissé chez nous. Ce mot a servi seul à désigner un certain nombre de noms de lieux dits ou de hameaux. Il y a, par exemple, des Cottes à Malaunay et à Cany, dans le pays de Caux (3), les Cottes, lieu à St-Martin-le-Hébert (Cotentin), et le Dictionnaire topographique de l'Eure indique un Cottin, hameau de l'Evrecin, et un Cottin, fief de la même région. Mais cotte n'est pas uniquement employé seul, il a servi encore, comme déterminant ou déterminé, à former un certain nombre de composés; ainsi Cau-

(1) On pourrait en rapprocher la Flague (dan. *flag*), lieu à St-Martin-le-Gréard (Hague). Desbuissons (*Carte du département de la Manche*) indique aussi un Focq à Condé-sur-Vire, le « Ménil-Grimot-du-Foc » de Cassini. Il y a dans cette même région la Meauffe, Terra de *Melfa*, 1182, (Charte de Henry, évêque de Bayeux, *Mémoires*, XII, 115); *Melfa*, 1172 (Cart. de l'abbaye de St-Lô, ap. de Gerville, I, 250); Meaulis, *Meltis*, 1172 (*ibid.*), noms qui semblent bien germaniques; mais quelle en est l'origine? Il faut pour la forme rapprocher de Meauffe, Néauphe, *Neelfa*, 1180 (*Mém.*, XV, 22, 2). Cf. *Nidalfa* (*Polypt. Irm.*, 51).

(2) Du moins, comme dérivé. « Tenementum, quod pater suus tenebat de ipsis apud Martini ecclesiam, tanquam *cotagium*, tam ad campum quam ad villam. » *Cart. de la cathédrale de Rouen*, cité par M. Léopold Delisle (*Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, Evreux, 1851, p. 37, note 35).

(3) *Géographie du département de la Seine-Inférieure*, II, s. v.

decotte, Vaucotte (Caux), Caudecotte, fief et manoir du Lieuvin (1), Cottebrune et Canticotte, hameaux voisins de Lessay (Cotentin) (2).

Lorsque *kot* (habitation), a pris place ainsi soit seul, soit comme partie d'un composé, dans l'onomastique normande, on peut se demander si le radical nor. ags. *tûn* (enclos, ferme), qui se rencontre si fréquemment dans les noms de lieu de la côte orientale de l'Angleterre et dans ceux des pays du nord de la région picarde (3), a été aussi employé dans notre province ainsi que son congénère ; faut-il supposer qu'il a servi à former le nom de Than, commune de la plaine de Caen (4)? Cela est peu probable, la diphthongaison de l'*û* de *tûn* en *ao* n'étant guère possible en normand ; mais *tûn* me paraît bien être le second élément de Cottun (Bessin), qu'on rencontre sous la forme *Coltun* dans une charte de 1036 (5). Tandis que *tûn* est ainsi à peine entré dans la formation des noms de lieu nor-

(1) *Caldecota*, 1030 (Charte de Robert, *Magni rotuli*, de T. Stapleton, I, 108), *Caldecote*, 1180 (*Mémoires*, XV, 20, 2). L'étymologie de ce mot paraît avoir embarrassé les copistes du moyen âge ; l'un (en 1209), l'a traduit par *calida tunica* ; un autre, suivant A. Le Prévost, par *calva costa*. *Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.

(2) Carte de Cassini.

(3) Il y est employé comme suffixe et sous la forme actuelle *thun* : ainsi Audincthun, Landrethun, Offrethun, Werfincthun, etc. Je reviendrai plus loin sur ce point.

(4) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XII, p. 114, *Taun*, 1147 (Bulle du pape Eugène III), ibid., p. 115, 1187, « In terra de *Taon* » (Charte de Henry, évêque de Bayeux).

(5) « Terram Oschetilli de *Coltun* » (Charte de Hugues, évêque de Bayeux, v. 1036), p. 15 des pièces justificatives de l'Histoire du château et des sires de St-Sauveur-le-Vicomte.

mands, un autre radical norois de signification analogue, *bôl*, *böl* « terrain cultivé, ferme », d'après Vigfusson (1), a servi à en désigner un grand nombre ; est-ce lui qui forme le premier élément de Bolbec (Caux), Bolleville (Caux et Cotentin) (2), Boulleville (Roumois) (3), ou n'est-ce point plutôt le radical *boli* (taureau) ou *bolli* (boule), employé comme dénomination de personne, qu'on rencontre dans ces noms ainsi que dans le suédois Bulltofta (*Boltofta*, 1494) (4) ? Je ne veux point décider cette question ; mais c'est bien de *bôl* ou mieux de *böl* que dérivent les *boels*, si fréquents dans les divers pays normands avec « le sens de cour, masure » (5) et aussi de « portion de champ », que *böl* a déjà dans l'ancien danois et le suédois (6) ; ainsi le Boel, hameau

(1) Vigfusson rapproche de ce mot l'ags. *botl* ou *bolt* et y voit l'équivalent de l'ang. *built*, mais il n'a pas très-bien montré l'identité de *bôl* et *böl*. Falkman, *op. cit.*, p. 27, les rattache au verbe *bo* « habiter. » C. J. Schlyter (*Gloss. ad corpus juris sueo-goteorum antiqui*, p. 79) définit *bol* : *gaard* (cour, ferme), ou *bo*, *boning* (habitation). Vigfusson remarque que *böl* est très-fréquent dans les noms danois de lieu (en Angleterre) et qu'il peut servir à établir la limite des établissements scandinaves ; on voit qu'il en est de même en Normandie.

(2) Rogerus de *Bolevilla* (M. R., 19). Walter de *Bolebec* (ibid., 21,2).

(3) *Bollivilla*, 1040, *Beollevilla*, v. 1166 (*Dict. topogr. de l'Eure*, s. v.).

(4) Falkman, *op. cit.*, p. 112.

(5) Léopold Delisle, *Etudes sur la condition agricole... en Normandie*, p. 396. « On assignait aux colons des boels ordinairement plus longs que larges, d'où le nom si répandu de *Longs boels.* » Cf. D. C., s. v., *boel.*

(6) « Boel Kaldis en Andeel i Marken », *Gloss. juris danici*, apud Falkman, *op. cit.* C'est aussi une petite terre, « en mindre jordejendom. » O. Kalkar, *Ordbog til det ældre danske Sprog*, s. v., *bol.*

de l'Evrecin, peut-être aussi le Boesle, fief voisin de Beaumont-le-Roger; le Long-Boel, à St-Etienne-de-Renneville (Evrecin) ; la forêt du Longboel, au nord de l'Andelle et de la Seine (1) ; la delle des Longs-Boels, à Condé (Bessin) (2); le champ du Long-Boel, à Audouville (Cotentin), etc.

Je termine ici cette énumération bien longue et pourtant incomplète (3) des noms d'origine noroise

(1) *Lonc Boel*, 1206; *Longus buellus*, 1256 (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.). — Gislebertus de *Boel*, 1180, M. R.

(2) « Apud Conde, in *dela* quæ dicitur *Lons boeals* » (*Cart. de Montdaye*, apud Léop. Delisle, ibid.). — « Pecia terre au Loncbouel » 1256, à St-Etienne-de-Renneville (L. Delisle, ibid.).

(3) J'aurais pu entre autres ajouter encore à cette liste le Pollet, nom d'une commune voisine de Dieppe et d'un lieu de Guernesey, vocable qu'on a dérivé du nor. ags. *pol* ; mais, ce radical étant, paraît-il, d'origine celtique, il n'y a pas lieu de faire ici entrer son dérivé en ligne de compte. Il n'en est pas de même de Heuze, et de son dérivé Heuzet, noms qui servent à désigner, le premier des hameaux du pays de Caux ; le second une localité de la Hague. Mais ici nous n'avons pas un nom de lieu ordinaire; Heuze vient du nor. ags. *hosa* « pantalon » et a été d'abord un nom ou plutôt un surnom d'homme avant d'être un nom de lieu; il est question d'un *Osbertus de Hosa* dans une charte de l'abbaye de Cerisy (ap. De Gerville, I, 92). Les *Magni rotuli* à la date de 1204 (*Mémoires*, XV, 172) parlent aussi d'une « terre de la Heuse, » appellation où nous voyons le nom d'homme Heuse devenu un nom de lieu. Dans le Haut Cotentin se trouve même, d'après Cassini, un lieu Heuzebrocq, autre nom d'homme appliqué à une localité et dont le second élément paraît être le nor. *brok* qui signifie « vêtement de couleur » et par extension « bigarré. » Broc a d'ailleurs été employé comme nom d'homme; une charte de 1048, citée par A. Le Prévost (*Mémoires*, I, 446), fait mention d'un Goffredus Broc. A cette même classe de noms de lieu tirés de noms de personnes, il faut rattacher encore Turgis indiqué par Cassini avec Engerbold dans le Bocage, et qu'on retrouve avec sa signification première dans Torgistorp.

qu'on rencontre dans notre province : que de vocables de même source on pourra encore relever, quand nous aurons les Dictionnaires topographiques promis et si vivement attendus de la Seine-Inférieure et de la Manche ! Les mots que j'ai cités suffisent déjà à montrer quelles traces profondes les populations noroises ont laissées de leur passage ou de leurs établissements dans toute la partie septentrionale de l'ancienne Neustrie; mais ils n'en sont pas, tant s'en faut, la seule preuve (1). Leur séjour y est encore attesté par la fréquence des noms propres d'hommes d'origine non romane qui se rencontrent dans cette région, ainsi que par la présence dans l'idiome populaire d'un certain nombre de vocables tirés de l'ancien norois et qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Parmi les noms d'homme on peut citer entre autres (2) : Anger (*Ansger*, 1136, H. S.); Angérard (Bayeux); Angot (*Ansgot*, L. C.); Anquetil (*Anschitil*, M. R., 112, *Ansquetil*, 1060, H. S., *Ansquetil*, 1115, ibid.); Asselin (*Anslin*, *Ascelin*, 1277, C. N.); Auber, (*Osbern*, 1135, H. S.); Aubert (*Osbert*, 1180, M. R.); Auvray (*Alve-*

(1) Ces établissements sont encore révélés par les noms de Norrey (Bessin, plaine de Caen), Noron (Bessin), comme ceux des Saxons sont indiqués par les noms de Sasseville, Sasselot (Caux), Saon (Bessin).

(2) Tous ces noms ne sont pas nécessairement norois ou saxons; on trouve par exemple dans le *Polyptychum Irminonis abbatis* (Paris, 1844) : Rodgerius, Thetbaldus, Herbertus, ce qui prouve que ces noms sont aussi bien francs que norois; Hermann appartient à tous les dialectes germaniques, ainsi que plusieurs autres qu'on trouvera dans ma liste. Cf. O. Abel : *Die deutschen Personennamen*, Berlin, 1850, in-8°, Förstemann, *op. cit.*, et Eug. Ritter, *Les noms de famille*, in-8°, Paris, 1875, ch. II et IV.

red, 1042, G.); Aze, (nor. *âss*); Beaudouin (*Balduin*, 1048, H. S.); de Baudre (nor. *baldr*, « princeps »); Baudry (*Balderic*, 1180, M. R.); Beuselin (L. C.); Bigot (*Bigoth*, 1061, H. S.); Brument (v. plus loin); Burnouf (*Burnulf*, 1180, M. R., *Burnof*, 1136, H. S.); Ernouf (*Arnulph*, 1026, H. S.); Dérembert (*Erembert*, 1015, H. S.); Estrumen (C. N., 1217, nor. *styrimadhr*); Fromont (*Frotmond*, 1162, H. S.); Godefroy (*Gostfrid*, 1115, H. S.); Gosselin (*Goscelin*, 1025, *Gotzelin*, 1034, H. S.); Hamon (id., 1204, N. R.); Hardouin (*Hard-win*); Hardel, Havart (id., 1284, C. N.); Hébert (*Herbert*, 1035, H. S.); Hellouin (*Herluin*, 1035, H. S., *Herloyn*, 1257 *Arch. Calv.*); Herman (1015, H. S., *Her-mann*); Héroult (*Harold*, H. S.); Heuzebrocq, Heuzey, Du Homme, Du Hommet, 1179 (Th. de *Hometo*, C. N.); Hotteman, le Hot, Holot (1), Lamare, Létourmi (*L'estourmi*, L. C., nor. *storm-r*); Mauger (*Maalger*, cart. du Mont-St-Michel, *Mémoires*, XII, 108); Néel (*Nigel*, 1027, *Niel*, 1026, H. S.); Omont (*Osmond*, 1015, H. S.); Onfroy (*Hunfred*, 1035, H. S.); Quétil, Couétil (nor. *Ketil*); Renouf (*Ranulf*, XIe siècle); Robert (*Rotbert*, 1015, H. S.); Roger (*Rotger*, 1027, H. S.); Rousselin (*Rotzelin*, 1040, H. S., *Roscelin*, 1180, M. R.); Taljevast, Tanquerey (*Tankered*, N. P.); Tesselin (*Tescelin*, 1015, H. S.); Thi(é)baut (*Theobald*, 1188, C. N., *Tiebald*, 1195, N. R.); Théroude (*Turold*, L. C.); Tostain, Toustain, Toutain (*Turstin*, 1035, H. S.); Turgis (id., C. N., 1269); Turquétil (*Torchetil*, 1081, H. S.); Varin

(1) On pourrait ajouter la Lande, encore que ce nom se retrouve dans presque toute la France; qu'il me soit permis seulement de remarquer que l'astronome Lalande, que tous les dictionnaires biographiques font naître à Bourg, est de Monthuchon, près Coutances.

(nor. *vari*, « caution ») , Ygouf, Ingouf à St-Lo (*Ingolf*, 1170, H. S.) (1), etc.

Voici maintenant quelques noms communs propres surtout aux patois normands : bète ou bèque « appât », nor. *beyta*; bruman « fiancé », nor. *brudhr-madhr*; cherène « vase où l'on met la crème », ags. *cerin*; cottin « cabane », nor. *kot* (v. plus haut); crique « point du jour », ang. *creek* ou *creak* (id.), b. a. *krik* (lueur); crote (v. plus haut), delle (ibid.), dellage; diguer « piquer »; diguet, « poinçon », ags. *dic*; doque, « patience », ags. *docke;* drané, « filet », ang. *dragnet*; éfouqui, éfouchi, « effarouché », *ex*+ags. *folc;* fale, « jabot d'un oiseau, sein », nor. *fiall*, norv. *fall*, ags. *fel;* fel, « courageux », ags. *fell;* fifote, « astérie » (2), ags. *fife* + *fôt*; flondre, « espèce de barbue », nor. *flydhri*, ang. *flounder*; gnaquer, « mordre », nor. *gnoga*; gamer, « recevoir dans la main », ags. *gaman;* déganer, « contrefaire », *dis* nor. *gana;* hâ, « squale », nor. *hâ-r*; hague « fruit de l'aubépine, à Cherbourg », ags. *haga*,

(1) *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, (pièces justificatives), H. S. — *Cartulaire normand*, C. N. — Liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre, en 1066 par Léopold Delisle, 1862, L. C. —*Neustria pia*, N. P. —*Répertoire* de M. de Gerville, G. — *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, M. R. — J'ai supprimé la terminaison latine des chartes. Cette liste pourrait être singulièrement grossie, si on relevait dans les anciens documents les noms propres d'hommes aujourd'hui disparus; ceux qui précèdent suffisent pour donner une idée de la persistance de l'élément scandinave ou saxon dans l'onomastique normande.

(2) Le mot *fifote* aujourd'hui incompris a été remplacé dans le Bessin par le mot roman, de formation analogue, *chin dèe* (cinq doigts, au lieu de cinq pieds).

dan. *hag(torn)* (1); havette, « espèce d'ondine malfaisante » (Val de Saire), nor. *haf* (mer); hec « bas de porte », a. *hecke*; loquet, « clef », nor. *loka* (fermer), ang. *lock*; mielle, « dune, banc de sable » (2), nor. *mel-r* (id.) (3); milgreux, « nom du *Psamma arenaria* », nor. *melgras*, dan. *melgræs* (4); papi, « coquelicot », ags. *papig*; roque, rogue, « œufs de poisson », nor. dan. *rogn*; tangue, « sable mêlé d'alluvions » (5) et tangon, « fucus du genre laminaire » (6), nor. *thang*

(1) *Cratægus oxyacantha*, H. Jenssen-Tusch : *Folkelige (nordiske) Plantenavne* (Köbenhavn, in-8°, 1867-71), p. 67.

(2) La dénomination de *mielle* est particulière au nord et à l'ouest de la presqu'île du Cotentin; du moins les anciennes cartes n'indiquent de mielles que dans cette région, et M. Léopold Delisle (*Etudes sur la condition de la classe agricole... en Normandie*, p. 289) n'en mentionne pas ailleurs; il y a les mielles de Tourlaville, de Vauville, de Sciotot, de Barneville, de Geffosses, les Grandes-Mielles, à Guernesey, etc. M. Léopold Delisle parle des mielles de St-Jean-le-Thomas, St-Rémy, Denneville. Desbuissons (*Carte du département de la Manche*) indique aussi un lieu du nom de Miellette, à Pirou.

(3) Cf. *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, V, 56.

(4) Le nor. *melgras* est le nom de l'*Elymus arenarius* et non du *Psamma arenaria*, lequel ne se rencontre pas, paraît-il, en Scandinavie, — du moins Jenssen-Tusch ne l'indique pas, — ni sans doute en Islande. M. Léop. Delisle qui parle du Psamma (*Op. cit.*, p. 289) l'appelle *millegreu*.

(5) Cf. *Romania*, IX, 303. — *Tanga*, charte de 1186 (Léopold Delisle, *op. cit*, p. 269). — « Excepta *tangua*, 1190, » (*Cart. de la Luzerne*, p. 53).

(6) C'est plus spécialement aux stipes des *Laminaria Cloustoni* et *flexicaulis*, que s'applique, dans la Hague et le Val de Saire, le nom de *tangon*, comme le remarque M. Aug. le Jolis (*Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg*, ann. 1855, III, p. 251) et comme je l'ai moi-même constaté; la fronde s'appelle plutôt *vêlingue*.

(algue) ; vachicoter, « agiter l'eau », ags. *vascan* (laver) ; varibot « bourbier », nor. *vari* (eau) ; varou « garnement », suéd. *varulf ;* vaton « levier », nor. *vatta* (lever) ; vatre « boue liquide », nor. *vatn*, s. *water ;* viquet « guichet », nor. *vik* (coin) ; vitecoq « bécasse », nor. *vidh-r*, ags. *vudu* pour *vidu* (bois) et *cocc* ; v(a)ôle « gaule », vôlier, « chanceler », got. *valus*, fr. *walu*, « bâton », etc. (1).

A ces mots, dont il serait plus que facile de grossir la liste en relevant les vocables d'origine noroise ou saxonne qu'on rencontre dans les anciens textes normands, il faudrait ajouter ceux que le dialecte de notre province a donnés au français ou du moins qu'il peut revendiquer comme lui ayant vraisemblablement d'abord appartenu, parce qu'ils sont dérivés de l'anglo-saxon ou du scandinave ; en voici quelques-uns : babord, nor. *bak-bordhi*, ags. *bæcbord* ; bateau, ags. *bât ;* bief, ags. *bed ;* brette, nor. *bredda* (?) ; canif, nor. *knif-r*, ags. *cnîf ;* cingler, nor. *sigla ;* crabe, nor. *krabbi ;* cracher, nor. *hrâki*, « salive » ; crique, nor. *kriki ;* digue (2), nor. *dik*, s. *dic* ; écore, ags. *scor ;* écraser,

(1) Cf. *Essai sur le patois du Bessin, suivi d'un Dictionnaire étymologique*, Paris, 1881, s. v. Ed. Duméril avait cherché déjà dans les langues scandinaves l'origine d'un grand nombre de mots normands; mais ses explications sont le plus souvent inexactes, comme l'a montré M. L. Collin dans son « Examen critique des étymologies islandaises proposées dans le Dictionnaire du patois normand de MM. Duméril. » In-4°, Lund, 1864. M. Le Héricher a aussi abordé la question dans les deux Mémoires que j'ai cités plus haut, ainsi que dans son *Histoire et Glossaire du normand*, etc., 3 v. in-8°, Avranches, 1862. Je me suis efforcé de ne donner que des formes dont la dérivation fût aussi certaine que possible.

(2) Tandis que *dik* s'est affaibli en *digue* en français, il a conservé

ex + nor. *krasa ;* v. fr. écopir, *ex*+nor. *skopa* (1) ; élingue, ags. *slingan* ; éperlan, a. *spierling ;* esnéque, nor. *snekkja ;* estruman, nor. *styri-madhr ;* falaise (v. plus haut); foc, nor. *fok*, dan. *fok ;* gaber, nor. *gabba*, éc. *gab ;* gruau, ags. *grut ;* guichet (v. plus haut) ; guivre, ags. *wifer ;* (sou)hait, *subtus* + nor. *heit ;* hameau, ags. *ham ;* hanebane, nor. *hæna-bani ;* v. hourdel, nor. *hurdh*, got. *haurds ;* hune, nor. *hunn* ; joli, nor. *jol* ; mare, nor. *marr* (v. plus haut) ; marsouin, nor. *mar-svin* ; nans, nor. *nâm* ; orphie, nor. *hornfisk-r* (2) ; tiliac, nor. *thilja* ; tille, nor. *telgja* (3) ; tanguer, nor. *tangi*, « pointe » (4) ; tribord, nor. *stjórn-bordhi*, ags. *stéorbord* ; vague, nor. *vâg-r* ; varangue, nor. *röng*, suéd. *vränger* ; varech, nor. *(v)rek*, ang. *wrack* ; vigre, nor. *vigr* ; etc. (5).

Ces vocables d'origine scandinave qui ont passé en si grand nombre dans le français sont une preuve encore vivante de l'influence profonde que la civilisation noroise a dû exercer sur la culture française. Cette influence cessa enfin d'agir et à partir du XIII[e] siècle ce fut l'influence française qui se fit sentir à son tour et d'une

assez longtemps au moins la forme *dic* dans le dialecte normand, et comme tel il a servi à désigner les endiguements faits sur le littoral au XII[e], XIII[e], XIV[e] siècle (Léopold Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole... en Normandie*, 292).

(1) *Mémoires de la Société de linguistique*, V, 57.

(2) Cf. *Romania*, IX, 125.

(3) Cf. *Romania*, IX, 435.

(4) Cf. *Romania*, IX, 303, note 2.

(5) Cf. Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, I, 61, et *Etymologisches Wœrterbuch*, s. v. Je ne sais où le savant linguiste a trouvé le nor. *bredda*; Cleasby-Vigfusson ne le donne pas dans son *Icelandic-english dictionary*. C'est ce dernier ouvrage que j'ai suivi en général pour établir mes étymologies scandinaves.

manière toute puissante en Normandie, en particulier sur le dialecte de cette province. Celui-ci sans doute l'avait déjà subie auparavant, ou pour mieux dire il dut y avoir longtemps lutte entre les tendances noroises des nouveaux habitants et les habitudes romanes des anciens ; les premiers finirent par adopter la langue des seconds et, s'il fallait en croire Benoît, du vivant même de Guillaume Longue-Épée, c'est-à-dire dès le milieu du X[e] siècle, on ne parlait déjà plus le norois à Rouen (1) ; mais Benoît exagère ; Dudon dit simplement qu'à Rouen on se servait alors de la langue romane plutôt que du norois, tandis qu'à Bayeux au contraire on parlait plus ordinairement norois que roman (2). Ainsi les Normands ne renoncèrent pas à l'idiome de leurs ancêtres aussitôt après leur conversion et leur établissement définitif en Neustrie, ils continuèrent à l'employer concurremment avec le français, surtout dans les localités du nord où ils étaient en majorité, pendant un temps assez considérable, absolument comme les Francs, qui eux aussi avaient adopté

(1) *Chronique des Ducs de Normandie*, II, 11520.

Si a Roem le faz garder
Et norir gaires longement
Il ne saura parler neient
Daneis ; kar *nul* nel'i parole...
Mes a Baiues en a tanz
Ki ne sevent se Daneis non.

(2) « Quoniam quidem Rotomagensis civitas Romana *potius* quam Dacisca utitur eloquentia, et Bajocacensis fruitur *frequentius* Dacisca lingua quam Romana. » *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, p. 221. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, an. 1858, XXIII.)

le latin, conservèrent l'usage de leur langue, comme nous le savons par des documents nombreux et certains, pendant de longues années (1). Ce n'est pas là d'ailleurs une supposition gratuite; à cette époque où Benoît nous dit qu'on ne parlait plus norois à Rouen, nous voyons le duc Hermann de Saxe s'entretenir dans cette langue (2), — évidemment parce qu'il ne savait pas le français, comme son interlocuteur ignorait l'allemand, — avec Guillaume Longue Épée, preuve que ce dernier n'ignorait point la langue de ses ancêtres. Aussi quand ses vassaux lui donnèrent le conseil d'envoyer son fils à Bayeux, c'était sans doute surtout afin que celui-ci fût élevé dans une ville moins accessible à la civilisation et aux influences françaises que ne l'était la grande cité rouennaise (3).

Sans cet emploi prolongé et ininterrompu du norois par les conquérants de la Neustrie, il serait évidemment impossible d'expliquer qu'autant de noms de lieu de cette province aient conservé des dénominations scandinaves et que tant de vocables d'origine noroise aient persisté dans le dialecte normand, pour passer en partie de cet idiome dans le français proprement dit. Ce sont là

(1) Diez, *Grammaire des langues romanes*, I, 109, traduction. Brachet, *Grammaire historique du français*, Introduction, p. 33.

(2) Dudo, *ibid.*, 198. « Regibus secretius colloquentibus cœpit affari Dacisca lingua ducem Willemum Saxonum dux Herimannus. »

(3) On peut comparer à ce sujet ce qu'a si bien dit M. Steenstrup (*Indledning*, 176); je ne puis cependant admettre avec lui que les « Danois » aient surtout peuplé le Bessin et le Cotentin; ceci est déjà invraisemblable *a priori* et les noms de lieu d'origine scandinave si fréquents dans le pays de Caux, le Roumois, le Lieuvin, prouvent qu'ils s'établirent au moins en aussi grand nombre dans ces pays.

autant de témoins de l'usage que firent plusieurs générations de l'ancien norois ; mais cet emploi du scandinave se révèle encore à nous par d'autres faits et dut laisser d'autres traces que l'introduction de vocables non latins, dans le dialecte roman de l'ancienne Neustrie ; il dut y favoriser l'admission temporaire de sons étrangers au latin et la conservation de sons latins que les dialectes voisins ont transformés. On trouve par exemple, dans une charte de l'an 1015, *thesauri*, écrit avec un *th*, *tethauri* ; à cette occasion, M. Léopold Delisle remarque, non sans grande raison, que « cette orthographe semble indiquer quelle était la prononciation du *th* en Normandie au commencement du XI[e] siècle » (1) ; elle montre que cette lettre de l'ancien norois, inconnue au latin et qui a disparu complètement des idiomes scandinaves modernes, s'était conservée quelque temps (2) dans le dialecte normand, au moins dans les noms propres (3). Mais, si l'ancien dialecte de notre province adopta ou conserva ainsi pour un temps plus ou moins long des sons étrangers au latin, il dut à plus forte raison, on le comprend, conserver des sons communs au latin et au norois, comme le *c* vélaire

(1) *Histoire du château de St-Sauveur-le-Vicomte*, pièces justificatives, 1, 2.

(2) Combien de temps ? Cela est difficile à dire ; il est remarquable que *tuit*, auquel l'orthographe moderne donne parfois un *th*, soit déjà écrit avec un simple *t* dans les documents du XII[e] siècle.

(3) Il est singulier qu'on trouve, au XI[e] siècle, *Cathburgus* écrit avec un *th*, encore que le mot *Kati* d'où dérive *Cath* n'ait qu'un *t*. Ce *th* qu'on retrouve dans Caithness, d'après Vigfusson, apparaît aussi dans le nom suédois Kathathorp (1283), plus tard Katathorp (1305) et Kadorp (1372), aujourd'hui Kattarp (Falkman, *op. cit.*, p. 150).

qui subsiste encore aujourd'hui dans l'idiome de la région septentrionale, la seule vraiment normande, de notre province, que les mots où on le rencontre d'ailleurs soient d'origine romane, scandinave ou saxonne. Mais je reviendrai plus loin sur ce point.

II.

Quand tout dans la partie septentrionale de la Normandie, population, monuments, noms de lieu, et l'on peut ajouter dans une certaine mesure le vocabulaire, diffèrent à ce point de ce qu'on trouve dans le sud de la province, on ne doit pas être surpris que l'idiome qui y est parlé présente certains caractères particuliers inconnus au patois de la région comprise dans le bassin de la Loire ou dans l'ancienne Marche de Bretagne. Toutefois, ce n'est pas seulement, comme nous le verrons plus loin, en allant du nord au sud qu'on rencontre des différences dialectales profondes dans le parler populaire de notre province, on en trouve aussi en allant de l'est à l'ouest de non moins caractéristiques, quoique d'une autre espèce, et qui constituent autant de sous-patois particuliers dans le patois général de la Normandie. Quels sont ces patois? quel domaine faut-il attribuer à chacun d'eux et aux caractères qui les distinguent? Telles sont les questions qu'il me faut maintenant résoudre. Il y a huit ans, j'avais déjà abordé ce sujet, mais d'une manière générale et comme en passant. Amené dans mon essai sur le *c* dans les langues romanes à rechercher les transformations de cette gut-

turale dans les dialectes français, j'ai montré qu'elle a été traitée en normand, comme on savait qu'elle l'avait été en picard, c'est-à-dire, ainsi que je le disais au commencement de cette étude, qu'elle a conservé sa valeur gutturale, quand elle est vélaire; qu'elle s'est, au contraire, changée en *ch*, quand elle est palatale; mais, et en cela j'ai eu tort, j'ai implicitement supposé qu'il en était de même dans toute la Normandie. J'ai peut-être eu tort aussi, pour distinguer entre eux le dialecte ou patois normand et le picard, qui se ressemblent ainsi par le traitement des gutturales, de me borner à un seul caractère phonétique, le changement de *ē* et de *ĭ* accentués, transformés en *oi* dans le picard, en *ei* au contraire, dans le normand; modification qui n'appartient en propre, ni au normand, ni au picard. Des recherches que je fis bientôt après sur le patois du Bessin me montrèrent ce qu'il y avait d'inexact ou d'incomplet dans ma manière de voir et m'amenèrent à penser qu'on devait rencontrer des différences idiomatiques, quand on passe d'une région à une autre de notre province. « Bien que les divers patois normands aient tous des caractères communs, disais-je alors en reconnaissant mon erreur (1), ils en offrent aussi quelques-uns qui sont particuliers à chacun d'eux. » Mais les différences que je signalais ainsi, je ne les avais indiquées que d'une manière générale et en paraissant croire qu'elles n'existaient presque exclusivement qu'entre le patois de la Basse et de la Haute-Normandie; un article de la *Romania*, du mois de janvier 1878 (VII, 137),

(1) *Essai sur le patois normand du Bessin*, p. 7, note 1. (*Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, III, 216.)

rappela mon attention sur ce problème non résolu et a été le point de départ des recherches d'où est sorti ce travail.

Rendant compte d'une étude très-remarquable de M. G. Lucking, sur les anciens dialectes français (1), dont il combattait cependant quelques aperçus, en particulier au sujet du traitement du *c*, l'auteur de cet article, M. Gaston Paris, demandait si les patois de notre province avaient tous modifié les gutturales latines, comme elles l'étaient dans quelques-uns d'entre eux. « Croit-on, par exemple, disait le maître des Romanistes en France, en résumant sa pensée dans une dernière objection, que la limite linguistique, au point de vue de la persistance du son *k*, coïncide avec la limite politique de l'ancienne Neustrie. » Cette question me touchait, et je résolus aussitôt de la résoudre; toutefois, désespérant d'y parvenir à moi seul dans l'éloignement où je me trouvais et me trouve encore actuellement de la Normandie, je songeai à faire faire par autrui l'enquête nécessaire à cette solution ; mais, le concours sur lequel je comptais m'ayant fait défaut, je me suis hasardé à entreprendre seul cette recherche que personne n'avait voulu tenter à ma place ou avec moi. Elle n'a, il s'en faut de beaucoup, rien perdu de l'à-propos qu'elle pouvait avoir à l'époque de l'article de M. Gaston Paris ; les questions qu'elle soulève continuent même de préoccuper de plus en plus les savants d'outre-Rhin, et depuis lors M. Suchier, un des premiers romanistes d'Allemagne, et après lui son élève, M. Schulzke, ont, agrandissant le problème, essayé, par l'étude des anciens

(1) *Die ältesten französischen Mundarten*, in-8°, Berlin, 1877.

textes, d'établir l'existence d'un dialecte normand méridional qui entre autres lieux se serait parlé, s'il ne se parlait pas encore, à Fougères et à Rennes (1). Il est temps de mettre un terme à ces étranges confusions et, ce qui ne peut être fait qu'en France et peut-être seulement par un normand, de chercher enfin à délimiter rigoureusement le domaine du patois de notre province et des variétés qu'il présente ou, seul moyen d'atteindre une complète exactitude, de déterminer l'extension des caractères qui distinguent le parler populaire des divers *pays* dont se compose la Normandie.

Pour arriver à la solution de ce problème, je me suis livré depuis deux ans et demi à une enquête minutieuse et, quoique je ne veuille pas dire que les résultats auxquels je suis arrivé présentent tous une certitude absolue, je crois que dans leur ensemble ils sont incontestables et ne pourraient être modifiés que dans le détail ou sur des points secondaires. Voici d'ailleurs comment j'ai conduit mes recherches. Après avoir parcouru moi-même, au mois de mars de l'année 1880, toute la région sur laquelle, à ce que je croyais, devaient porter mes investigations, — je ne voulais alors que fixer la limite méridionale de la région du traitement non français des gutturales, — j'ai fait adresser, par l'intermédiaire des inspecteurs primaires des arrondissements de Coutances, St-Lo, Avranches, Vire, Falaise, Argentan, Lisieux, Bernay, Evreux, Les Andelys, aux instituteurs de ces circonscriptions des questionnaires imprimés à cet effet. Ces questionnaires renfermaient

(1) *Zeitschrift für romanische Philologie*, II, 291.— Paul Schulzke, *Betontes e + i und o + i in der normannischen Mundart*, in-8°, Halle, 1879.

quelques vocables présentant les caractères que je voulais étudier et il suffisait d'y répondre par oui et par non. Rien n'était donc plus simple que de les remplir.

Malheureusement, et déjà M. Ed. Duméril faisait cette remarque en 1849, notre patois se perd tous les jours; aussi, j'ai dû me résigner à ne pas obtenir toujours les réponses sur lesquelles je croyais pouvoir compter et j'en ai reçu parfois de toutes différentes ou de contradictoires. Il fallait donc les contrôler, les comparer soigneusement entre elles, avant d'en tirer aucune conclusion; il fallait aussi, autant que possible, en vérifier par moi-même le degré d'exactitude. Dans ce but aux mois d'août et de septembre suivants (1880), j'ai fait un second voyage en Normandie; mais cette fois je ne me suis pas borné à visiter la région où devait se trouver la limite méridionale de la conservation probable du *k* que je voulais surtout déterminer; m'étant bien vite aperçu, dans le courant de mes recherches, que le patois normand offrait, quand on passait d'une région à une autre, les différences dialectales les plus grandes, je pensai qu'il y avait avantage à étendre le cercle de mes investigations et à ne plus les faire porter seulement, comme je l'avais fait tout d'abord, sur l'extension des formes non françaises des gutturales, mais sur les caractères phonétiques si différents que j'avais entrevus en parcourant les divers *pays* de notre vieille province.

Je résolus donc de la visiter cette fois en son entier et dans tous les sens depuis les frontières de la Bretagne jusqu'à celles de la Picardie, depuis le fond de la presqu'île du Cotentin jusqu'aux confins du Maine; en même temps j'adressais de nouveaux questionnaires plus complets que les précédents aux inspecteurs pri-

maires que j'avais déjà consultés et à ceux de plusieurs autres arrondissements, tels que Dieppe, Neufchâtel (1), Beauvais, Mortagne, Alençon, Domfront et Mortain, pour lesquels je n'avais pas encore de renseignements (2). Les renseignements que j'ai ainsi recueillis dans cette double enquête m'ont fourni tous les éléments dont j'avais besoin pour la solution du problème que je voulais résoudre; et en relevant soigneusement les réponses qui avaient été faites aux demandes de mes divers questionnaires, en les comparant avec mes

(1) C'est un devoir pour moi de rendre témoignage à l'empressement que j'ai rencontré auprès des inspecteurs auxquels je me suis adressé : je citerai en particulier M. Yon, des Andelys, qui m'a envoyé tout un travail personnel sur la question; M. Genevrais, de Neufchâtel, qui a dirigé avec le plus grand zèle l'enquête dont il s'était chargé; M. Garjault, d'Évreux; M. Devisme, alors à Bernay; MM. Marie-Cardine, à Lisieux; Durand, à Vire; Aubin, à St-Lo; Férard, à Coutances; Lemoine, à Domfront; Follet, à Argentan; Boulet, à Alençon et Desroziers, à Mortagne. De simples instituteurs ont tenu aussi à concourir à mon enquête : je dois surtout mentionner celui de Mesnil-Auzouf, M. Morice, qui m'a envoyé sur le patois de sa commune les renseignements les plus curieux et les plus exacts. Je n'ai point envoyé de questionnaires dans les arrondissements de Rouen, Yvetot, le Havre, Pont-Audemer, Pont-l'Evêque, Caen, Bayeux, Valognes et Cherbourg. Mais, à Cherbourg, M. Le Boullenger m'a donné quelques renseignements précieux sur le patois de La Hague; j'en ai reçu aussi d'intéressants de M. Henri Moisy de Lisieux sur quelques faits linguistiques de son arrondissement.

(2) Au singulier, *ellus* avait d'abord donné *el* dans tous les dialectes français, le normand a purement et simplement laissé tomber l'*l* final; en français, au contraire, le son *a* s'est développé devant *l* d'où *eal* et, après le changement de *l* en *u*, *eau*. En picard, outre cette double transformation, l'*e* de *ellus* a été changé en *i*, d'où *iau*, c'est-à-dire *i*+*o*, comme on prononce encore sur quelques points; ailleurs *au* s'est atténué en *eu*, où *el* s'est diphthongué en *iel*, d'où *ieu*.

propres observations, il m'a été enfin possible de montrer, ce qui n'avait jamais été fait ni essayé, comment le patois normand varie quand on va de l'est à l'ouest ou du nord au sud, et de fixer l'extension des divers caractères distinctifs qu'on y peut signaler.

Mes demandes ne portaient d'abord que sur le traitement des gutturales et sur la transformation de *ē* et de *ĭ* accentués ; dans mes seconds questionnaires, j'en ajoutai une au sujet de la transformation du suffixe *ellus*, transformation si curieuse, surtout dans le normand moderne, où il s'est réduit à *é* au singulier et est devenu *iâ* au pluriel, tandis qu'il a donné *io* ou *ieu*, *iô* en picard, *eau* (*o*), *eaux* (*ô*) en français. Le caractère tiré de cette modification se retrouve, quoique bien inégalement, dans presque tout le domaine normand et on peut dès lors le regarder comme distinctif de l'idiome général de notre province ; il n'en est pas de même d'une autre transformation non moins curieuse que j'avais déjà signalée dans le patois du Bessin (1), la modification de *o*+*i* et de *ĕ*+*i* (*c*), et dont l'extension — elle est propre à la Basse-Normandie — m'a permis de diviser le patois de notre province en deux sous-patois bien distincts.

A la même région que cette dernière forme ou à peu près appartient aussi une autre modification phonétique, récente, à ce qu'il semble, puisqu'on ne la rencontre pas dans les noms propres, et dont j'ai cru aussi devoir rechercher l'extension : c'est l'affaiblissement en *e* de *a* atone suivi de *r* et précédé ou non de *k*. Ces formes

(1) *Romania* (1876), V, 492. — *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, III, 224.

sont les seules que j'ai eu à étudier dans tout le domaine normand; mais, sur la frontière orientale de notre province on en rencontre une autre jusqu'ici à peu près ignorée et dont il m'a fallu reconnaître la présence et fixer aussi l'extension. Un des caractères du dialecte picard, comme on le sait et comme je l'ai rappelé au commencement de cette étude, est que l'article et l'adjectif possessif ont une seule et même forme pour le masculin et le féminin singulier; or ce trait distinctif se retrouve précisément dans une partie de la région orientale de la Normandie, dont le patois dès lors ne peut pas être considéré comme vraiment normand; il importait de rechercher jusqu'où cette forme picarde pénétrait dans notre province; aussi faisait-elle, pour les questionnaires envoyés dans les arrondissements de Neufchâtel et de Dieppe, l'objet d'une septième demande particulière ajoutée aux six que renfermaient les questionnaires des autres arrondissements. Voici quelles étaient ces demandes :

Dit-on, dans la commune de *** :

1° *mé, té*	pour moi, toi,
fré	— froid,
sé	— soif,
pére, téle, etc.	— poire, toile, etc.,
2° *can, cat*	— champ, chat,
vaque	— vache,
3° *carue* ou *quérue*	— charrue,
carette ou *quérette*	— charrette,
carpenquier ou *querpenquier*	— charpentier
merque	— marque, etc.
4° *chendre*	— cendre,
chent	— cent,

cherise	pour cerise,
chin(q)	— cinq,
chinture	— ceinture, etc.
5° *agné*, pl. *agniâ*	— agneau,
baté, *baquiâ*	— bateau,
coulé, *coutïâ*	— couteau,
morsé, *morsiâ*, etc.	— morceau, etc.,
6° *nieu (gneu)*	— nuit,
nieure (*gneure*)	— nuire,
tieule (*queule*)	— tuile,
sieu(v)re	— suivre,
bri, *pis*	— bruit, puits, etc.
7° *l'*	— la,
m', *s'*, *t'*	— ma, sa, ta (1).

Voici maintenant à quelles conclusions m'a conduit la comparaison des réponses faites à mes questionnaires.

Des caractères précédents, un seul appartient à tout le domaine normand ou à peu près, en le dépassant même de beaucoup au sud : c'est la transformation de

(1) On voit sur quoi portaient mes questions : la première avait pour but de déterminer la manière dont *e* long et *i* bref accentués ont été traités en Normandie ; la seconde et la quatrième, de fixer les limites du traitement non français des gutturales ; la cinquième, de savoir ce que *ellus* et *ellos* sont devenus dans nos patois ; la septième, de fixer la ligne de démarcation entre le domaine picard et le domaine exclusivement normand ; la sixième, d'indiquer comment *o*+*c*, *e*+*q*(*g*)*u* et *u*+*c* ont été traités dans notre province et par suite d'établir la limite entre le patois bas-normand qui change les deux premiers groupes en *ieu*, *ié*, etc. et le haut-normand qui les transforme en *ui* ; délimitation à laquelle devait conduire aussi la troisième question. Plus tard, j'ai encore adressé une huitième question, afin de savoir comment le groupe *e*+*i* avait été traité dans nos patois.

ĕ, *ĭ* accentués en *ei* et ses atténuations *é* ou *è*; on les rencontre dans l'Avranchin, comme dans le Cotentin; dans le pays d'Houlme, la campagne d'Alençon et le Perche normand, comme dans le Bocage, le Bessin, le pays d'Auge et le Lieuvin; dans le pays d'Ouche et la plaine du Neubourg, comme dans le Roumois et le pays de Caux. Mais dans l'est du pays de Bray, du Vexin et le sud-est de la plaine de Saint-André, cette forme n'apparaît plus que mêlée aux formes picardes et françaises en *oi*; c'est ce qui a lieu en particulier dans le patois des cantons de Blangy, d'Aumale, de Forges, de Gournay, de Gisors, d'Ecos, de Vernon, de Pacy-sur-Eure et de Nonancourt. Ce fait n'a pas besoin d'être expliqué et il se reproduit, ainsi que nous allons le voir, pour les différents caractères que j'ai choisis comme distinctifs des patois normands: à la limite de la région qui est leur domaine propre, ils disparaissent peu à peu et font place successivement aux caractères spécifiques du patois de la région limitrophe, avec lesquels on les retrouve mêlés dans la contrée intermédiaire qui sépare leur territoire respectif; l'idiome populaire de cette contrée moyenne participe ainsi à la fois des caractères des patois voisins, et on peut le comparer à ces hybrides que présentent certains genres en botanique, lesquels possèdent à la fois les caractères de deux ou de plusieurs espèces voisines.

Si le caractère tiré de la transformation de *ē*, *ĭ* accentués disparaît peu à peu à mesure qu'on se rapproche de la frontière orientale de la Normandie, l'observation n'en présente néanmoins aucune difficulté; il n'en est pas de même pour le caractère tiré de la modification du diminutif *ellus*; ce suffixe, je l'ai déjà dit, s'est, dans

le patois moderne, atténué en *é* au singulier, transformé en *iâ* au pluriel ; mais à côté de la forme *é* on rencontre encore fréquemment *io*, forme qu'on regarde comme propre au picard, mais que présentent aussi les patois du Maine ; de là une source presque inévitable d'incertitudes; c'est cette raison aussi qui, en fin de compte, m'a fait prendre, de préférence au singulier *ellus*, le pluriel *ellos* transformé, comme signe spécifique du patois normand ; mais la forme *iâ* qu'il donne faisant elle-même souvent place à *iô*, il ne m'a pas toujours été facile, vu l'incohérence des renseignements que j'ai reçus, de déterminer avec une entière certitude la limite du domaine linguistique qu'elle caractérise. Voici ce qu'on peut dire de plus exact à cet égard.

Les formes *é*, *iâ* sont propres à toute la partie septentrionale de la Basse-Normandie sans exception ; au sud, on les retrouve jusque dans l'Avranchin, quoique vers la frontière méridionale de l'arrondissement de Mortain, en même temps que *é*, *iâ*, apparaissent aussi *io*, *iô* ; mais c'est *é*, *iâ*, que l'on rencontre dans le Bocage ; dans le pays d'Houlme, cette forme m'a été également signalée dans plusieurs localités, à Beauchêne, Juvignisous-Andaine, la Chapelle-Moche ; cependant à *é* s'est aussi substitué non pas *io*, mais *ia* avec le son final *a* affectionné par le patois de cette région et d'une partie de la campagne d'Alençon. Ici, toutefois c'est plutôt *io* qu'on trouve d'ordinaire à la place de *é* ; il en est de même dans le Corbonnais et même dans le Lieuvin, où l'on rencontre d'ailleurs concurremment *é* ; mais le pluriel est encore le plus souvent *iâ*, le Corbonnais peut-être excepté ; à partir du Lieuvin, dans le Roumois, le pays d'Ouche, la campagne d'Evreux, le Vexin et le

pays de Caux, la forme la plus générale est *io*, *iô*; cependant on y rencontre encore *é*, *iâ* (1), et M. Alfred Baudry m'a dit qu'à Rouen en particulier on ne connaissait pas dans son enfance d'autre forme que *iâ*. M. Yon, inspecteur primaire des Andelys, m'a fait une remarque analogue pour son arrondissement, où autrefois la forme *é* était très-usitée, tandis qu'aujourd'hui elle a le plus souvent fait place à *io* (2). On peut appliquer au pays de Bray ce que je viens de dire des autres pays de la Haute-Normandie ; seulement, vers la frontière orientale sur quelques points des cantons de Gournay, de Forges et d'Aumale, à la place de *io* apparaît une forme différente, la terminaison picarde *ieu*. Quoi qu'il en soit, on voit par ce qui précède que les formes *é*, *iâ* se retrouvent surtout aujourd'hui dans la partie de la Basse-Normandie qui appartient au versant de la Manche. L'observation d'un autre caractère $o + i(c) = ieu$, dont j'étudierai plus loin l'extension, nous conduira à un résultat analogue.

Il en est tout autrement du traitement des gutturales, dont l'étude mérite une attention particulière. Ce n'est pas que l'observation en soit difficile, tout au contraire elle est de la plus grande simplicité ; mais elle soulève diverses questions que j'ai déjà examinées autrefois, mais qui, reprises depuis, ont reçu parfois une solution différente de celle que je leur avais donnée. Il

(1) Quelquefois on entend *é* dans une commune et *io* dans la commune voisine, c'est ce que je constatais au mois d'avril dernier (1882) à Glos-Montfort (Lieuvin).

(2) A Longchamps (Vexin) on m'a signalé encore les formes *baté*, *couté*.

importe donc de les étudier à nouveau. Ce que j'appellerai le traitement normanno-picard ou plus simplement normand des gutturales se rencontre également, avec quelques différences toutefois pour la vélaire (1), dans la Basse et dans la Haute-Normandie, mais seulement dans la partie septentrionale de la première de ces régions ; le rencontrait-on jadis dans le patois de la partie méridionale de cette région ? en d'autres termes, ses limites actuelles sont-elles encore aujourd'hui celles qu'il atteignait autrefois ? voilà une première question qui n'a encore été ni posée ni à plus forte raison résolue par personne et dont il est inutile de faire remarquer l'importance. Une autre question non moins intéressante, c'est de savoir si le traitement des gutturales est le même dans le normand actuel que dans l'ancien dialecte ; je l'ai admis jadis dans mon Essai sur les transformations du *c* latin, et M. Lücking, dans son excellent ouvrage sur les anciens dialectes français, s'est rangé entièrement à mon opinion ; mais, depuis lors, M. Suchier (2) a paru mettre en doute quelques points de ma théorie ; il convient donc de l'exposer une fois de plus et de l'appuyer, s'il est possible, par de nouvelles raisons. Commençons par la vélaire.

Dans le picard actuel et dans la région septentrionale de la Normandie, *c* suivi de *a* persiste, tandis qu'il se change en *ch* en français ; il est certain qu'à l'origine, dans tout le domaine français et provençal, *c* avait dans ce cas la valeur *k*, qui n'était autre que celle du

(1) Non pas toutefois pour la vélaire suivie de *a*, mais pour la vélaire suivie de *o* ou de *u* modifiés.

(2) *Zeitschrift für romanische Philologie* (1878), II, 295.

latin conservée encore dans les idiomes hispaniques, roumains et italiens proprement dits, le florentin excepté; mais à partir du VIIIe ou du IXe siècle le *c* développa, ce semble, après lui le son *i* et de vélaire il devint ainsi palatal, pour se changer ensuite en *tch* (1), son que nous rencontrons encore en même temps que le *c* palatal, dans les dialectes roumanches et ladins; *tch* existe aussi avec la forme congénère *ts* dans les dialectes provençaux modernes; mais il y a plus, dans le patois actuel du Cotentin et du Bessin, *tch* a pris naissance toutes les fois qu'après la vélaire, même suivie de *o* ou de *u* primitifs, le son *i* s'est développé (2) et, dans le Bessin du moins, les deux formes coexistent souvent ensemble : ainsi j'entendais encore au mois de septembre dernier (1881)

(1) Le *t* de *tch* n'est point un *t* dental ordinaire, mais un *t* cérébral, (t^2 de Brücke), alvéolaire (t^1) ou même dorsal (t^3). Peut-être est-ce ce son que plusieurs de mes correspondants ont représenté à défaut de mieux par *q*. « Je ne puis, m'écrivait le 17 octobre 1881 M. Emile Legrand, professeur à l'Ecole des langues orientales, au sujet de la prononciation de *tchin* à Fontenay-le-Marmion, rendre ce mot avec notre alphabet, c'est une sorte de renforcement du *c* que je n'ai entendu nulle part ailleurs, quelque chose comme *qchin*. » Il est facile d'après cela d'établir la suite des transformations subies par le *c* vélaire, c'est tout simplement :

k, *k'*, *ky*, *kch* ou *tch*

et non comme *l'enseignerait*, d'après M. Cornu (*Romania*, X, 402), « la phonétique la plus élémentaire »,

k, (*k'*), *ky*, *ty*, *tch*

(2) Il n'est point nécessaire que le son *i* se développe après *u* pour que *k* se change en *tch*, il suffit que *u*(ou) soit devenu *ü*; il n'est pas plus nécessaire que la gutturale soit *c*(*k*) pour qu'elle puisse se transformer, dans les patois du nord du Cotentin *qu* peut également devenir *tch*, par exemple *tchinze* (quindecim).

dire simultanément dans le canton de Trévières *quieû* et *tcheû* (chez).

On voit par là qu'il y a dans les dialectes franco-provençaux et ladins une tendance toujours vivante à transformer la vélaire en *tch*. J'ai montré autrefois (1) comment cette valeur *tch* avait jusqu'au XIIe et XIIIe siècle été en français celle du *ch* actuel, sorti de la vélaire transformée ; par contre, j'ai admis, au moins tacitement, que la valeur actuelle de la vélaire du picard et du normand était aussi celle que cette consonne avait eue de tout temps dans ces deux idiomes ; la preuve en est, je crois, dans l'impossibilité physiologique presque absolue qu'il y aurait à ce que, après avoir passé du son *k* au son *tch* ou *ch*, le *c* fût revenu à sa valeur primitive, quand on ne rencontre, à ma connaissance, dans les idiomes français aucun exemple d'un semblable retour d'un son de consonne modifié à sa valeur primordiale (2). D'ailleurs, il faudrait admettre que ce retour aurait eu lieu, non-seulement dans le français, mais encore dans l'anglais, où un grand nombre de mots d'origine normande conservent encore aujourd'hui la vélaire, comme *candle*, *cap*, *capon*, *captain*, *car*, *carpenter*, *castle*, *cat*, etc. (3).

(1) *Du* c *dans les langues romanes*, in-8°, 1874, p. 178.

(2) En espagnol, les chuintantes ou linguales *ch* et *j* issues d'une gutturale modifiée (*g*, *i*) ont depuis le XVIe siècle la valeur χ qui est un son plus intérieur et guttural ; mais les sons *ch*, *j*, ne sont pas revenus à leur valeur primitive *g*, *i*. En français, la substitution de *qu*(*i*)*é* à *tié* est le seul exemple que je connaisse du passage d'un son plus extérieur à un autre plus intérieur ; mais il s'explique par la plu grande facilité qu'il y a à articuler *k*(*i*)*é* que *tié*.

(3) Cf. *Du* c *dans les langues romanes*, p. 252.

Cette difficulté n'a pas arrêté M. Suchier ; toutefois, il faut le reconnaître, il n'est pas allé jusqu'à dire que le *c* vélaire normand a jamais eu autrefois la valeur (*t*)*ch* pour revenir ensuite au son *k* qu'il avait évidemment à l'origine, comme il l'a actuellement ; non, le savant romaniste de Halle a été moins radical ou affirmatif, il s'est borné à prétendre que le *c* vélaire dut, vers le XII[e] siècle, prendre la valeur *k'*, — *ky* d'après sa notation, — valeur qui aurait été représentée au moyen du signe *ch* par les copistes de textes normands (1). Il n'est pas impossible sans doute qu'à l'origine *ch* ait eu une autre signification que (*t*)*ch* et ait, dans certains cas, comme l'a pensé M. Schuchardt (2), pu représenter le son *ky* ; mais cela ne prouve pas qu'il en a partout ou longtemps été ainsi, ni que cette valeur *ky* était celle qu'attribuaient exclusivement au *ch* les scribes du nord de la France au XII[e] siècle ; cela ne prouve pas davantage que dans le dialecte de la Normandie septentrionale, de la Picardie ou de l'Artois, le véritable *c* vélaire ait jamais eu un autre son que le son actuel *k*.

« Comment expliquer, remarque M. Suchier, qu'aujourd'hui encore on dise *kiose* dans la contrée d'Arras, qu'on trouve *kieviron* dans le texte picard du Barlaam, *kierkiés* dans Renard-le-Nouvel, *eskievin* et *kieville* dans les chartes des Vermandois ? » J'avoue ne pas voir la difficulté ; si on dit *kiose* aux environs d'Arras (3), on le

(1) *Zeitschrift für romanische Philologie*, II, 295.

(2) *Romania*, III, 283. Il est à peine besoin de remarquer qu'en avançant ce fait M. Schuchardt avait en vue le français proprement dit et non le normand ou le picard.

(3) Je pourrais demander à M. Suchier s'il est bien sûr qu'on dise *kiose* dans la contrée d'Arras. M. Abel Bergaigne, qui est originaire de

dit comme *quien* en Normandie, et cela prouve seulement que le *c* vélaire latin, devenu palatal par la transformation en palatale de la voyelle gutturale ou labiale suivante, est resté tel et ne s'est pas ultérieurement transformé en chuintante *tch*; cela montre de plus que l'ancien picard n'a pas eu recours à de signe particulier ou autre que *k* pour représenter la palatale. A-t-elle été représentée autrefois en normand par *ch*? Cela est certain (1) et en se servant de cette notation les scribes ne faisaient que se conformer à un usage ancien, adopté par les copistes de chartes ou de textes latins (2); toutefois, et M. Suchier le reconnaît lui-même, *ch* a eu un autre emploi que celui-ci dans le normand, mais je ne puis admettre avec lui que ç'ait été seulement d'éviter la prononciation *ts;* les exemples *unches*,

cette ville, m'a affirmé ne connaître que la forme *cose* et c'est aussi *cose* ou plutôt *cosse* seulement que j'ai entendu au mois de septembre dernier (1882). Il faut convenir, d'ailleurs, que prendre, pour établir une théorie, un mot, comme *causa*, dout la gutturale fait le plus souvent exception aux lois de transformation, — il n'a donné que *chose* dans tous les patois normands, — c'est donner à cette théorie une base bien ruineuse.

(1) Si on entend toutefois par palatale tout simplement *k* ou *qu* suivi de *e* ou de *i*, et non « un *c* en voie de passer au son *tch* », comme le dit M. Suchier.

(2) C'est ainsi que, dans les pièces justificatives de l'*Histoire du château et des sires de St-Sauveur-le-Vicomte* publiées par M. Léopold Delisle, on trouve à chaque instant *ch* à la place de *qu*; ainsi, p. 35, *Anschitillo* ou *Ansquitili*, *Jurches* (Jurques), *Felcherolles* (Feuguerolles); mais on y trouve déjà comme aujourd'hui, p. 72, *Clinchamp*, v. 1165, ce qui semble prouver qu'à cette date le *c* vélaire de ce mot était déjà changé sans doute en chuintante et que *ch* était employé pour représenter cette consonne.

esdrechanz, tirés du Psautier d'Oxford et cités par lui, montrent que *ch* devait représenter tantôt le *k* palatal, — valeur qu'il a dans les textes où il est employé pour le mot *chi* = *qui*, — tantôt un son figuré ailleurs par *ce*, — ainsi *esdreceanz* du même Psautier 34, 13, — et qui ne peut être ou que ce même son assibilé *ts* (1), lequel, d'après M. Suchier, il ne saurait représenter, ou la chuintante *ch*, ce qu'il n'admet pas davantage (2).

On le voit, si le savant romaniste a eu raison de reconnaître, comme il l'a fait, que sa théorie n'est point à l'abri de toute objection en ce qui concerne le picard, elle ne l'est pas davantage pour le normand. D'ailleurs, et c'est là une objection à laquelle il faudrait répondre, comment se fait-il que les plus anciens manuscrits normands, s'ils offrent parfois *ch* devant *a*, n'ont pourtant le plus souvent que *c* pour signe de la vélaire (3) ? Comment serait-il possible encore que le *ch*

(1) En disant ceci, je me place, on le voit, au point de vue de M. Suchier.

(2) Un élève de M. Suchier, M. Varnhagen, a repris la question dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (III, 161), et a essayé de la résoudre par l'étude des signes employés dans le Psautier d'Oxford, mais sans arriver à aucune solution, comme cela était à prévoir. Il est douteux d'ailleurs que le double accent qu'on trouve dans ce texte ait été employé pour indiquer la prononciation du *c*, puisqu'il n'est que très-exceptionnellement placé sur cette lettre, — j'ai constaté moi-même le fait au mois de septembre 1881, — et qu'on ne voit pas, s'il avait remplacé l'*h* de la notation *ch*, pourquoi on s'en serait servi avec cette même notation. Je n'insiste pas ici d'ailleurs davantage sur ce point, me proposant d'y revenir prochainement.

(3) Cette objection n'a point arrêté M. Varnhagen, qui déclare sans hésiter (*ibid.*, p. 177) que « la notation *ca*, lat. *ca*, ne prouve rien pour la valeur vélaire du *c*. »

eût dans les textes picards ou normands une valeur si différente de celle que lui reconnaissaient certainement les copistes contemporains de textes français, c'est-à-dire *tch* (3). Je crois donc pouvoir rejeter, comme en désaccord avec les lois de la phonétique et ne reposant sur aucune preuve historique certaine, les conclusions de M. Suchier, et dire que, selon toute vraisemblance, le son *k* actuel du *c* vélaire normand et picard est celui qu'il a eu de tout temps, quand la voyelle suivante est restée *a*, *o*, *ou*; au contraire, quand cette voyelle s'est diphthonguée ou que devant elle s'est développé le son *i*, la vélaire s'est changée en même temps et certainement à une époque très-reculée en la palatale *k'*, laquelle a ou subsisté ou sans doute très-récemment, — cette modification se produit encore tous les jours, — s'est transformée en *tch* : ainsi *quien* ou *quin* (canis) dans la Haute-Normandie, *tchin* dans la Basse. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point. Je passe maintenant au traitement de la palatale latine dont l'histoire présente plus de difficultés.

Ici, en effet, il n'y a pas simple conservation, mais transformation du son latin. Comment s'est opérée cette transformation ? Diez a supposé que le *c* palatal s'était dans tout le domaine français d'abord changé en *ts*,

(1) Un romaniste d'ordinaire plus circonspect, M. Cornu, n'a pas été arrêté, il est vrai, par cette double objection et dans une note d'un court article de la *Romania* (X, 401), dirigé contre M. Varnhagen, il a déclaré que *ch* ainsi que *c* sans accent ou avec un double accent représentait le son *ky* dans le Psautier, comme dans la chanson de Roland ; malheureusement, M. Cornu a oublié de nous dire comment, dans cette hypothèse, *ch* pouvait avoir la valeur *ky* dans les mots comme *esdrechanz*, *esdreceanz* du Psautier.

atténué plus tard en *s*; cet *s* aurait persisté dans la région de l'est et du midi; au nord-ouest au contraire, c'est-à-dire dans la région picarde et normande, il se serait, — à quelle époque? le savant linguiste a oublié de nous le dire, mais sans doute avant la chute du *t* — épaissi en *ch*. J'ai expliqué autrement cette transformation et j'y ai vu le dernier terme du changement du *c* palatal latin en *tch*, — valeur actuelle encore, on le sait, de cette gutturale transformée en italien et en roumain, — changement qui aurait eu lieu vers le V[e] ou le VI[e] siècle et aurait été suivi vers le XII[e] ou le XIII[e] de l'atténuation en picard et en normand de *tch* en *ch*.

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces deux explications, qui ne conduisent d'ailleurs à des résultats différents que pour la période la plus ancienne de la langue, et quelle que soit celle que l'on accepte, on est forcé d'admettre que la chuintante *ch* est très ancienne dans nos idiomes du nord-ouest; si le signe qui la représente n'apparaît pas toujours dans les monuments picards, et si on ne le trouve pas dans les plus anciens textes normands, ce n'est pas à dire, je crois, comme j'ai essayé de le démontrer autrefois (1), que ce son n'y existât pas déjà (2); d'ailleurs, on trouve de très-bonne heure, dans les textes normands tout comme dans les picards, *ch* substitué à *c* latin suivi de *e* ou

(1) *Du* c *dans les langues romanes*, p. 250.

(2) Comment expliquer sans cela la présence du *ch* dans les mots anglais *cherry*, *chibolle*, *chives*, et peut-être *chervil* et *chisel* (ces deux derniers existant dans l'anglo-saxon ont pu en être tirés), si non par l'existence au XI[e] siècle du son *ch* dans le normand? Cf. *Du* c *dans les langues romanes*, p. 291.

de *i* (1); mais quelle en était la valeur? M. Suchier prétend qu'au XIIe siècle le *c* suivi de *e* ou de *i* avait en normand le son *ts* et que le signe *ch* des mots *menchunge* Cambr. Ps., p. 4 ou *cumenchad* Q L R, p. 69 représentait ce même son *ts* et non celui de *tch*, ainsi que je l'ai dit (2); mais c'est là une simple affirmation, qui n'avance en rien la question, et la démonstration tentée depuis par M. Varnhagen ne lui a pas fait faire un pas de plus, puisque ses conclusions sont purement négatives (3). D'ailleurs il aurait fallu commencer par montrer, ce que personne n'a fait jusqu'ici, pourquoi la spirante, issue du *c* palatal latin ou de *ti* assibilé, se serait en picard et en normand transformée en *ch*, tandis que l'*s* latin aurait persisté sans aucune modification (4). Ce qu'il

(1) La valeur *k* attribuée si souvent à *ch* devant *i*(*e*), par les copistes normands, dut les empêcher longtemps sans doute de s'en servir, surtout dans les chartes, pour représenter la chuintante; il semble que pour éviter toute confusion ils aient employé dans ce cas *g*, ainsi *Catorciæ*, v. 1000, est écrit, dans une charte de 1025, *Cadurges*, *Kaorches* au XIIIe siècle comme aujourd'hui (*Dict. topogr. de l'Eure*, s. v.). Dans la charte de fondation de l'abbaye de Cerisy, 1032 (De Gerville, I, 25), on trouve déjà « in monte *Pinchon* » avec *ch*, mais nous n'avons ici qu'un *vidimus*, ce qui empêche de rien affirmer.

(2) *Ibid.*, II, 295. A la page précédente, M. Suchier dit pourtant que l'addition de *h* (à *c*) indique que « la prononciation *ts* doit être évitée »; comment prétend-il concilier ces deux affirmations contradictoires?

(3) Elles sont assez curieuses pour les faire connaître ici : 1° le *c* latin suivi de *a* conservé ou transformé a pris un son qui reste à déterminer plus exactement (qu'on ne l'a fait); 2° le *c* latin assibilé (*c* lat. suivi de *e i*) a le même son ou du moins un son qui n'en est pas essentiellement différent (*ibid.*, p. 177).

(4) Il faut reconnaître toutefois que le *z* germanique = *ts* s'étant

eût été bon aussi d'examiner, et ce qu'on n'a pas fait davantage, c'est pourquoi le prétendu épaississement de *ts* ou *s* en *tch* ou *ch* (1) aurait affecté seulement le patois normand de la région septentrionale et non celui du sud.

Mais je n'insiste pas davantage sur cette question, qui ne se rapporte qu'indirectement au sujet que je traite (2) et j'arrive à ce qui fait l'objet de la première de mes recherches, à la détermination des limites de la région linguistique où le normand conserve la vélaire latine et remplace la palatale par *ch*; région qu'on peut à certains égards regarder comme formant le domaine du normand proprement dit, et parce qu'elle coïncide, on va le voir, avec celle où la population est le plus exclusivement germanique, et parce que l'idiome qu'on y parle présente réunis tous les caractères par lesquels notre patois diffère du français.

Cette région est beaucoup plus restreinte qu'on ne pourrait le croire au premier abord et qu'on ne l'a géné-

transformé en (*t*)*ch*, il aurait pu en être de même pour *ts* sorti du *c* palatal latin.

(1) M. Suchier n'admet pas que le *ch* provenant de la transformation du *c* palatal, c'est-à-dire suivi de *e* (*i*), ait jamais eu la valeur *tch*; ce qui implique que *ch* ne se serait produit qu'après la réduction de *ts* à *s*: mais alors pourquoi les *s* provenant de l'atténuation de *ts*, issu du *c* palatal, se seraient-ils épaissis en *ch*, tandis que les *s* primitifs auraient persisté sans modification? Le savant professeur a oublié de le dire.

(2) C'est cette considération qui m'empêche de parler d'une thèse d'un élève de M. Varnhagen, M. Wilhelm Buhle (*Das c im Lambspringer Alexius, Oxforder Roland und Londoner Brandan.* Inaugural-Dissertation. Greifswald, 1881), thèse ou la question a été reprise à nouveau, mais sans avoir été plus complètement élucidée.

ralement, — et moi tout le premier, — mais il est vrai sans examen, admis jusqu'à présent; elle se trouve tout entière au nord du chemin de fer de Granville à Paris, en s'écartant même notablement de celui-ci à partir de Flers et surtout d'Argentan, où il s'incline vers le midi. Voici, d'ailleurs, quelle en est la limite exacte en allant de l'ouest à l'est. La ligne qui la marque part des bords de la Manche, non loin de Granville, à Coudeville, canton de Bréhal, passe par Ver, où elle traverse la vallée de la Sienne, et Montaigu-les-Bois, puis, remontant un peu au nord, à son entrée dans l'arrondissement de St-Lo, elle passe par Percy et Montabot, pour atteindre le Bocage près de Pont-Farcy, au confluent de la Drôme et de la Vire. On voit que la limite méridionale de la région où la vélaire persiste et où la palatale se change en *ch*, — région que j'appellerai, pour plus de simplicité, domaine normand, — coïncide presque avec celle du Cotentin, et qu'elle laisse en dehors tout l'Avranchin et en particulier les vallées ou bassins de la Sée et de la Sélune. Dans le Bocage, elle coupe en deux parties presque égales l'arrondissement de Vire; après avoir, en effet, remonté la vallée de la Vire jusqu'au delà de Campeaux, elle suit le cours de la Souleuvre jusque vers Montchauvet, gagne ensuite et descend la vallée de la Drouanne, qu'elle quitte pour atteindre et remonter le cours de l'Orne jusqu'aux confins du département auquel cette rivière donne son nom, à St-Marc-d'Ouilly. De là elle remonte vers le nord, passe à Martigny, laisse Falaise à droite, c'est-à-dire au sud, et après avoir atteint Sassy, elle traverse la Dives au-dessous de St-Pierre-sur-Dives et entre dans le pays d'Auge; puis, inclinant une fois encore vers le

sud, elle entre d'abord dans la vallée de la Viette, puis de la Vie, qu'elle atteint à Ste-Foy-de-Montgommery, entre Vimoutiers et Livarot. De là, gagnant le Lieuvin, elle traverse la vallée de la Touques, en pénétrant peut-être dans l'Orne à Ticheville; puis, passant par Familly, elle arrive au département de l'Eure et au pays d'Ouche. Mais avant de suivre plus loin dans la Haute-Normandie la frontière linguistique de notre patois, il convient de discuter les résultats auxquels je suis arrivé et d'examiner les questions diverses qu'ils peuvent soulever, entre autres celles de savoir si cette limite actuelle que j'assigne au domaine normand a été de tout temps sa frontière linguistique du côté du sud, et si en particulier elle peut s'appliquer au dialecte usité dans notre province au moyen âge.

A dire vrai sur certains points et dans l'état actuel du patois normand, la limite que j'ai donnée se trouve reportée trop au sud, du moins dans le Cotentin et dans le Bocage. En effet, dans le patois de la partie méridionale de ces deux *pays*, les gutturales modifiées ont pris le plus souvent la même forme qu'en français; pour les trouver telles que le normand proprement dit les a traitées, il faut remonter plus au nord que je ne l'ai fait et aller jusqu'à Hambye et à Maupertuis, dans la vallée moyenne de la Sienne; mais à partir de là et plus on s'avance vers la partie septentrionale du Cotentin, plus on retrouve aussi, en dépit de l'influence de l'école, fidèlement conservé le double caractère tiré de la transformation ou de la conservation des gutturales; mais, je le répète, dans la partie méridionale de ce *pays*, sur une bande de terrain assez peu large, il est vrai, ce caractère ne se rencontre, au contraire, qu'imparfaitement et

exceptionnellement ; ou, pour mieux dire, si la gutturale vélaire y est encore en général conservée, la palatale n'a plus que la forme française *ç*. Les choses se présentent sous le même aspect dans le Bocage ; mais ici il faut même remonter jusque vers Aunay, dans la vallée de l'Odon, tout au nord de l'arrondissement de Vire, pour rencontrer la transformation du *c* palatal latin en chuintante *ch*, tandis que la vélaire est conservée dans le patois de la vallée de la Drouanne, c'est-à-dire au sud-ouest de ce même arrondissement. Il y a donc de ce côté de la Normandie une région où l'on parle un idiome d'une nature toute particulière et dont l'existence n'avait point encore été signalée ; idiome qui traite l'une des deux gutturales, la vélaire comme le normand et la palatale comme le français (1).

L'existence de ce patois semble contredire ce que j'ai avancé autrefois (2), hypothétiquement il est vrai, à savoir qu'il y a une espèce de solidarité entre le traitement des deux gutturales, que quand *c* + *a* par exemple donne *cha*, *c* + *e(i)* donne *s(ç)*, que quand, au contraire, *c* + *a* conserve sa valeur gutturale, *c* + *e(i)* devient *ch*. Mais je crois que cette contradiction n'est qu'apparente et que nous sommes là en présence d'un phénomène récent ou, pour mieux dire, d'une simple déformation de notre patois. Comment se présentent les faits, en effet ? Vers la limite méridionale que je viens

(1) On trouve ainsi la seconde des quatre combinaisons que M. Gaston Paris (*Romania*, VII, 135) a établies pour le traitement des gutturales ; la première est celle du français, la troisième celle du normand et du picard ; je donnerai plus loin un exemple de la quatrième.

(2) *Du* c *dans les langues romanes*, p. 280.

d'assigner au domaine normand, les gutturales sont loin d'avoir reçu toujours le traitement que je regarde comme distinctif de notre patois proprement dit : ainsi *c* + *a* n'y donne pas toujours *ka*, mais tantôt il a persisté sous cette forme, tantôt, au contraire, il s'est changé en *ch*. Par exemple, dans la commune de St-Denis-le-Gast, au sud du Cotentin, on dit bien *cat*, *querue*, *querpanti* pour *chat*, *charrue*, *charpentier*, mais on dit *châ*, non *câ*, pour *chaud*; à Cérences, en même temps que *châ* pour *chaud*, on dit, non pas *cat*, mais *chat*, comme en français ; à Coudeville, le *c* vélaire ne paraît, au contraire, persister que dans *cat*; dans les autres mots il a pris la forme chuintante *ch* du français : ainsi, *châ*, *cherpanquié*, etc. C'est aussi la forme française *ç* qu'affecte seule dans ces trois communes le *c* palatal, sa transformation en *ch* n'apparaît qu'à Hambye et non dans tous les mots : ainsi, tandis qu'on dit *chan* (centum), *chîn* (quinque) dans cette commune, on y dirait, d'après un de mes correspondants, comme en français, *cendre*, *ceinture*. Il n'y a là rien de surprenant ; je me souviens avoir entendu moi-même, au mois d'août de l'année 1880, des habitants de Contrières, village situé à quatorze kilomètres au sud de Coutances, dire en même temps *cauchon*, mot où l'on trouve à la fois la double forme prise par les gutturales en normand, et *chapé* avec une chuintante au lieu de la gutturale normande, *icin* avec la spirante française, au lieu du *ch* normand. J'aurais des observations analogues à faire pour le patois usité au sud du Bocage et dans la partie méridionale de la plaine de Caen. Ici on trouve bien les deux formes normandes de la gutturale jusqu'à St-Marc-d'Ouilly, tout à la limite du Calvados et de

l'Orne ; mais plus à l'est vers Falaise, à Martigny, la gutturale palatale a pris la forme française *ç*.

On voit par ce qui précède que, dans la partie moyenne de la Basse-Normandie où notre patois présente tous ses caractères distinctifs, les formes normandes des gutturales ne sont pas générales cependant, elles sont battues en brèche par le français, et plus on approche de la frontière linguistique que j'ai tracée, plus rares elles sont et plus communes, au contraire, apparaissent les formes françaises, à tel point que les premières, surtout en ce qui concerne le traitement des gutturales, n'ont persisté parfois que dans un ou deux mots (1), et qu'on peut prévoir le moment où elles disparaîtront complètement (2). Cette hésitation, cette lutte entre des formes dialectales opposées se rencontre aussi dans les noms propres; ainsi à côté de Campeaux, Campagnolles, La Roque, etc., où la gutturale a persisté, on trouve, dans la même région du Bocage, Montchamp, Montchauvet, Chênedollé, etc., dans lesquels elle s'est changée en chuintante, ce qui prouve que le passage aux formes françaises remonte déjà très-loin dans le passé. Toutefois, aucun nom propre de cette région que je sache ne présente la forme *ch* pour *c*+*e*(*i*); il faut, pour la trouver, remonter dans le Cotentin

(1) Il y a longtemps déjà que les formes françaises existent dans cette région, comme le montre le mot Chanteloup, commune du sud du Cotentin, où l'on trouve le *ch* dès 1229. « Falco de Chanteloup apud Bricquevilla. » (*Cartulaire de l'abbaye de Hambye*, I, 2, ap. de Gerville.)

(2) Dans certaines localités, ces formes ne se rencontrent déjà plus d'ailleurs que dans la bouche des personnes âgées.

jusqu'aux environs de Coutances (1), où l'on rencontre, dans le canton de Cerisy-la-Salle, Montpinchon, — le Montpinçon du Bocage et du pays d'Auge.

Nous ne devons pas être surpris que ce qui est arrivé pour les noms propres de lieu se soit produit aussi dans les noms communs et que dans ceux-ci comme pour les premiers, surtout dans la région où le patois tend à disparaître depuis longtemps déjà devant le français, la forme normande *ch* du *c* palatal latin ait fait place à sa modification française *ç*. Et ce n'est point là une supposition gratuite, les faits confirment de tous points, comme je le dirai tout à l'heure, cette manière de voir; mais, avant de le montrer, il me faut examiner cette question posée plus haut, celle de savoir si la limite que j'ai assignée au domaine normand était la même autrefois qu'aujourd'hui; si, en d'autres termes, le patois normand, avec tous ses caractères, ne se parlait pas jadis plus au sud que de nos jours.

A priori cela semble déjà vraisemblable; la limite que j'ai donnée est tout artificielle et plus au sud, vers Avranches, dans la vallée de la Vire, surtout dans celles de l'Orne et de la Dives, habitent des populations généralement de même origine que celles qui se trouvent dans la partie inférieure de ces bassins; il n'y a donc point de raison à prime abord pour que les unes et les autres n'aient point parlé autrefois le même idiome. D'un autre côté, au sud de la ligne que j'ai tracée comme servant de limite méridionale à notre patois, on trouve un certain nombre de noms de lieu ayant

(1) Coutances n'a plus du reste que la forme française, au lieu de la forme normande *Coutanche* qu'on rencontre dans d'anciens textes.

des formes normandes, tels que Campagnolles, La Roque, Cagny, dans le Bocage, et même La Bazoque, sans doute aussi Cahan et Caligny (1), dans la vallée du Noireau, la Carneille (2), dans celle de la Rouvre au nord du pays d'Houlme, c'est-à-dire dans une région dont le patois actuel ne connaît pas la persistance de la vélaire. Ceci semble montrer déjà qu'on a dû se servir autrefois des formes normandes de la gutturale beaucoup plus au sud de notre province qu'on ne le fait aujourd'hui (3). Quelques noms propres de personnes viennent confirmer ce fait ; ainsi on trouve à Vire des Castel, des Cantrel ; et, si la preuve a moins de valeur ici, par suite de l'ignorance où je suis de l'origine véritable de ces familles, la forme de leurs noms n'est pas moins une présomption très-grande en faveur de la persistance, dans l'ancien idiome de cette région, de la gutturale vélaire (4). Cette persistance, ainsi que le

(1) *Caligneio*, 1187 (Charte de Henry, évêque de Bayeux (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XII, 115). *Caligneium*, XIIIe siècle (*Magni rotuli*, ibid., XV, 177, 1). Cf. *Caliniacum*, Chaligny, près Nancy. (*Dictionnaire topographique de la Meurthe*.)

(2) *Carneliis*, 1180 (*Magni rotuli*, *Mémoires*, etc., 27, 1). Cf. Charnelles (*Carneliæ*, v. 1180), près Verneuil. (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.)

(3) Je dis semble montrer, en effet il a pu se faire qu'un ou plusieurs noms propres aient conservé par tradition (car à l'origine tous l'avaient) la gutturale, tandis que l'idiome local l'a transformée en *ch* ; c'est ce qui a eu lieu au sud du Bocage, nous venons de le voir ; c'est ce qui a lieu aussi, mais il est vrai peut-être à cause de la forme masculine *sec*, dans *Secqueval*, (*sicca vallis*). *Polypt. Irminonis*.

(4) A ces noms que j'ai relevés moi-même il faut ajouter celui d'Olivier *Bachelin*, forme donnée d'après un manuscrit par M. Gaston Paris (*Chansons du XVe siècle*, LVI, p. 57), et qui cadre d'ailleurs

caractère normand de cet idiome, nous est d'ailleurs démontrée directement par des textes anciens. Malheureusement ces textes sont rares et, dans l'état où ils se trouvent, sont loin de pouvoir toujours conduire à des conclusions certaines ; mais ils n'en sont pas moins précieux par les indications qu'ils nous fournissent.

Le premier que je citerai, ce sont les *Chansons normandes* du XVe siècle, publiées par M. Gasté (1). Ces chansons n'ont pas toujours au point de vue phonétique un caractère populaire, il est vrai, et, toutes *normandes* que le savant éditeur (2) les ait appelées, la langue, ce qu'il ne paraît pas avoir assez remarqué, en est presque constamment française ; (3) mais de temps en temps un heureux provincialisme a échappé au poëte anonyme et l'on peut ainsi relever dans ces chansons un certain nombre de formes normandes bien authentiques ; par exemple, *gay* (geai, I, 9), *pinchon*, *cahu* (chat-huan, XVI, 11), *cheindray* (ceindray, LX, 1, et LXIV, 1), *fortieresche* (forteresse, LVIII, 1), *panches* (panses, LXI, 14), forme normande suivie immédiatement de la forme française *pois* (4), *agacher* (agacer, XCIII, 5) ; *vecy*

parfaitement avec celle de *Bachelet* qu'on trouve fréquemment dans le nord de la Normandie.

(1) *Chansons normandes du XVe siècle publiées pour la première fois sur les manuscrits de Bayeux et de Vire avec notes et introduction*, Caen, in-12, 1866.

(2) « Ce qui le prouve, dit M. Gasté en parlant de l'origine viroise de quelques-unes de ces chansons, ce sont les expressions normandes dont elles sont remplies, et le nom de Vire qu'on y rencontre jusqu'à sept fois. Soit, mais la langue ne le prouve qu'exceptionnellement.

(3) Ainsi les formes *voy*, *moy*, *mois*, *royne* (ch. XIV), *doigts*, *soulloye*, *voisin* (XI).

(4) Ces godons, *panches à pois*.

(voici, LXXX, 1) et la forme si répandue dans le Bocage *o* (avec, IV, 7; XCIII, 5). Ainsi, à l'époque où ont été composées ces chansons, le patois de Vire où quelques-unes d'entre elles ont plus que probablement été écrites connaissait les deux formes normandes de la gutturale latine, formes qu'il ignore aujourd'hui.

On ne les trouve pas davantage dans le *Rendez-vous du départ*, une pièce en patois virois de M. Lalleman, publiée en 1820 (1). La langue de cette petite comédie est bien normande au point de vue du vocabulaire et elle présente aussi presque tous les caractères de notre parler populaire (2), excepté toutefois en ce qui concerne les gutturales, lesquelles y sont traitées comme en français. Il semble donc qu'entre la fin du XVe siècle et le commencement du XIXe le patois de la région viroise, c'est-à-dire du sud du Bocage, a subi une transformation et s'est en partie francisé (3); mais l'inspection du texte des *Chansons normandes*, ainsi que des noms propres tant de lieu que de personne, nous permettent de conclure qu'avant cette époque il a dû vraisemblablement être entièrement et exclusivement normand, et il faut attribuer sans doute à l'influence du français qu'il n'en soit plus de même aujourd'hui.

Les choses se sont-elles passées de même au sud du Cotentin et dans l'Avranchin, c'est-à-dire le patois de

(1) Vire, Adam impr. du roi, in-8°. Je dois à l'obligeance de M. Gasté la communication de cet opuscule.

(2) Ainsi *mé, té, avé, qué, sieus* (suis), *do* (avec).

(3) Cette francisation a affecté même certains noms de lieu; ainsi *Montchauvet*, qui est dans Orderic Vital *Montcauvet* (De Monte *Calvet*, II, 33). La forme *Montchauvet* apparaît déjà en 1277. (*Cart. norm.*)

cette région, qui n'est aujourd'hui qu'imparfaitement normand, l'a-t-il été complètement autrefois et a-t-il en particulier présenté le traitement caractéristique des gutturales ? Les noms de lieu nous apprennent peu de choses ici, et je ne saurais dire si dans cette région, comme dans le Bocage, le traitement normand des gutturales se rencontrait autrefois plus au sud qu'aujourd'hui (1) : il y a plus, un texte fort ancien, celui du *Roman du Mont-Saint-Michel*, de Guillaume de Saint-Pair (2), tend à faire conclure tout autre chose. Dans ce texte, en effet, le *c* vélaire apparaît partout, excepté dans *kalles* (chales, v. 1457), transformé en *ch*, et si le *c* palatal y est représenté, par exemple au v. 900, dans le mot *chierge*, par *ch*, il est difficile de tirer de ces faits isolés aucun renseignement sur la langue de ce poëme ; comme le vocalisme en est normand, supposant trop facilement, il est vrai, que le consonnantisme devait l'être aussi, j'ai autrefois (3) regardé comme « probable qu'on a ici un texte remanié ou modifié. » Rien ne justifie cette assertion que l'histoire seule du manuscrit d'ailleurs pourrait confirmer ; mais si l'on remarque que le patois actuel de l'Avranchin n'a rien du consonnantisme normand, et si l'on admet, ce

(1) On pourrait peut-être admettre que *Carolles*, dans le canton de Sartilly, au nord-ouest d'Avranches, a conservé la gutturale ; mais, ignorant l'origine véritable de ce mot, je ne puis rien affirmer. On trouve déjà *Carolles*, en 1217. (*Cartulaire de la Luzerne*, LVIII.)

(2) *Le Roman du Mont-Saint-Michel*, par Guillaume de Saint-Pair, poëte anglo-normand du XII[e] siècle, publié pour la première fois par Francisque Michel, avec une étude sur l'auteur par M. Eugène de Beaurepaire, in-8°, Caen, 1856.

(3) *Du* c *dans les langues romanes*, p. 245.

qui est assez vraisemblable, que Guillaume de Saint-Pair a écrit son roman dans son idiome natal, on sera amené à penser, non pas que nous sommes en présence d'un texte modifié, comme je l'avais cru, mais d'un texte relativement correct, et il en faudra conclure que le consonnantisme de l'ancien dialecte de l'Avranchin, ainsi que celui du patois actuel de cette région, n'était point normand.

Il est évidemment inutile d'insister sur l'importance d'une pareille conclusion ; elle renverse en particulier complètement la théorie de M. Léon Gautier sur la langue et l'origine de la chanson de Roland ; comme on le sait, le savant professeur de l'École des Chartes a admis que ce texte a été écrit dans le dialecte avranchin, sans dire, il est vrai, quels peuvent être les caractères de ce dialecte ; on vient de voir qu'aujourd'hui et, suivant toute vraisemblance, autrefois aussi cet idiome n'avait pas un consonnantisme normand ; mais la gutturale vélaire, de l'aveu même de M. Gautier, a persisté dans le texte du Roland ; ce texte n'est donc pas écrit dans le dialecte de la région d'Avranches (1). Mais je reviens à la question dont je poursuis la solution, celle de savoir quelles ont été autrefois les limites du domaine normand, quels changements elles ont pu éprouver, et comment on peut en expliquer les caractères particuliers présentés par le patois actuel dans la

(1) M. L. Gautier suppose, il est vrai, que la vélaire n'aurait persisté que devant *a* non transformé ; mais cette supposition, au reste peu justifiée, ne fait rien ici. Il importe peu également que le manuscrit du Roland ait été écrit en Angleterre ; les textes anglo-normands ne connaissant guère la persistance de la vélaire, on ne peut attribuer au copiste sa présence dans notre texte.

région méridionale de la Basse-Normandie où on le parle.

Il ressort évidemment de ce que j'ai dit plus haut que le normand se parlait jadis avec tous ses caractères au sud de la limite que j'ai assignée au patois actuel; tandis par exemple qu'aujourd'hui, à Vire, le peuple se sert encore des formes normandes *couté*, *marté*, *mé*, *té*, ma *fé*, j' *sieû*, il emploie les formes françaises *cent*, *chat*, etc.; mais il n'en a pas sans doute été toujours de même et il y a eu une époque où l'on a dû dire très-probablement *chent*, *cat*, etc., comme l'on disait d'ailleurs *panche*, pinchon, *Castel*, etc. Mais, si dans une région où elles ont complètement disparu de nos jours les formes normandes ont existé autrefois, elles doivent à fortiori avoir existé dans la région intermédiaire et plus septentrionale où on ne les rencontre qu'en partie aujourd'hui, c'est-à-dire que là où, par exemple, comme à Campeaux, Montchauvet, etc., on emploie les formes normandes *cat*, *querpentier*, etc, à côté des formes françaises *cent*, *cendre*, etc., on a dû probablement autrefois se servir à la place de ces dernières des mots normands *chent*, *chendre*, etc. Ainsi, dans la région où les deux gutturales obéissent aujourd'hui à des lois différentes, elles en suivaient jadis une seule, celle de la phonétique normande, et la contradiction que leur traitement actuel infligeait à ma théorie n'était qu'apparente et tenait seulement aux modifications que l'influence française a produite dans notre patois, en particulier en ce qui concerne le traitement des gutturales; cette influence a tendu et tend encore aujourd'hui à les ramener à ce qu'elles sont dans la langue écrite; mais il semble que dans cette lutte la vélaire ait présenté plus de résistance, elle

a persisté du moins, alors que la chuintante issue de la palatale a fait place à la spirante française (1).

Ainsi, partout où nous trouvons aujourd'hui une des deux gutturales traitées comme dans le normand proprement dit, nous pouvons affirmer vraisemblablement que l'autre, à une époque plus ou moins reculée, a été traitée de la même manière, et, si le patois de la région présente les caractères du vocalisme normand, on peut dire que ce patois est du normand plus ou moins modifié. De même, là où l'histoire de la langue nous montre qu'autrefois le patois a dû présenter, quoiqu'il les ait perdus de nos jours, les caractères normands des gutturales, s'il en présente encore les caractères de voyelles, on peut affirmer que l'on a affaire à un ancien idiome normand. C'est ce que j'ai fait à propos du patois parlé au Bocage et sur la frontière nord-ouest de l'Houlme. Mais jusqu'où faut-il et peut-on, dans cette région, reporter la limite méridionale du domaine normand? Évidemment, on ne peut être en droit de se prononcer que là où d'anciens textes ou bien la forme des noms de lieu nous permettent de retrouver

(1) Je ne connais à ce fait qu'une exception apparente ; à Sainte-Foy de Montgommery, canton de Livarot, on ne m'a guère signalé que des formes françaises de la vélaire, ainsi *chá* (calidus), *champ*, *chat*, *chérue*, *chérette*, *vache*, etc., tandis que dans presque tous les exemples qui m'ont été donnés la palatale présente la forme normande comme *chendre*, *chent*, *cherise*, *chin*. Si mes renseignements étaient exacts, nous aurions donc là la quatrième des combinaisons de formes que peuvent présenter les gutturales et dont j'ai parlé plus haut, note 1 de la page 92 ; mais j'apprends qu'on dit encore parfois à Sainte-Foy *capé* en même temps que *chapiau*, *candelle* pour *chandelle* ; il en résulte que les formes *chá*, *champ*, *chat*, *chérue*, etc.., sont des modifications probablement récentes de *cá*, *camp*, *cat*, *quérue*, etc.

en entier les caractères du patois aujourd'hui effacés en partie ; mais il me paraît impossible d'aller plus loin ; par exemple, bien que le vocalisme du patois du pays d'Houlme présente dans son ensemble les caractères du normand, comme son consonnantisme ne les a point et que rien n'autorise, dans l'état actuel de nos connaissances, à dire qu'il les a eus autrefois, je ne regarderai pas l'idiome de ce pays comme normand.

Le même raisonnement peut évidemment s'appliquer au parler populaire de la partie méridionale du Cotentin et de l'Avranchin. Dans la région moyenne du premier de ces pays, où le patois montre encore quelques-uns des caractères normands des gutturales, comme le vocalisme est aussi normand, on peut sans hésiter regarder ce patois comme certainement normand dans son ensemble ou comme l'ayant été autrefois, et ceci est vrai à peu près de tout le sud du Cotentin (1) ; mais, comme rien n'indique que dans l'idiome de l'Avranchin les gutturales aient jamais présenté un caractère normand authentique, comme, au contraire, le texte du poëme de Guillaume de Saint-Pair conduit à une conclusion toute différente, je mets cette région en dehors du domaine normand proprement dit, encore que du côté de Mortain et de Sourdeval le vocalisme soit entièrement normand.

(1) Il est probable toutefois que, dans le patois de cette région, il y a eu dès longtemps, sinon de tout temps, un mélange de formes françaises et normandes : ainsi Chanteloup, commune du canton de Bréhal, apparaît dès le commencement du XIII[e] siècle sous la forme française. *Cartulaire de l'abbaye de Hambye :* Falco de *Chanteloup*, 1229. Apud de Gerville.

On peut faire encore le même raisonnement au sujet du patois de la partie méridionale de la plaine de Caen et du pays d'Auge. Comme on ne connaît pas dans cette partie de la Normandie de nom de lieu qui montre soit la persistance de la vélaire, soit la transformation en chuintante de la palatale, rien n'autorise, je crois, à dire qu'on a autrefois employé ces formes des gutturales au sud de l'arrondissement de Falaise et encore moins dans l'arrondissement d'Argentan ; et pourtant comment admettre que dans la ville où est né Guillaume le Bâtard, que dans la partie moyenne de la vallée de l'Orne, dont la population paraît encore si normande, on n'ait jamais parlé un dialecte normand analogue, sinon entièrement semblable à celui du nord de la plaine de Caen ? On voit qu'il y a là un point obscur. Pour Falaise, cité ancienne, avec ses monuments si curieux, avec tant de noms de lieu dans les environs d'origine évidemment noroise, on peut vraisemblablement supposer, quand on parle normand à quelques kilomètres de distance, qu'on y a dû aussi autrefois parler notre patois ; l'hypothèse devient moins permise pour Argentan, et il peut se faire que dans cette ville relativement moderne la population normande ait trouvé la langue déjà modifiée et l'ait acceptée, sans lui imposer le caractère archaïque de la conservation de la vélaire et de la transformation en chuintante de la palatale. On peut en dire autant de l'idiome populaire d'Avranches, cette ville témoin de la pénitence et de l'absolution de Henri II et qui a joué, avec l'abbaye voisine du Mont-Saint-Michel, un rôle considérable dans l'histoire de l'ancien duché de Normandie, mais dont la population d'origine normande trop peu nombreuse

adopta le parler des Celtes ou des Bretons romanisés qu'elle avait trouvés dans la contrée.

Après cette digression un peu longue, je reprends la détermination ou le tracé de la limite qu'on peut assigner au domaine normand, à partir de la vallée de la Touques, c'est-à-dire surtout dans la Haute-Normandie (1). Mais ici la question se complique ; dans sa partie orientale, en effet, la Normandie ne *joûte* plus seulement à des pays de langue française, mais encore aux pays de langue picarde, ce qui modifie la nature du problème, et pour sa solution exige la prise en considération de nouveaux éléments et l'étude de faits nouveaux. Mais voyons d'abord comment les choses se passent dans la partie méridionale du département de l'Eure, c'est-à-dire du pays d'Ouche et de la campagne d'Évreux. Les renseignements incomplets que j'ai reçus sur cette région, que je connais peu par moi-même, m'ont rendu la fixation de la limite du patois, surtout entre la vallée de la Charentonne et l'Eure, particulièrement difficile. Sans doute, le normand se retrouve avec ses principaux caractères au nord de ces deux pays, et le 17 septembre 1880 par exemple, à la halle au poisson de Bernay, j'entendais les marchands se servir des formes de notre patois autant qu'on le fait peut-être dans aucune autre ville du nord de la Normandie, mais il n'en est pas de même au sud et il ne m'a pas toujours été possible de suivre les dégradations de notre idiome et de fixer d'une manière précise la limite où il

(1) La vallée de la Touques est située dans ce qu'on appelait Haute-Normandie ; mais, au point de vue phonétique, elle se rattache plutôt à la Basse.

cesse d'être employé pour faire place définitivement au français. Il y a là, et ceci ne doit pas surprendre, comme du sud du Cotentin, du Bocage et de la plaine de Caen, une bande de terrain où le normand et le français se confondent, et où le second tend depuis longtemps à se substituer au premier et y est en partie parvenu.

Cette confusion, ce mélange de formes normandes et françaises existe déjà pour les noms de lieu, tandis qu'au nord du département de l'Eure, dans le Lieuvin, le Roumois et encore dans la campagne du Neubourg, ces noms ont franchement une forme normande, comme la Roque, Bazoques, Caumont, Campigny, Carsix ou Carsis (*Caresis*, 1180), Planquay, etc.; au sud, au contraire, à côté de formes normandes, ces noms en présentent aussi, et d'autant plus nombreuses qu'on se rapproche davantage de la frontière méridionale du département, de purement françaises; ainsi Calleville, Camfleur, Caorches (*Katorciæ*, v. 1000), Capelles, Carneton, Grandcamp, dans l'arrondissement de Bernay; Cailly-sur-Eure, dans celui de Louviers; Caer (*Cader*, 1035), etc.; formes normandes à côté des formes françaises Chamblac (*Campus Blaaque*, 1237), Chambrais (*Cambretium*, 1238), Chambray (*Cammeragus*, v. 1015), Champigny, Champignolles (*Campenoli*, cart. de l'Estrée), Chanteloup, Chanu, Châtelier (*Castelerium*, fin du XII[e] siècle), Chavigny (*Calvenaium*, 1164), Charnelles, (*Carneliæ*, v. 1180); Chennebrun, etc. (1). Il y a donc lieu de

(1) *Mémoires et notes de M. Aug. Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, publiés par Léopold Delisle et L. Passy; Evreux, 3 v. in-8°, 1862, et *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, etc., par M. le marquis de Blosseville, Paris, in-4°, 1878, s. v.

s'attendre à trouver dans le patois de cette région une grande hésitation entre le français et le normand, ou pour mieux dire un mélange constant des formes de ces deux idiomes. C'est aussi ce qui est arrivé.

Dans la partie méridionale du pays d'Ouche et surtout de la campagne de Saint-André, en particulier dans les cantons de Rugles, de Verneuil, de Nonancourt, le normand a disparu à peu près complètement, et la substitution de formes françaises à celles du patois remonte très-haut dans le passé, si quelques-unes mêmes ne sont pas indigènes. Ainsi, on trouve la forme *Champignolum* dès 1220, *Chavigneium* dès 1143, *Chesnebrut* en 1168, *Charnelles* en 1170, etc. Cependant, on trouve encore *Calvenaium* en 1164, *Carneliæ*, en 1180; la forme normande est donc ici primitive et ce n'est que vers la fin du XIIe siècle qu'elle a fait place à la chuintante française. De même Châtelier, dans le canton de Beaumesnil, a conservé la forme Castelier jusqu'au XIIIe siècle et, au milieu de ce même siècle, Chauvincourt, commune du canton de Gisors, se disait encore Cauvincourt (*Dict. top.*), Chambray s'appelait même encore *Cambray* en 1390. Pour d'autres vocables la transformation est même toute récente; c'est le cas en particulier pour le nom de la Charentonne, la *Carentona* d'Orderic Vital, qui figure encore comme *Carentone* sur les cartes géographiques du commencement de ce siècle (1).

Ce qui est arrivé à ces noms de lieu et à celui de cette rivière a dû arriver aussi plus ou moins tard à un grand nombre de noms communs; aussi, dans le pays d'Ouche,

(1) La plus ancienne mention que je connaisse de la forme Charentonne est de 1805. (*Dictionnaire topographique de l'Eure.*)

la forme normande des gutturales n'a persisté que dans un nombre assez restreint de vocables, par exemple dans les mots *cacher* (chasser), *déjuquer, déquercauchier, pincher, pinchette, pouquette, véche,* etc., que je relève dans la traduction d'une fable de La Fontaine, faite en patois par M. Veuclin, imprimeur à Bernay (1). Mais dans cette même version se trouvent les mots *cherdrons, vache, chemin, chien, mijoe, ça,* etc. Or, puisque ce patois est donné comme parlé à Montreuil, on doit admettre que la limite méridionale du domaine normand atteint, au sud de ce village, la vallée de la Charentonne; mais je ne saurais dire, faute de renseignements suffisants, en quel endroit au juste elle traverse la vallée de la Rille et celle de l'Iton. A en juger par quelques notes de M. Quevilly sur le parler populaire de Beaumesnil (2), le patois n'aurait qu'imparfaitement persisté dans ce canton; je relève pourtant, dans la liste de mots qu'il a donnés, les formes normandes *canille* (lentille d'eau). (?) *cabres* (débris), *capucher* (tailler), (?) *s'écaniller* (se découvrir), *encanter* (renverser à demi), *galinette* (jeu), *jouquer* (jucher), *mangurias* (mangeurs), *pêquer* (patauger), *pincher*, *pinchettes*, et le nom de l'auteur lui-même (Quevilly=Chevilly) nous offre un exemple de la persistance, dans l'idiome local, de la vélaire. On doit donc encore comprendre ce canton dans le domaine normand (3); mais il est probable que la limite

(1) L. Favre, *Revue historique de l'ancienne langue française*, 1878, p. 126.

(2) *Notice historique et statistique sur Beaumesnil*, p. 97-104.

(3) On doit d'autant plus l'y comprendre que l'on y trouve le nom de lieu à forme si normande de Montpinchon, ancienne commune réunie à Epinay. *(Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.)

de ce domaine laisse au sud les cantons de Rugles, de Verneuil et de Nonancourt, peut-être aussi, au moins en partie, ceux de Breteuil (1), de Damville (2) et de St-André (3); elle se rapproche, à ce qu'il semble, du chemin de fer de Paris à Cherbourg, là où vers Conches il s'incline vers le midi, pour l'atteindre définitivement vers Bueil, localité où apparaissent encore quelques traces du patois normand (4); de là, remontant vers le nord, elle suit quelque temps la vallée de l'Eure et va gagner vers Vernon le cours de la Seine. Si dans cette ville le patois a disparu, comme plus ou moins dans tous les centres un peu considérables de cette région, on m'a assuré que les paysans des environs le parlaient encore, et j'ai reçu en particulier de St-Pierre-d'Autels, localité du voisinage, la forme *écaches*, qui présente la double modification des gutturales en normand (5).

Au delà de la Seine, la limite de la région où les gutturales prennent la forme normande court parallèlement à son affluent l'Epte ou plutôt se confond avec le cours de cette rivière jusqu'au delà de Gisors, ville qu'elle paraît toutefois laisser de côté. Ainsi on m'a signalé à Gasny, sur l'Epte même, *canille* (chenille),

(1) A Francheville, canton de Breteuil, on m'a signalé les formes normandes, *quérette* et *pinchette*.

(2) Dans ce canton, *Chanteloup* était encore désigné sous le nom de *Cantilupus*, en 1195. (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.)

(3) La disparition des formes normandes dans ce canton serait d'autant moins surprenante que St-André est au centre d'un pays de plaine où en général le patois a moins résisté.

(4) On m'y a signalé entre autres la forme *cat*.

(5) Une forme singulière qui m'a été signalée dans la même commune est *caristade* (charité).

gachère (jachère) ; à Berthenouville, également sur l'Epte, *vèche*, *chitrouille* ; à Noyers, près du même cours d'eau, *cat*, *quien* (chien), *quève* (chèvre), *vaque* ; à Néaufles, non loin de Gisors, *vaque ;* à Neufmarché, commune du canton de Gournay, située encore sur l'Epte, *can*, *cat*, *carue*, *carpanquié*, *vaque*, *mucher*, etc. Toutefois, les formes normandes sont rares et presque à l'état sporadique dans le canton d'Ecos, qui forme la partie occidentale de la vallée inférieure de l'Epte (1); mais la persistance de la gutturale dans les noms propres, comme *Cahaignes* — cf. Chaignes, Chaaignes, canton de Pacy, — *Cantiers* -- cf. le Chantier, hameau des Andelys, — ne laisse pas de doutes sur le caractère normand du dialecte de ce canton.

Ce caractère apparaît encore plus manifestement dans le dialecte du canton de Gisors, encore qu'il soit inconnu au chef-lieu; on dit par exemple *cat*, *chendre*, *chent*, *chinq*, *chinture*, à Bazincourt, sur l'Epte, à quelques kilomètres au nord de Gisors; *can*, *cat*, *quérue*, *quérette*, *chendre*, *chent*, *cherise*, *chin(q)*, *chinture*, etc., à Martagny. Il va de soi que dans les cantons d'Etrépagny et surtout de Lyons-la-Forêt, plus éloignés de la frontière française, le caractère dialectal du parler vulgaire est, si possible, encore plus marqué; ainsi à Morgny, Longchamps, Neuve-Grange, Puchay, dans le canton d'Etrépagny ; à Fleury-la-Forêt, à Bosquentin, etc., dans celui de Lyons, les formes normandes des gutturales se retrouvent dans presque tous les mots. Ces

(1) Un vocable bien curieux de cette région est *calève*,—certainement pour *calèvre* ou *caleuvre*, comme *quève* pour *quèvre* (chèvre) et *coulève* pour *couleuvre*, — nom du genévrier, lequel semble supposer une forme latine, *caliperus* ou *caniperus*.

cantons sont donc compris en entier dans le domaine normand et il n'y a pas lieu de les faire entrer en considération dans la détermination de sa limite orientale que je cherche à fixer en ce moment. C'est à elle que je reviens.

Tandis qu'au sud de la Normandie la limite de la région où la vélaire persiste et où la palatale se change en *ch*, loin de coïncider avec la frontière politique de notre province, se trouve reportée plus ou moins au nord, il en est tout autrement du côté de l'est. Jusqu'à Gisors, j'ai dit qu'on pouvait regarder le cours inférieur de l'Epte comme servant de limite linguistique au domaine normand ; ici donc frontière politique et frontière linguistique se confondent ; mais plus loin, vers le nord, la seconde ne tarde pas à dépasser la première et le domaine du patois empiète ainsi sur le domaine français. Cela était facile à prévoir ; l'Epte n'est pas une frontière naturelle assez importante pour établir une séparation bien tranchée entre les populations qui habitent sur ses deux rives ; d'ailleurs, à partir de Gournay, elle cesse même de servir de limite aux deux provinces, et tout son cours se trouve en Normandie. Il y a donc toute espèce de raisons pour que sur la rive gauche ou orientale de cette rivière on retrouve le patois normand ou du moins quelques-uns de ses caractères ; c'est aussi ce qui a lieu : à Ferrières, Gaucourt-St-Etienne, Doudeauville (canton de Gournay), à Grumesnil, Haucourt (canton de Forges), communes situées à l'est de l'Epte, les gutturales ont été le plus souvent traitées comme dans le normand ; ainsi on dit par exemple, à Ferrières, *can*, *cat*, *carrue*, *carpentier*, *vaque*, *chendre*, *chent*, *chin(q)*, *chinture*, *capé*, c'est-à-

dire que dans ce village, comme perdu au milieu du département de l'Oise, on parle un patois qui présente dans son ensemble les caractères distinctifs du traitement normand des gutturales. Ceci amène naturellement à se demander si, dans ce département qu'aucune frontière naturelle ne sépare ici de celui de la Seine-Inférieure, on ne parlerait pas un patois analogue à celui de ce dernier. Cette question est d'autant plus légitime que les noms de lieu des deux départements offrent une très-grande ressemblance de formes ; ainsi nous trouvons dans l'arrondissement de Beauvais les noms à formes normandes (1) Campeaux, Canny, Cauvigny, Romescamps, Courchelles, Herchies (?), Mouchy (?), Parcheux, Ponchon ; dans celui de Clermont, Bucamp, Cambronne, Camprémy, Catenay, Catheux, Catillon, Cauffry, Rocquencourt, Ronquerolles, Vacquerie (La), Auchy, Fléchy, Fumechon, Luchy ; dans l'arrondissement de Compiègne, Cambronne, Campagne, Cannes, Cauly, Carlepont, Attichy, Freniches (?), Vauchelles, près Noyon ; enfin, je trouve même Rocquemont dans l'arrondissement de Senlis (2).

(1) Il faudrait ajouter : ou picardes, attendu que à cet égard le picard et le normand se ressemblent, et que, comme nous allons le voir, le patois du Beauvaisis tient à la fois de ces deux idiomes.

(2) On trouve aussi au nord et au nord-ouest du département de l'Aisne des noms de lieu dans lesquels les gutturales n'ont pas été traitées comme en français ; cela s'explique sans peine, puisque deux au moins des arrondissements de ce département sur cinq — ceux de St-Quentin et de Vervins, au nord — formaient la partie orientale de l'ancienne province de Picardie ; il est donc naturel de retrouver dans les noms propres de ces deux arrondissements des formes du dialecte picard ; ainsi La Capelle, *Capella*, 1179 ; Cauvigny, *Calveniacum*,

On voit par là que dans une partie considérable du département de l'Oise un grand nombre de noms présente, à douze à quinze lieues de Paris, des formes non françaises; on doit donc s'attendre à ce que le parler populaire, au moins d'une portion de ce département, lui aussi, ne soit pas français; c'est, en effet, ce qui a lieu. Dans le nord de l'arrondissement de Beauvais, pour ne parler que de celui-là, le patois a traité les gutturales, comme elles le sont dans l'arrondissement voisin, mais normand, de Neufchâtel: ainsi à la Landelle, canton de Coudray, à l'ouest-ouest-sud de Beauvais, la vélaire persiste déjà presque toujours, quoique la palatale soit représentée encore le plus souvent par une spirante, comme en français (1); mais à Hannaches, au Crocq, à Pisseleu, à Mureaumont, à Cempuis, à Mesnil-Conteville, etc., localités situées au nord du chemin de fer de Beauvais à Gournay et à l'est de la Bresle et de l'Epte, les deux gutturales ont sans exception la même forme qu'à l'ouest de ces deux rivières; la frontière linguistique, on le voit, ne coïncide plus ici avec la frontière politique, le patois la déborde de beaucoup et s'étend sans doute jusque vers la limite orientale du département de l'Oise et peut-être même au delà (2). Mais quel est ce patois? Sans doute

1158, etc., et en particulier le nom de la Thiérache, *Terascia*, 882. (*Dictionnaire topographique de l'Aisne*, s. v.)

(1) Nous avons donc ici, comme au sud du Bocage normand, une région mixte dont le patois a un consonnantisme moitié picard et moitié français.

(2) De cette extension des formes picardes ou normandes de la gutturale dans le nord de l'Ile-de-France, il résulte évidemment que des textes dont l'origine, à cause des caractères de leur consonnantisme, a

il traite les gutturales comme le normand; mais c'est le seul caractère qu'il possède aujourd'hui vraiment en commun avec cet idiome; quant aux autres, il n'en présente presque aucun, tandis qu'on y trouve à peu près tous ceux qui distinguent le picard, tel que *oi* pour *ē*, *ī* accentués et surtout l'emploi de la forme masculine de l'article et de l'adjectif possessif à la place de la forme féminine. Le patois du nord de l'Oise peut et doit donc être regardé comme un patois picard. On voit par là que ce dernier patois a dépassé de beaucoup, du côté du sud, la limite de la région à laquelle il appartient (1); mais en est-il de même du côté de l'ouest?

Nous avons vu qu'à partir de Gournay et même au-dessous il n'y avait plus lieu de chercher en Normandie la limite de la région où la vélaire persiste et où la palatale se change en *ch*, cette région comprenant tout le Beauvaisis et s'étendant bien au delà; mais évidemment il y a encore moins lieu d'y chercher cette limite à partir d'Aumale, c'est-à-dire du point où notre province confine à la Picardie; seulement, la question qu'on peut et qu'on doit se poser maintenant c'est de savoir si les caractères, autres que le traitement des gutturales, du patois de la région orientale de la Normandie sont

dû être regardée comme non française, ont très-bien pu avoir été écrits ou recopiés dans un pays de langue *francienne*.

(1) Au sud, la région picarde comprend ainsi tout le Beauvaisis, la partie septentrionale du Valois, le Noyonnais et le Laonnois, c'est-à-dire tout le nord de l'Ile-de-France, démembré, il est vrai, de l'ancienne Picardie. J'ai donné, p. 145, pour le Beauvaisis et le Noyonnais des exemples de noms de lieu qui le prouvent; dans le Laonnois on peut citer Catillon, *Castellio*, 1145, Caumont, *Calmont*, 1075, Chéry, *Ciriacum*, 1145, etc. (*Dictionnaire topographique de l'Aisne*, s. v.)

tous normands et s'il n'en renferme point de picards. J'ai déjà eu occasion de dire, mais d'une manière générale, qu'à la frontière méridionale et orientale de la Normandie les caractères distinctifs du patois présentaient une grande confusion ; c'est sur ce point qu'il me faut revenir, du moins en ce qui concerne la région de l'est, c'est-à-dire le Vexin et le pays de Bray.

Considéré dans son ensemble, on peut dire que le patois du Vexin est normand ; ē, ĭ accentués y sont le plus souvent représentés par *é* (1) ; on y trouve aussi, par exemple à Longchamps, la forme *é* pour *ellus:* ainsi *baté*, *couté*, *marté ;* mais, à côté de ces caractères propres au normand, l'idiome populaire du Vexin en présente au moins un autre qui est étranger à ce dialecte, mais qu'on trouve dans le picard ; comme dans ce dernier, en effet, on rencontre dans le parler vulgaire de certaines localités de ce pays *au* substitué à *ol* latin ; par exemple *fau* (follis), *mau* (mollis), *cau* (collis), formes du canton d'Ecos recueillies dans les communes voisines de l'Epte (2). Mais c'est surtout dans le patois du pays de Bray que s'accentue la ressemblance avec le picard ; sans doute dans les cantons d'Argueil, de Forges-les-Eaux, de St-Saëns, de Gournay même, ce sont les formes normandes qui prédominent (3) ; mais

(1) J'écris toujours *é*, mais il est bien entendu que le son peut être, suivant les localités, plus ou moins ouvert.

(2) Cette transformation *au* de *ol* m'a été aussi signalée dans le patois de Courtonne-la-Ville (Lieuvin) ; elle est donc moins propre au patois picard qu'on ne l'a cru.

(3) « Bien que les deux patois (normand et picard) s'y parlent » (à Doudeauville, au nord du canton de Gournay), remarque un de mes correspondants, « c'est cependant le normand qui domine. »

dans la partie orientale des cantons de Neufchâtel, de Londinières et d'Envermeu, et dans ceux d'Aumale (1), de Blangy et d'Eu, le patois picard prend un caractère de plus en plus picard; on regarde même dans le pays l'idiome populaire des vallées de la Bresle et de l'Yères comme étant, non pas normand, mais picard (2).

Ce dernier idiome s'étend même bien plus à l'ouest, et dans la contrée située entre la Bresle et la vallée de la Béthune, le caractère qui le distingue par excellence, la substitution du masculin *l(e)*, *m(e)*, *s(e)*, *t(e)*, au féminin *la*, *ma*, *sa*, *ta*, se rencontre presque partout. Cependant on trouve encore dans cette même région *ĕ*, *ĭ* remplacés parfois par la forme normande *é (è)*; ainsi *frè*, *mè*, *tè*, à Wanchy-Capval, à Fresnoy; à Sauchay, Meulers, *mè*, *tè*; à Assigny, Tocqueville-sur-Eu même et à Villy-le-Bas, *mè*, *tè*, etc. On y rencontre aussi, au moins dans quelques mots, la forme *é (ellus)*, à côté de *io* et du *ieu* picard; ainsi *râté* m'est indiqué à St-Pierre-en-Val, Mesnil-Réaume, Tocqueville, Sauchay, Meulers, Beaufresne, etc,; *capé* à Fresnoy, Wanchy, Maucomble, Ferrières, etc. (3); *mouché* (monceau), à

(1) Le patois d'Aumale a été l'objet d'une courte étude dans *Le pays de Bray, communes et paroisses, histoire et archéologie, topographie et statistique*, par M. Dieudonné Dergny, I, Paris-Rouen, 1870, in-8°.

(2) Je trouve dans une lettre du 26 octobre 1880 d'un autre de mes correspondants la remarque suivante: « le patois normand vient jusqu'à Fresnoy, mais ne s'étend guère au delà; ainsi Londinières a encore un peu de ce patois, mais on y emploie surtout le brayon. » On voit par là que le patois du canton de Blangy tout entier se rattache au picard.

(3) *Capé* se trouve presque partout, soit seul, soit à côté de *capio*, et alors il fait au pluriel *capets;* il semble donc qu'il y a eu deux diminutifs de *cappa*, l'un en *ellus*, d'où le français *chapeau*, norm. *capé*, pic.

Haucourt. On a donc là un patois particulier qui tient à la fois du picard et du normand, tout en étant, dans la partie orientale, beaucoup plus picard que normand.

Quant au vrai patois normand, c'est-à-dire à celui qui, outre le traitement des gutturales propre à cet idiome et au picard, connaît deux formes de l'article et du possessif, substitue *é* à *ē* et *ī* accentués, et *é*, *iâ* à *ellus*, *ellos*, il ne commence qu'à une assez grande distance de la frontière orientale de la Normandie, à la vallée de la Béthune ; sa limite remonte à peu près le cours de cette rivière, jusque vers le chemin de fer de Rouen à Amiens, d'où elle gagne l'Epte et le chemin de fer de Dieppe à Paris ; de là jusqu'auprès de Gisors, cette rivière lui sert à peu près de limite, bien qu'à l'ouest de son cours on rencontre encore quelques caractères du patois picard, comme *io* pour *é* (1) et *oué* pour *è*=*ē*, *ĭ* latins ; au contraire, depuis Gisors et même un peu avant cette ville jusqu'à la Seine, l'Epte est véritablement la limite du patois, et c'est même à partir de là seulement qu'on peut en indiquer une pour le traitement des gutturales ; plus au nord, en effet, la frontière linguistique de ce caractère, bien loin, comme je l'ai dit, de coïncider avec la frontière poli-

capio, *capieu*, l'autre en *ettum*, d'où *capet*. C'est ce dernier mot qui a servi de surnom au fondateur de la dynastie des Capétiens, fait d'où semble bien résulter qu'à la fin du Xe siècle on disait *cap(et)*, non *chap(et)*, au moins dans une partie des états de Hugues. Cela n'a rien qui doive surprendre, puisque dans le pays de Noyon, où il fut couronné, la gutturale, nous l'avons vu, persiste encore aujourd'hui.

(1) En ce qui concerne ce caractère, il est impossible de lui assigner une limite aujourd'hui, à cause de l'empiètement ou du développement du son *io* dans toute la Haute-Normandie.

tique de la Normandie, doit être reportée tout à l'est de la région picarde.

III.

En achevant ainsi de fixer la limite de l'extension du traitement normand-picard des gutturales, j'approche du terme de l'étude que j'ai entreprise; elle n'aura pas été, je l'espère, sans utilité pour la connaissance générale du parler populaire actuel ou même ancien de notre province; elle montre qu'il ne peut être question d'un dialecte ou patois normand, considéré comme un idiome un et présentant partout les mêmes caractères phonétiques, puisque le parler populaire des pays du nord de la Normandie en a un en particulier : le traitement des gutturales, qu'on chercherait en vain dans ceux du sud. Mais si les patois du nord de notre province offrent tous la persistance de la vélaire et le changement de la palatale en *ch*, et si dès lors on peut les considérer avec raison comme formant un groupe linguistique déterminé, n'y a-t-il point néanmoins à établir entre ces patois des différences, en d'autres termes, ne trouve-t-on point dans toute la région du nord de la Normandie des caractères phonétiques divers et quelle est l'extension de chacun d'eux?

Telle est la question qu'il me faut maintenant résoudre. En y répondant, j'achèverai de rectifier ce qu'il y avait de trop général et d'erroné dans ce que j'ai dit du dialecte normand, lorsqu'il y a huit ans je me suis efforcé d'en retrouver les caractères principaux. Si je puis dire non sans satisfaction que, malgré les

doutes que quelques romanistes allemands ont paru vouloir élever au sujet de ma théorie, elle subsiste dans ses points essentiels; elle avait toutefois un défaut qu'on n'a point signalé, mais que je dois relever : je ne m'étais pas alors assez préoccupé de savoir si les caractères que je donnais comme distinctifs du normand se retrouvaient bien dans tous les patois de notre province; on vient de voir qu'il n'en est rien en ce qui concerne le traitement des gutturales et qu'à cet égard il faut sévèrement séparer les patois du nord de ceux du sud de la Normandie. Mais si l'on ne se borne pas à ceux que j'avais choisis alors, avec le traitement des gutturales, pour caractériser le dialecte normand, — le changement de *ē*, *ĭ* latins en *é (ei)* et celui de *ellus*, *ellos* en *é*, *iâ*,—et qu'on en prenne d'autres en considération, on verra bientôt que l'extension n'en est pas la même pour tous et qu'il y a lieu dès lors d'établir entre les patois normands des différences dialectales, non moins profondes quand on va de l'est à l'ouest que quand on s'avance du nord au sud. Parmi les caractères nouveaux que je veux étudier, j'en prendrai trois principaux : l'un tiré du traitement de *a* atone entravé, suivi de *r*; l'autre de la transformation de *o* bref + *c(i)*; le troisième de la modification de la gutturale initiale suivie de *ieu*, *ié*, *ü*.

L'*a* atone entravé ou en position, c'est-à-dire suivi de deux consonnes, a toujours persisté dans le français proprement dit, quelles que soient d'ailleurs ces consonnes; dans les patois normands, quand la première consonne qui suit *a* est *r*, que celle qui le précède soit ou ne soit pas *c*, cet *a* a reçu un traitement différent; sur la rive droite de la Seine, dans les patois des pays de Caux et de Bray et dans le nord du Vexin, il a

persisté, au sud du Vexin (1) et dans tous les pays situés sur la rive gauche de la Seine, au nord comme au sud de la Normandie, dans le Roumois, les plaines de St-André et d'Évreux, dans le Lieuvin, l'Ouche et le Corbonnais, dans l'Auge et l'Hiémois, la plaine de Caen et celle d'Alençon, dans le Bessin, le Bocage et le Houlme, enfin, dans le Cotentin et l'Avranchin, il s'est presque toujours affaibli en *é* (2) ; ainsi :

carbonem : *carbon*, Br. C., *querbon*, Bs. Cot., *cherbon*, H. A.
carruca : *carue*, Br. C., *quérue*, Bs. Cot., *chérue*, H. A.
carpentarium : *carpenquié*, Br. C., *querpanquié*, Bs. Cot., *cherpenquié*, H. A.
marca : *marque*, Br. C., *merque*, Bs. Cot., H. A.
tardicare : *tarjié*, Br. C., *terjié*, Bs. Cot., H. A., etc.

Ainsi ce premier caractère permet de diviser les patois normands en deux groupes, ceux de la rive droite de la Seine dans lesquels *a* + *r* persiste (3), ceux beaucoup plus nombreux de la rive gauche ou *a* + *r* donne *er*. La transformation de *o* bref + *c(i)* permet de subdiviser ceux-ci en plusieurs groupes secondaires.

Comme on le sait, *o* + *c(i)* a donné *ui* dans le français proprement dit (4), mais il est loin d'en être de même

(1) Dans le canton d'Écos, et dans une partie au moins du canton de Gisors, d'Étrepagny et des Andelys.

(2) Cette modification n'est pas particulière aux patois de la Normandie occidentale, on la retrouve aussi dans d'autres patois de l'Ouest, par exemple dans ceux du Maine. Cf. De Montesson, *Vocabulaire du Haut-Maine*, in-12, Le Mans (Paris), 1859, p. 36.

(3) En disant ceci, je fais abstraction des deux ou trois cantons du Vexin dont le patois atténue *ar* en *er*.

(4) Je ne fais pas ici entrer en ligne de compte le groupe *o*+*l*+*i*+ voy., lequel, excepté dans le mot *olea* (huile), ne donne que *euil*

dans les patois normands, où il a pris les formes les plus variées; pour les mieux étudier, il convient d'examiner séparément les principales combinaisons dans lesquelles *o*+*c* (*i*) peut se trouver. Ce groupe peut d'abord être latin, *i* étant d'ailleurs séparé de *o* par une consonne qui tombe, comme dans *hodie*, ou qui persiste, soit en devenant finale, comme dans *corium* (cuir), soit en restant médiale, comme dans *ostrea* (huître); ou bien il est roman et provient de la transformation de *c* ou de *j*, par exemple *troja* (truie), le *c* pouvant être suivi ou d'une voyelle palatale, comme dans *nocere*, *nocet*, (nuire, nuit), ou d'une consonne comme dans *noctem* (nuit), *coxa* = *cocsa*. (cuisse); ou bien encore il est précédé d'une consonne, comme dans *posc* pour *post* (puis).

Dans tous ces cas, *o* + *i* et *o* + *c* ont donné *ui* dans le dialecte de l'Ile-de-France et dans le picard; il en est de même dans les patois du pays de Bray, du pays de Caux et du Vexin, c'est-à-dire dans les patois normands de la rive droite de la Seine où en général *a* atone suivi de *r* a persisté; mais comment se comportent ces groupes dans les patois des pays situés à l'ouest de la Seine? Pour toute la région qui s'étend de la Seine à la Touques ou du moins à la Rille, je n'ai eu, à cet égard, que des renseignements peu complets; tous s'accordent à dire que dans cette région, comme dans celle de l'est, *o* + *i* et *o* + *c* se sont transformés en *ui*. En est-il de même dans le pays d'Ouche? S'il n'est pas invraisemblable, le fait

en français, comme *feuille* (folia), *deuil* (dolium), etc., pas plus que le groupe *o*+*c* final dans lequel, *lieu* (locus) excepté, *o*+*c* donne *eu*, comme *feu* (focus), *jeu* (jocus), etc.

n'a peut-être pas été général, car on m'a indiqué dans plusieurs communes la forme *sieû* (suis) (1). De même il n'est pas impossible que, dans la partie orientale du Lieuvin, la forme *ui* se présente encore; mais une formation nouvelle apparaît dans le patois de ce pays, c'est *ieu;* ainsi *sieû*, *pieû* (posc), *nieu* (noctem), etc. (2). C'est cette forme seule (3) que connaissent les patois des pays d'Auge et de la plaine de Caen, du Bessin et du Bocage (4); par exemple, *nieu* ou *gneu* (noctem), *nieure* ou *gneure* (nocere), *pieû* (posc), *quieusse* ou *tcheusse* (cŏxa), *tcheu*, (coctum et corium), Bessin, etc. Au lieu de *ieu*, on trouve *u*, au moins dans le Bessin, dans *true* (troja), et dans *s'ennuer* (s'ennuyer), Bessin et Bocage, et *i* dans *sie* (nor. *sôtig-r* de *sot*, ang. *soot*). Cette forme *i* s'emploie aussi, concurremment avec *ieu* dans *pis* (posc). Nous la retrouverons tout à l'heure dans les patois de la presqu'île du Cotentin (5).

(1) Par exemple aux Jonquerets, à Broglie, etc., en même temps, il est vrai, que son atténuation vraisemblable *seû* à Bernay, etc. Dans le sud de la plaine du Neubourg, on trouve *sée* à Beaumont-le-Roger; dans le Bocage, le Val-de-Saire, *sis* et même à Cahagnes, *sû*. On voit combien ce mot est polymorphe.

(2) M. H. Moisy m'a indiqué aussi les formes *nieule*=nuile (nebula) et *sieu* = suif (sebum), mais ici *ieu* = *ui* a une autre origine. Au Pin (N. E, de Lisieux) on dit, paraît-il, *nile* ou *nèle* pour *nuile*.

(3) Toutefois *huit* de *octo* fait exception.

(4) La diphthongue *ieu* ne provient pas seulement de *o+c(i)*, elle est encore sortie de *e+qû*, *e+gu* et *e*+cons.+*u*, ainsi *sieu(v)re* (sequere), *tieule* (tegula), *nieule* (nebula), *sieu* (sebum); *nieule* et *tieule* se trouvent dans la même région que *ieu* issu de *o+c(i)*, *sieu(v)re* se rencontre dans le domaine normand tout entier, le nord du Cotentin excepté.

(5) C'est en cette forme aussi que s'est atténué *ui*, provenant de

Quant à ceux-ci, ils ont traité *o* + *c*(*i*) de la manière la plus variée ; ainsi dans une partie de l'arrondissement de St-Lô, en particulier dans le canton de Torigny, on trouve encore la forme *ieu ;* mais, plus à l'ouest, les choses changent ; à la place de *ieu* on trouve *eu* et même *u* : ainsi à Heugueville on dit *nu* (nocet), *cure* (coquere), *tchu* (corium) et même *chue* (suie) (1) ; mais *nocte* y fait *ni*. Plus au nord, dans le canton de La Haye-du-Puits, nous trouvons *nuure* (nocere), *cuùre* (coquere), *cuu* (corium), *niiẽ* (noctem) (2). Dans le Val-de-Saire, on trouve *tchuẽ* (corium), *tchuesse* (coxa), *tchue*(*r*)*ẽ* (coquere), *nue*(*r*)*ẽ* (nocere). Enfin, dans le patois de La Hague, nous rencontrons les formes *niẽ* (noctem), *niẽre* (nocere), *tchiẽ* (corium), *tchiẽre* (coquere), *suẽ* (suie), *suẽre* (suivre) et *suẽte* (suite) (3).

u+*c*(*i*), mais non pas seulement dans la Basse, mais souvent aussi dans la Haute-Normandie ; ainsi, *bri* (*b*)rugitus m'est indiqué à Tocqueville-sur-Eu, Villy-le-Bas (Bray), Gasny (Vexin), dans le Bessin, le Bocage et le Cotentin ; *fri* (fructus), se dit dans le Bessin, le Cotentin, la Hague ; *pis* (puteus), à Meulers (Bray), à Gasny (Vexin), dans le Corbonnais, la plaine d'Alençon (La Lacelle), le Bessin, le Bocage, le Cotentin. *Ducere*, au contraire, a donné seulement *duire*, sans doute pour éviter une confusion avec *dire* (dicere), mais ses dérivés ont *i*, du moins dans le Cotentin, ainsi *condire, condite*, etc. On dit aussi *plie* (pluvia) dans le Cotentin ; cette forme m'est même indiquée à Gasny (Vexin).

(1) On y dit de même *tule* pour tuile et *seure* pour suivre.

(2) Je dois ces renseignements à M. Siméon Luce, de l'Académie des Inscriptions ; *niiẽ* ne forme qu'une syllabe, le pluriel est *nis*.

(3) Ces formes curieuses m'ont été indiquées par M. Le Boulanger, de Cherbourg ; c'est probablement un son plus ouvert que *iẽ* que Métivier a représenté par *iet* dans *niet* (nuit), pl. *nis*, comme le peut

Cette forme *iё̆* qu'a pris ainsi *o* bref + *c*(*i*) dans le patois de La Hague ressemble à celle que *ĕ* + *c*(*i*) a donnée dans la même région (1) : ainsi *diё̆* (decem), *siё̆* (sex) ; c'est un son plus ouvert ou plus long qu'on rencontre au sud de la presqu'île du Cotentin et dans le Bessin, *diè* ou *diée*, *siè* ou *siée*, on dit de même *églièze* (église), mais l'*e* est fermé dans *lié* (lectum). Jusqu'où cette forme s'étend-elle vers l'est ? On la rencontre encore dans la plaine de Caen et dans le pays d'Auge, au moins pour quelques mots ; ainsi à Croissanville on m'indique les formes *lié* (lectum), *pière* (pejor) ; cette dernière forme est encore usitée aux environs de Lisieux ; les autres y paraissent inconnues ; la Touques paraît donc être la limite orientale de cette modification, tandis que la transformation de *o* + *i* en *ieu* la dépasse. Quoi qu'il en soit, on voit que les transformations de *o* + *c*(*i*) établissent entre les patois de la Basse et ceux de la Haute-Normandie — si on étend la première jusqu'au delà de la Touques — une différence tranchée ; les secondes lui donnant la forme *ui*, les premiers *ieu* ou une forme dérivée *iё̆*, *eu*, *u*. Mais ce n'est pas là, on va le voir,

faire supposer *sière* (suivre), il est vrai à côté de *siétin* (suite). D'après lui, *suie* se dit *sie* dans le patois de Guernesey, comme dans celui du Bessin, etc. Il faut encore rapprocher de ces formes de *suivre* la suivante qui m'est indiquée à Cahagnes (Bocage), *suére* et son dérivé *suète*.

(1) Cette confusion ne paraît pas avoir existé dans l'ancien parler haguais ; à en juger par les quelques exemples que nous offre le texte de la vie du B. Thomas de Biville, *o+c(i)* y donnait *iu* ; *e+c*, *iè* ; ainsi *pius* (posc), p. 149, *pius* (posco), p. 159, *niut* (noctem), p. 162, mais *deliette* (delectat), p. 164. Il est vrai qu'on y trouve aussi les formes *suiete* (secuta), p. 163, *nuicre* (nocere), p. 165.

le seul caractère qui permette d'établir une distinction entre les idiomes populaires de notre province.

Si on compare le traitement des gutturales dans les divers patois de la Basse et de la Haute-Normandie, en comprenant cette fois dans celle-ci le Lieuvin et le pays d'Auge, on trouvera entre eux une différence profondément marquée ; dans les premiers, c'est-à-dire dans les patois des pays de Bray et de Caux, du Vexin, de l'Evrecin, du Roumois, de l'Ouche et du Lieuvin, la gutturale persiste toujours ; au contraire, dans les patois bas-normands de la plaine de Caen, du Bessin et de la presqu'île du Cotentin, elle se change en *tch* devant *ieu*, *ié*, *u* et même parfois devant *i* (1). Ces changements sont d'ailleurs de plus en plus fréquents, à mesure qu'on s'avance de l'est à l'ouest; dans la plaine de Caen, par exemple, et dans presque tout le Bessin la gutturale persiste ou se change presque indifféremment ; ainsi on entend très-bien dire, comme je l'ai déjà remarqué, dans la même commune de ces deux pays, *quieû* et *tcheû* (casis), *quiin* et *tchin* (canis) ; dans l'ouest du Bessin, les formes en *tch* prédominent déjà et presque tous les mots mêmes où *c* est suivi de *u* les présentent : ainsi *tcheu* (corium et coctum), *tcheure* (coquere), *tcheusse* (coxa), *tcheuzéne* (coquina), *tchié* (cacare), *tchu* (culus), *tchure* (cura), *tchuré* (curare), *tchuve* (cupa), etc.

Dans le Cotentin, ces formes reparaissent aussi presque toutes (2), mais ce qui est plus remar-

(1) On voit qu'il s'agit ici de la gutturale palatale, mais d'une palatale d'origine récente, puisqu'elle est restée vélaire dans le haut-normand.

(2) On a vu plus haut des cas où, dans certaines localités de ce

quable, le patois de cette région change *qui* en *tch ;* ainsi dans La Hague, le Val de Saire et une partie au moins du Cotentin on dit : *tchīn* (quinque) *tchinze* (quindecim), *tchitte* (quietus), etc. (1). On voit donc que les patois des *pays* septentrionaux (2) de la Basse-Normandie sont caractérisés à la fois par le changement de la gutturale palatale en *tch* et la transformation de *o* + *c* (*i*) en *ieu*, *ié*, etc. Le patois du pays d'Auge et du Lieuvin l'est seulement par cette dernière modification (3), tandis que celui des autres pays de la Haute-Normandie ne connaît que la forme française *ui* de *o* + *c* (*i*) modifié.

Ces différences ne sont pas, toutefois, les seules qu'on peut établir entre les patois des diverses régions de la Normandie ; il en est d'autres qui tenant à la valeur particulière des voyelles, même à celle de certaines consonnes, permettent ou obligent de distinguer ces patois les uns des autres et montrent que, si le parler populaire de la région vraiment normande de notre province présente partout certains caractères identiques, on y rencontre aussi presque toujours, quand on passe d'un pays à un autre, des variétés phonétiques. Si donc l'on veut arriver à une connaissance

pays, *c* suivi de *u* persiste, probablement parce que le son *i* ne s'est pas développé devant *u*.

(1) Cette transformation si singulière de *qui* en *tch* n'est pas particulière au patois du Cotentin ; dernièrement, M. Motheré, professeur d'anglais au lycée Charlemagne, me l'a indiquée comme existant aussi dans un patois de la vallée de l'Armançon, en particulier à Héry.

(2) Je parlerai plus loin des patois méridionaux.

(3) Je laisse de côté la transformation de *ẹ̀* + *i* en *ié*, laquelle ne se rencontre dans le Lieuvin qu'à l'état sporadique.

vraiment scientifique de notre patois, il faut étudier à part celui de chacun des pays qui composent la Normandie. L'on sera ainsi amené à distinguer le patois du pays de Bray à moitié picard dans la partie orientale de cette contrée, celui du pays de Caux aux sons ouverts et nasaux, tous deux conservant d'ailleurs fidèlement les gutturales et les *a* atones; le patois du Vexin offrant le caractère picard du changement de *al* en *au*, et atténuant déjà *a* atone en *e*; le patois de l'Evrecin si français dans la région du sud (1); celui du Roumois avec des sons ouverts presque jusqu'à la diphthongaison (2); celui de la plaine du Neubourg aux sons également ouverts, tandis que le patois du pays d'Ouche est caractérisé par des sons fermés (3); le

(1) Les renseignements que j'ai reçus, comme je l'ai déjà remarqué p. 138, sur les patois de la partie de la Haute-Normandie comprise entre la Seine et la Charentonne ont été trop incomplets, et j'en ai une connaissance personnelle trop insuffisante pour qu'il me soit possible de les caractériser, toujours d'une manière définitive. Quant à trouver sur ce point quelque indication dans le *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, il ne fallait pas y songer; les auteurs de ce glossaire, recommandable à d'autres égards, se sont montrés trop étrangers aux notions les plus élémentaires de la phonétique romane; ils ont eu trop peu de souci d'indiquer la vraie forme des mots qu'ils enregistraient et ont trop méconnu les différences dialectales si profondes de l'idiome populaire qu'ils voulaient faire connaître, pour que j'aie pu trouver dans leur dictionnaire la moindre donnée sur la nature du patois de la plaine de Saint-André ou des autres pays du département de l'Eure.

(2) Les auteurs du *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, MM. Robin, Le Prévost, A. Passy et de Blosseville, n'ont pas hésité à représenter *é* sorti de *á* par *ai*, mais sans dire quelle valeur ils attribuaient, à vrai dire, à ce signe.

(3) « *e* grave et circonflexe », dit avec un peu d'inexpérience pho-

patois du Lieuvin, intermédiaire entre ceux de la Haute et de la Basse-Normandie, lequel tend à transformer *ellus* en *io*, et traite les gutturales comme les patois de l'est normand, mais transforme déjà $o + c$ (*i*) en *ieu* comme ceux de l'ouest ; le patois du pays d'Auge, le patois de la plaine de Caen et du Bessin où apparaît le changement de la palatale en *tch* ; le patois du Bocage, aux sons nasaux se réduisant presque tous à *in*, et qui comme celui du Bessin mouille les groupes *cl*, *gl*, *pl*, *bl*, *fl* initiaux ; enfin le patois du Cotentin caractérisé par le son de plus en plus ouvert de l'*e* issu de *a* latin accentué, lequel *e* se diphthongue même au nord de la presqu'île, dans La Hague (1), tandis que dans le sous-patois du Val de Saire il s'est transformé en *a* ou en *o* (2) : ainsi *bontai* (bonté), *montai* (monter) H., *bonto*, *monto* (monter) et *montâ* (montée) (3).

On voit par là quelle diversité existe entre les patois de la région septentrionale, — celle que j'ai regardée comme seule vraiment normande, — de notre province ; mais quels caractères présentent les idiomes

nétique, M. Vauclin, l'auteur de la traduction de la fable du « Meunier, son Fils et l'Ane » est toujours aigu et se prononce du bout des lèvres. *Revue historique de l'ancienne langue française*, 1878, p. 124.

(1) Il en est de même dans le patois de Guernesey. Cf. Métivier, *Dictionnaire franco-normand*, 1870.

(2) La transformation de *a* latin en *o* se retrouve à l'extrémité nord-ouest de La Hague, dans le patois d'Auderville et de St-Germain-des-Vaux. Cf. *Mémoires de la Société de linguistique*, V, 60.

(3) Dans ce dernier patois, *r* est tombé ou s'est transformé en *y*; il se fait aussi à peine entendre dans le patois de La Hague. Cf. *Mémoires de la Société de linguistique*, V, 65.

populaires des pays de la région méridionale? Si je les ai laissés jusqu'ici en dehors de mes recherches, ce n'est pas qu'on n'y rencontre quelques-uns des caractères propres aux patois du nord, c'est parce que la population de ces pays n'est pas normande, ou n'est qu'exceptionnellement normande et que, le traitement des gutturales y étant exclusivement français, je ne pouvais les faire entrer dans l'étude des patois de la région où elles ont reçu les formes normano-picardes. J'y arrive maintenant. Au reste, j'ai déjà parlé de quelques-uns d'entre eux, de ceux qui sont usités au sud de l'Evrecin, dans cette contrée mixte, où population et idiome ne sont plus vraiment ni français ni normands. Je me bornerai donc à examiner les patois de la partie de la Normandie qui s'étend du pays d'Ouche à la Bretagne, c'est-à-dire des vallées supérieures de l'Eure, de l'Iton et de la Rille à la baie du Mont-Saint-Michel, et comprend le Corbonnais, la Marche ou campagne d'Alençon, l'Hiémois et le pays d'Houlme, avec le sud du département de la Manche, c'est-à-dire l'Avranchin et le Mortainais. Au point de vue linguistique, on peut diviser cette contrée en deux régions: celle de l'est, comprenant le Corbonnais, l'Hiémois et la Marche, où *o + c(i)* a été traité comme dans la Haute-Normandie; celle de l'ouest, comprenant le pays d'Houlme et l'Avranchin, où ce groupe a été transformé d'une manière analogue à ce qui a eu lieu dans le nord de la Basse-Normandie. Je les examinerai aussi tour à tour et à part.

Il y a peu de chose à dire de la première région, sinon que l'Hiémois, si on lui fait comprendre tout

l'arrondissement d'Argentan, a probablement eu autrefois, au moins dans sa partie septentrionale où sa population paraît en majorité normande, un patois plus normand qu'aujourd'hui (1). Mais, à ma connaissance, il ne reste plus trace, dans le parler populaire actuel de cette contrée, du traitement des gutturales distinctif du patois des vallées septentrionales (2). Sans doute, *ē* et *ĭ* accentués y sont en général représentés par *é*, *è*, et *a* atone y a fait place à *e*; mais ces caractères se retrouvent aussi dans le patois du Haut-Maine, et *ellus* y donnant encore *io* comme dans celui-ci, il n'y a pas lieu de conclure ici à l'existence d'un patois particulier à cette région et dont les limites puissent être nettement déterminées. Il en faut dire autant du parler populaire de presque toute la Marche. Mais les choses changent quand on arrive aux confins du Houlme; déjà à La Lacelle, dans la vallée de la Mayenne, on rencontre les formes du patois plus septentrional du Bocage *nieu* (nuit), *nieure* (nuire), etc., à côté de *sie* (soie) (3). Plus loin, dans les environs de Domfront, cette diphthongue *ieu* pour *ui* français provenant de *ĕ*+*c(g)*+*u* apparaît encore; ainsi *sieuvre* (sĕquere) et son dérivé *sieute*, *tieule* (tĕgula); on y dit aussi *sieu*

(1) On trouve dans cette région, *Tanques*, où la vélaire paraît avoir persisté. Cf. Tincques (Pas-de-Calais), *Tenkes*, 1193, Cart. d'Aubigny. Il faut remarquer aussi la forme *Scocceium* C. N. *d'Écouché*.

(2) Je dois dire toutefois que la forme *chitrouille* m'a été indiquée dans le canton de Mortagne.

(3) Non loin de là, à St-Ellier, près Carrouges, on m'a indiqué aussi la forme *coutiá*. Une forme curieuse, qui m'est encore signalée dans le patois de cette commune et dans celui de la Lacelle, c'est *men*, *mo* pour *mé* (me), moi.

(sebum) (1); mais à la place de *o* + *c(i)* on trouve, non pas *ieu*, mais *é*, *è*; par exemple, *né* (nocte), *nère* (nŏcere) et son dérivé *nésant*, *quère* (cŏquere), *qué* (coctum), etc. (2).

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que *ē*, *ĭ* ont donné *é*, *è*; — ainsi *bère* (bĭbere), *crère* (crēdere), *nère* (nĭgrum), *ser* (sērum), *vèe* (vidēre); — mais *ellus* y a donné *ia* pour *io* (3), — comme *chapia* (cappellus), *coutia* (cultellus), *devantia* (de + abante + ellus), — à côté, il est vrai de *é*, forme qui m'a été indiquée à Beauchêne, Juvigny, la Chapelle-Moche. On voit par là combien le patois de l'Houlme se rapproche du bas-normand et en particulier du patois du Bocage méridional, dont le Houlme n'est d'ailleurs qu'une espèce de prolongement. Un autre point de ressemblance, c'est le changement de *l* dans le groupe *cl*, *gl*, *pl*, *bl*, non pas, il est vrai, en *l* mouillé, mais en *i* (4) : ainsi *kiou* (clavus), *kieu* (clavis), *pion* (plumbum), etc (5). Inutile de dire que le vocabulaire des deux pays a les plus grands rapports, et si,

(1) On y trouve également *sieu* (solium), comme on a dans le Bessin *fieule* (folia).

(2) On dit de même *sée* pour *scie* (seca[re]).

(3) Le patois du Houlme, au moins vers le sud, paraît affectionner cette terminaison *a* ou *â* pour *ai* (*è*) ou *o*; on dit, par exemple, dans le canton de Passais, j'*étâ*, j'*allâ*, j'*fésâ*, etc., formes qu'on retrouve aussi d'ailleurs dans le patois manceau.

(4) Cette modification se retrouve du reste sur plusieurs points du Cotentin, en particulier dans La Hague.

(5) Une forme très-curieuse du patois du Houlme est *cieux* (casis, *chez*), analogue au *cis* du patois guernesien, et qui montre, comme ce vocable, la gutturale vélaire atténuée en *s*, dernier terme de la série de transformations *k*, *tch*, *ch*, *s*.

comme l'inspection des noms de lieu le rend vraisemblable, les gutturales ont été autrefois traitées au nord du Houlme comme dans le domaine normand, on voit que le patois de ce pays paraît devoir, en partie du moins, lui être rattaché, tandis que celui de la Marche et du Corbonnais se rapporte plutôt à l'idiome manceau.

Je n'ai reçu que peu de renseignements sur le patois du Mortainais et de l'Avranchin; ceux que j'ai recueillis montrent que *ellus* y est, au moins dans la région du nord, remplacé par *é*; il va de soi que *ē*, *ĭ* accentués y sont représentés par *é*, *è* et *a*+*r* s'y est aussi atténué en *er*; mais les gutturales, je l'ai dit plus haut, y ont, comme dans les divers pays de la Normandie, reçu le même traitement qu'en français. Quant à *o* bref+*c(i)* il s'est, ainsi que dans le patois de Domfront, atténué en *é* (*è*); ainsi *nè* (noctem), *quère* (cŏquere), *què* (coctum), *quesse* (coxa), etc.; mais *ieu* venant de *ĕ*+*qu* y a persisté, et on dit, comme dans presque tout le reste de la Normandie (1), *sieuvre*, *sieure* ou même *sieuvi*(*r*) (2). Nous avons donc ici un patois intermédiaire entre le normand proprement dit et celui du Maine et de la Bretagne.

Cette variété de formes présentées par quelques-unes des modifications phonétiques de l'idiome parlé en Normandie montre qu'il est impossible de regarder

(1) La forme *sieuvre* appartient aussi au patois du Haut-Maine. Dans l'Avranchin, comme dans le Houlme, on dit d'ailleurs *sieu* pour *suïf* (sebum).

(2) On m'a indiqué la forme *lé* (lectum) dans le canton de Pontorson.

cet idiome comme un et identique, et par suite combien il serait peu scientifique de vouloir donner un glossaire du patois de notre province tout entière. Car non-seulement le vocabulaire du parler populaire des différentes régions de la Normandie n'est point le même, mais encore la physionomie et l'aspect différent, pour ainsi dire, que prennent les mêmes mots, quand on passe de l'une de ces régions à l'autre, doivent jeter une confusion et une incertitude inévitables dans toute œuvre semblable. La seule chose faisable, à mon sens, c'est de donner, pour chacune des divisions naturelles ou *pays* que comprend notre province, un glossaire particulier ; et souvent même, si l'on veut arriver à une exactitude vraiment scientifique, il faudra prendre une région beaucoup plus restreinte, un simple canton, parfois même le territoire d'une seule commune, puisqu'il s'en rencontre comme Auderville et Saint-Germain-des-Vaux par exemple, villages situés à l'extrémité nord-ouest de La Hague, qui ont un patois distinct, entre autres par le changement de *à* final en *o*, du parler populaire des communes voisines (1). Mais au-dessus de ces différences locales on retrouve, il est vrai, certains caractères semblables ou analogues ; c'est en m'appuyant sur quelques-uns d'entre eux que j'ai divisé le patois de la région vraiment normande de notre province en différents groupes comprenant, le premier, les patois des pays de Bray et de Caux et

(1) V. plus haut, p. 161. Le patois d'Auderville est d'ailleurs différent de celui de St-Germain, comme le reconnaissent les habitants mêmes du pays.

du Vexin septentrional; l'autre, ceux de la région comprise entre la Rille et la Seine; un troisième composé des patois du Lieuvin, de l'Ouche et de l'Auge; un quatrième comprenant les patois de la plaine de Caen et du Bessin avec celui du Bocage septentrional; le cinquième enfin composé des différents patois de la presqu'île du Cotentin.

Y a-t-il lieu d'étendre cette division aux patois du sud de la Normandie? Peut-on d'abord diviser les patois normands en patois méridionaux et patois septentrionaux? Il y a trois ans, un élève de M. Suchier (1), M. Schulzke, en s'appuyant sur les transformations de *ĕ*+*c* (*i*) et de *o*+*c* (*i*), a admis, après son maître, l'existence à la fois d'un dialecte normand général et d'un dialecte normand méridional, le premier ayant été celui de textes d'origine assez diverse, et le second parlé ou ayant été parlé au sud-ouest de notre province, en particulier dans l'Avranchin, ainsi qu'en Bretagne, aux environs de Fougères et de Rennes, dialectes caractérisés d'ailleurs, l'un par le changement de *ĕ*+*c* (*i*) en *i* et de *o*+*c* (*i*) en *ui*, l'autre, par celui de *ĕ*+*c* (*i*) et de *o*+*c* (*i*) en *ié* (2); si, comme cela est vraisemblable, les formes actuelles ne sont que le développement de formes anciennes, on voit combien cette division répond peu à la nature des choses, partant combien elle est arbitraire ou du moins peu en rapport avec la phoné-

(1) V. plus haut, p. 103, ce que j'en ai déjà dit.

(2) P. Schulzke, *Betontes e+i und o+i in der normannischen Mundart*, p. 21 et 30. Cf. *Romania*, IX, 258.

tique des patois normands. La seule distinction réelle qu'on puisse établir entre le normand du nord et celui du sud repose sur le traitement des gutturales; quant à la transformation des groupes *ĕ* + *c* (*i*) et *o* + *c* (*i*), elle divise, ainsi que je l'ai montré plus haut, nos patois actuels, comme elle a dû diviser déjà sans doute notre ancien dialecte, non en septentrional et méridional, mais en oriental et occidental.

Quelle est la raison de ces différences dialectales? En ce qui concerne les modifications de *ĕ* + *c* (*i*) ou de *o* + *c* (*i*) et d'une manière générale les formes si diverses du vocalisme normand, je crois qu'elles ne peuvent s'expliquer que par des influences locales qu'il est difficile de saisir et qui ne se sont peut-être pas toujours exercées dans le même sens; mais il n'en est pas de même, je crois, pour le traitement des gutturales, qu'on rencontre sans la moindre exception dans tout le nord de la province, tandis qu'il n'apparaît pas au sud, et qui se présente ainsi avec un caractère de généralité et de fixité que n'offre point le vocalisme de nos patois; il semble bien, dans ce cas, que ce soit une même cause qui ait agi dès longtemps dans un sens déterminé. Cette cause, quelle est-elle? Pour ce qui est de la persistance de la vélaire propre, nous l'avons vu, non pas seulement au littoral normand, mais à toute la région française du nord-ouest, il me semble qu'on ne peut la trouver que dans le caractère et la nature même de la population qui habite cette région. Au centre, la population de la France est, comme à l'ouest, surtout gauloise; à l'est, l'élément gaulois est mêlé à la race bourguignonne qui parlait un dialecte haut-allemand, et à

des Francs Ripuaires (1) dont l'idiome avait un caractère mixte; au contraire, les habitants de la région du nord sont issus du mélange des Gaulois et des Francs Saliens dont la langue était bas-allemande (1). Il en était de même de l'idiome des Saxons qui se sont

(1) Il faudrait ajouter probablement à des Alamans, qui de l'Alsace débordèrent sans doute sur plusieurs points au delà des Vosges, et à des Chattes, confédération franque établie au nord des Alamans et dans le bassin de la Moselle. Quant aux Francs Ripuaires, établis sur les bords du Rhin, depuis la Brohl jusqu'à l'Erft, ils s'étendaient à l'ouest jusqu'au delà de la Meuse (supérieure), d'après Weinhold, (*Mittelhochdeutsche Grammatik*, Paderborn, 1877, p. 118). Le caractère haut-allemand de la population de la Lorraine est indiqué par les noms en *bach* et en *thal* qu'on y rencontre; par exemple Albach, Altbach, Forbach, Herkenbach, Holbach, Rohrbach (Moselle), Ramesbach, 1137 (*Dictionnaire topographique de la Meuse*, s. v. *Rembercourt*); Craftthal, Friendthal (*Dictionnaire topographique de la Moselle*, s. v.)

(1) V. plus haut, p. 14. « Les anciens dialectes bas-allemands (sont) le saxon, le bas-frank, le frison et l'anglo-saxon... L'ancien dialecte bas-frank, parlé par les membres septentrionaux de la grande confédération de tribus réunies sous le nom de Francs, joûtait à l'est, au pays des Saxons Westphaliens, et au sud, à celui des Francs Ripuaires, en s'étendant à peu près du confluent de l'Erft et du Rhin (près Neuss), sur les deux rives de ce fleuve, jusqu'à la mer, ainsi qu'à l'ouest, jusqu'au milieu (durch) du Brabant et de la Flandre. » Moritz Heyne, *Kleine altsæchsische und altniederfrænkische Grammatik*, Paderborn, 1873, in-8°. Introduction, p. 1. M. Heyne aurait pu dire jusqu'en Artois. D'après M. P. Piper (*op. cit.*, 7), « le domaine bas-franc s'étend de la rive gauche du Rhin, par delà la Meuse, jusqu'à l'Escaut » ; il faudrait dire jusqu'à la mer. J'ajouterai qu'au nord de l'Artois et dans une partie de la Flandre la population gauloise dut disparaître à peu près complètement, comme le montrent les noms de lieu, presque tous d'origine germanique.

établis sur plusieurs points du littoral du nord-ouest (1);

(1) Quels furent au juste les établissements que formèrent les Saxons en Gaule? « Les Saxons paraissent, dit Junghans (*Histoire critique des règnes de Childerich* et *de Chlodovech*, p. 15), y avoir eu, sous Adovakrius (Odoacre), une forte position » ; l'*Historia Francorum* nous les montre d'ailleurs, dès 463, établis sur les bords de la Loire et, en 471, ils étaient encore sous ce même Odoacre, à Angers; mais ils ne semblent pas s'être fixés dans cette contrée et tout porte à croire, au contraire, qu'ils s'éloignèrent sans retour, quand ils firent campagne avec Childéric contre les Alamans. Il n'en fut pas de même des Saxons de la cité de Bayeux, dont parle aussi Grégoire de Tours, et qui formaient peut-être de son temps, comme le remarque M. A. Longnon (*Géographie de la Gaule, au VI[e] siècle*, Paris, 1878, p. 174), « la majeure partie des habitants du territoire bajocasse » ; en 590, nous les voyons en guerre avec les Bretons, et il est plus que probable qu'ils restèrent toujours dans la contrée en s'y romanisant plus ou moins sans doute. Le nom d'*Otlingua saxonia* donné, comme nous l'avons vu, p. 12, à cette contrée dans un capitulaire de 853 (In comitatu Baiocasinse, in pagello qui dicitur Otlingua saxonia), est la preuve de la persistance de leur séjour dans cette région, où ils étaient encore, sans aucun doute, au moment de l'arrivée des Norois. Mais y eut-il des établissements saxons sur d'autres points de l'ancienne Neustrie et, d'une manière générale, de la région du nord-ouest? Que faut-il entendre par le *Littus saxonicum* que j'ai peut-être eu le tort, dans la note de la page 12, d'identifier avec l'*Otlingua saxonia*? Depping (*op. cit.*, I, 84), a bien dit, il est vrai, que « les établissements des Saxons étaient multipliés sur *toute* la côte du nord-ouest; » mais, en réalité, il n'a mentionné que ceux du Bessin. Où étaient les autres? Les documents historiques ne nous permettent pas de répondre à cette question, et les noms de lieu eux-mêmes ne nous sont ici à peu près d'aucun secours, parce qu'il en est à peine parmi ceux que j'ai étudiés qui, d'une manière incontestable, appartiennent exclusivement en propre au dialecte saxon. Ainsi, rien ne prouve que les noms en *ham* soient saxons, comme je l'ai supposé p. 68, puisque le got. *haims* est représenté par *hêm* dans ce dialecte, il est vrai depuis une époque sans doute postérieure à celle de l'établissement des Saxons en Gaule. Il

les Normands qui leur succédèrent (1) parlaient aussi une langue dont le consonnantisme et en particulier

n'en est pas de même, je crois, de *delle*; cette circonstance, en effet, qu'on ne retrouve, à ma connaissance, en Normandie, ce radical que dans le Bessin, c'est-à-dire dans un pays qui a été incontestablement occupé et colonisé par les Saxons, semble bien être une preuve que ce nom n'est ni bas-franc, ni norois, mais saxon; en relevant toutes les delles de cette région, on pourrait peut-être même fixer l'étendue des anciennes possessions des Saxons du Bessin. Quant aux noms en *gatte*, en *tun*, etc., qu'on trouve dans l'Artois, sont-ils saxons, norois ou même bas-francs? C'est une question qui reste encore à résoudre, comme tant d'autres qui ont trait aux établissements des Germains en Gaule. « Une partie (des Francs), dit G. Kaufmann (*Deutsche Geschichte bis auf Karl den Grossen*, Leipzig, 1881, II, 58), était établie en Lorraine, une autre en Flandre, une autre sur les bords de la Seine et de la Loire. A côté et au milieu d'eux, s'étaient fixés des Thuringiens, des Warnes, des Saxons, des Hérules et probablement encore divers autres débris de tribus étrangères. » On sent combien ce mélange de peuplades si diverses a dû compliquer l'onomastique du nord-ouest de la France.

(1) Les Normands ont-ils formé des établissements durables ailleurs qu'en Normandie? Cela est peu douteux; dès 835, des Vikings s'étaient emparés de Noirmoutiers; en 860, Hastings fut investi du comté de Chartres; en 873, d'autres Normands occupèrent Angers; plus tard on en voit se fixer à l'embouchure de la Loire, le fief du Mont-de-Blois fut cédé à un de leurs chefs et le comté de Senlis donné à Herbert. Mais c'est surtout dans le nord-ouest qu'on les rencontre. Depuis 845, surtout depuis 860, la Flandre, l'Artois, la Picardie, furent successivement visités et ravagés par eux; se bornèrent-ils à les piller? Cela est peu vraisemblable et est en contradiction avec la réalité des faits. Vers 860, ils s'établirent à demeure dans une île de la Somme, et il pourrait bien se faire que Estrebeuf, près de l'embouchure de cette rivière, leur dût son nom. Sans doute, ils furent repoussés dans le plus grand nombre de leurs entreprises, battus à Saucourt (881), par Louis III, ils échouèrent dans toutes les tentatives qu'ils firent de 860

les gutturales étaient les mêmes que dans le bas-allemand. Ainsi les idiomes parlés par les tribus germaniques qui s'établirent au nord et au nord-ouest de l'ancienne Gaule avaient pour caractère commun que le *k* y conservait sa valeur primitive d'explosive gutturale (1), tandis que les dialectes haut-allemands

à 891, contre le monastère de l'ancienne Sithiu (A. Giry, *Histoire de la ville de St-Omer*, in-8°, 1877, p. 15-19). Mais, s'ils ne purent s'emparer de St-Omer, ils ne s'en fixèrent pas moins dans le pays, comme M. J. Steenstrup l'a montré dès 1876, dans l'*Inledning i Normannertiden*, p. 236, et plus récemment et avec plus de détails, dans un article de l'*Historisk Tidskrift* (IV Rœkke, VI, 484-494, an. 1878); ils avaient fondé une colonie danoise dans le comté de Guines, dont le premier comte connu, mort en 962, est appelé dans les chroniques du nom significatif de Sifridus Dacus, et était, semble-t-il, proche parent du roi de Danemark Knut. Une lettre du X[e] siècle et écrite, à ce qu'il paraît, par l'évêque Alfeah de Winchester (934-951), au comte de Flandre, Arnulf, parle de « *vos* Danois », qui ont capturé une femme anglaise. Il y avait donc une colonie noroise à cette époque dans les états d'Arnulf; peut-être étaient-ce les Danois de Guines, et il n'est pas impossible aussi que ce fût contre eux que Louis d'Outre-Mer s'efforça, en 938, de protéger le port de Wissant. Quoi qu'il en soit, on pourrait trouver dans ces établissements l'explication de quelques-uns au moins des noms de lieu de l'Artois, analogues à ceux de la Normandie, comme Steengate, Fréthun, etc.

(1) Le caractère bas-allemand des idiomes de la région du nord-ouest est manifesté de la manière la plus évidente par la forme des noms de lieu; je l'ai prouvé surabondamment pour ceux du nord de la Normandie; il me reste à le montrer pour les noms de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie. Pour les deux premiers de ces pays, la chose est évidente; on y rencontre la plupart des radicaux dont j'ai signalé la présence dans l'onomastique normande; par exemple *bec*, *kerque*, *wick* où la gutturale finale persiste, de même que dans *broc*, *brouck* (ags. *brôc*, ruisseau), propre aux pays flamands, puis *dale*, *gate*, *holt*, *tun* et même *straet*, a. *strasse*,

des tribus germaines de l'est l'ont changé en spirante. D'après cela, rien de plus naturel que les habitants de la région du nord et du nord-ouest ou région normanno-

« rue. » On pourrait y ajouter *hem*, forme saxonne et bas-franque du got. *haims*, ags. *ham*, « maison. » Ainsi Bambecque, Esquilebecque, Morbecque, Estainbecque, Bausbecque, Escobecques, dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Lille; la Becque, (il faut remarquer que dans cette région le mot *bec* est ordinairement féminin), Rebecque, Estiembecque (*Stambecca* 1084), Fourdebecque, la Quabecque, le Robecq, dans l'arrondissement de Saint-Omer; Dunkerque, Brouckerque, Coudekerque, Haveskerque, Houtkerque, dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck; Nortkerque, Offekerque, Zutkerque, dans celui de St-Omer; Cragwick, Wervy, *Werwick* (Nord), Audruicq, *Ouderwick* 1130, Salperwick (St-Omer); Cappel-brouck (Nord), Dennebrœucq, Halimbroucq, Requebroucq, Scoubroucq (St-Omer), etc.; Lauverdal, Nordal, Piquendal, Waterdal, Windal, Wisquendal (St-Omer); Dales, Chunsdale, Dypondal, (*Dippendal*), Lecquedal (Boulogne); Enguinegate, Steengate (St-Omer); Tiégatte (Boulogne); Wormhoudt (Dunkerque); Cambrehout, Caprehout, Northout (St-Omer); Lautershout, Malshout (Boulogne); Audincthun, (*Odingatun* 1016), Landrethun, (*Landregatun* 1084), Samblethun, Zelthun (St-Omer), Todincthun, *Totingetun* 807, Alenthun, *Alingatun*, Conningthun, *Canninghetun*, Fréthun (B.); Holestraet (St-Omer), etc. E. Mannier, *Etudes étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*. Paris, 1861, in-8. Courtois, *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de St-Omer* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, v. XIII. *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer* dans les *Mémoires de la Société académique* de Boulogne-sur-mer; XI, 1881. E. Longnon, *Etudes sur les pagi de la Gaule*, Paris, 1869. (*Le Boulonnais et le Ternois* p. 24 et suiv.). Ainsi, on le voit, les noms de lieu d'une portion considérable de la Flandre et de l'Artois sont essentiellement bas-allemands; donc la population germanique qui s'y établit l'était

picarde, aient conservé intacte la vélaire non encore transformée, tandis que cette consonne ébranlée dans la bouche des Germains établis dans la Gaule orientale (1) était condamnée à se transformer dans un avenir plus ou moins prochain. Quant à la palatale, elle avait déjà

également. Mais on ne peut supposer, si quelques-uns de ces noms peuvent être saxons ou norois, que tous les autres le soient aussi; il faut par suite admettre qu'ils doivent pour la plupart leur origine aux tribus franques qui sont venues se fixer dans cette région avec Clodion et Chlodovech ; et, comme l'histoire nous montre ces chefs s'établissant entre l'Escaut et la Somme, on doit en conclure que la population germaine de cette région tout entière et sans doute aussi de celle qui s'étend immédiatement au sud de cette dernière rivière, jusque vers l'Aisne et l'Oise, centre d'action, comme le remarque Junghans (*Histoire critique*, etc., p. 35), du royaume naissant de Chlodovech, fut bas-franque, et cela est vrai, que les noms de lieu soient d'origine germanique ou latine, avec cette différence toutefois que là où ces noms sont plutôt germains la population primitive fut surtout franque, que là où ils sont plus spécialement romains elle est plus gauloise que franque. L'onomastique de la Picardie conduit à la même conclusion ; la plupart des noms de lieu y sont latins d'origine ; mais on y en rencontre quelques-uns aussi, sans parler d'Estrebeuf, comme Etinehem, Frohen, Hem, Hangest, etc., qui sont francs ou bas-allemands; donc la population est gauloise et bas-franque. Les Hodeng du nord-ouest du département de l'Oise, noms d'origine analogue (ags. *hod*, capuchon) montrent qu'il doit en être de même dans cette région.

(1) Je ne parle pas de ceux qui se sont établis plus au sud dans le bassin inférieur et moyen de la Loire, ils étaient en trop petit nombre pour avoir pu influer sur la transformation du latin populaire dans le roman parlé par les Gaulois indigènes, et cette langue obéit dès lors exclusivement aux lois qui ont présidé à sa transformation dans les idiomes celtiques ; mais ceux-ci, comme me l'a fait observer M. d'Arbois de Jubainville, n'ayant pas conservé la vélaire latine suivie de *a*, on voit qu'au centre et à l'ouest, comme à l'est, *c+a* devait donner *cha*.

perdu sa valeur primitive, ou était en train de la perdre au moment de l'établissement des colonies saxonnes et de l'invasion franque ; on comprend dès lors qu'elle ait pu subir le même sort que cette lettre dans les dialectes anglo-saxons ou bas-allemands mêlés aux dialectes romans de la Grande-Bretagne, et qu'elle s'y soit changée en *(t)ch*.

On voit que de questions se rattachent à l'étude que j'ai entreprise ; il en est une autre encore dont je dirai un mot en terminant et dont on saisira sans peine l'importance pour l'étude des anciens textes, c'est celle de savoir si le dialecte normand du moyen âge présentait la même variété de formes que les patois modernes et sur quoi portait leur différence. La réponse, comme je l'ai déjà remarqué, à la première proposition ne peut être qu'affirmative ; il est certain que les modifications phonétiques des patois normands actuels ne sont que le développement de tendances qui agissent depuis un temps considérable ; quelques-unes de ces formes sans doute sont de date relativement récente, surtout celles qui ne sont que la simplification ou l'atténuation de formes plus complètes ou bien encore le développement de formes plus simples : tels paraissent être, par exemple, *uë* pour *ui* ou *ieu*, *iĕ* pour *ieu*, *eu* pour *ieù*, *ī* pour *ié* ; par exemple, *nuĕre* à côté de *nieure*, *niĕ* à côté de *nieu*, le moderne *seure* pour l'ancien *sieure*, *pī(s)* pour *piè(s)*, etc. ; ou encore *ouo* pour *ou*, *oué* pour *ai* dans le patois du Bessin, comme *jouo* pour *jour*, *mouètre* pour *maître*, etc. ; telle est encore, comme je l'ai montré ailleurs (1), la diphthongue *ai* ou le son *o* substitués

(1) Cf. *Mémoires de la Société de linguistique*, p. 60, et plus haut, p. 161.

à $é = a$ latin dans les patois de La Hague et du Val-de-Saire.

Mais, si ces formes ne remontent point aux premiers temps de la langue, elles n'ont certainement pris naissance que peu à peu et elles en supposent d'autres qui n'ont pu être primitivement les mêmes dans les différents pays normands; c'est ainsi que $o + c(i)$ et $\breve{e} + c(i)$ ont dû sans doute depuis leur première modification donner naissance à des formes différentes, dans l'est et dans l'ouest de la Normandie; c'est ainsi également qu'au sud et au nord de notre province, depuis les premiers temps de la langue, les gutturales ont dû y avoir, — probablement toutes deux et certainement la vélaire, — des formes différentes. Comment dès lors, quand on a un texte normand, suivant toute vraisemblance, mais dont on ignore la source première, comme celle des copies successives qui en ont été faites, pouvoir prétendre en reconstituer la langue avec son vocalisme ou même son consonnantisme originel? Et combien se complique encore le problème quand ce texte nous a été transmis par un scribe anglo-normand, dont l'idiome si mal connu différa sans doute profondément et bien vite du dialecte normand du Continent (1)? Il y a là une source de difficultés, une cause de confusions et d'obscurités que n'ont pas toujours voulu voir les romanistes allemands en particulier et qui ont rendu douteuse ou incertaine plus d'une théorie avancée en ces cinq ou six dernières années (2).

(1) C'est le cas, en particulier, pour le texte de la chanson de Roland.

(2) On comprend que je fais allusion surtout ici aux théories

Si cette étude ne devait avoir pour résultat que de mettre ceci en évidence, je ne croirais déjà pas avoir perdu ma peine en l'entreprenant; mais j'espère qu'elle aura servi à prouver d'autres faits non moins intéressants et qu'après l'avoir lue on regardera comme avérés les trois suivants:

1° Il n'y a point de patois actuel, et il n'y a pas eu probablement davantage d'ancien dialecte normand, commun à tous les pays de notre province;

2° Le traitement non français des gutturales ne se rencontre que dans les pays du nord de la Basse et dans tous les pays de la Haute-Normandie, le Corbonnais et sans doute aussi la partie méridionale de l'Evrecin exceptés; il en a été ainsi à toutes les époques de la langue, mais la limite méridionale de l'extension de ce caractère était autrefois, au moins sur certains points, un peu plus éloignée des côtes qu'elle ne l'est aujourd'hui;

3° Enfin, la population des pays du nord de notre province, ceux précisément dans le patois desquels la vélaire persiste, est en majorité noroise (2), comme le prouve le type des habitants, l'étymologie de la plupart des noms de lieu et nombre de mots du vocabulaire local; ainsi, cette partie de notre province peut être considérée véritablement comme une colonie noroise

sorties de l'école de M. Suchier, ce qui ne m'empêche pas d'ailleurs de reconnaître le très grand mérite de ce savant romaniste.

(2) Je n'ai pas besoin de rappeler que dans l'ancienne *Otlingua saxonia* elle est sans doute plus saxonne que noroise, ce qui revient d'ailleurs au même, comme je l'ai dit, au point de vue linguistique.

établie au milieu de populations celto-germaniques, mais où l'élément franc est de moins en moins représenté ou important, à mesure qu'on s'avance vers l'ouest, comme l'élément celtique a de moins en moins d'importance, à mesure qu'on s'avance vers le nord.

APPENDICE

—

I.

Le Haguedike a une trop grande importance, il est un monument trop remarquable des invasions noroises pour que, depuis Depping, les historiens des expéditions des Normands ne s'en soient pas occupés, et je n'ai pas besoin de dire que tous s'accordent pour attribuer une origine scandinave à ce retranchement, qui porte encore aujourd'hui un nom scandinave. Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 septembre 1880, M. Maury a très bien mis ce fait en lumière ; on est en droit de s'étonner aussi de voir que M. Elisée Reclus, dans sa *Géographie universelle* (II, 661), ne paraisse pas éloigné de croire à l'origine gauloise de cet immense remblai. « M. de Caumont, dit-il, attribuait la construction de ce retranchement aux anciens habitants gaulois du pays. Cette opinion, si elle est juste, ajoute-t-il, prouverait que les populations de cette époque étaient beaucoup plus habiles dans la construction des ouvrages militaires qu'on ne l'avait supposé. » La remarque est excellente; ce qui eût été mieux encore, c'eût été de recourir à l'ouvrage même de M. de Caumont ; s'il l'avait fait, M. E. Re-

clus aurait vu que l'auteur des *Antiquités monumentales* n'a parlé du Haguedike que par ouï-dire ou plutôt d'après la carte de Cassini, lequel, comme je l'ai remarqué (p. 16, note 1) a fort mal représenté ce retranchement. M. de Caumont n'a pas été plus exact, il ne lui a donné qu'une longueur d'une demi-lieue, tandis qu'il a en réalité *six* kilomètres; quant à son origine, le savant antiquaire se borne à une simple supposition : « Il serait possible, dit-il (*op. cit.*, I, 199), qu'en Normandie on pût attribuer à la même époque (l'époque gauloise) le fossé du Haguedike », puis, passant en revue les restes des divers retranchements qu'on a rencontrés dans notre province, « je suis loin, ajoute-t-il (p. 200), à l'occasion de l'un d'eux élevé vraisemblablement sous le règne de Henri II, d'affirmer que cet ouvrage soit gaulois... (et) d'autres fossés n'ont peut-être pas une origine plus ancienne. » Il faut convenir que jamais démonstration ne fut moins probante, et je suis surpris que M. Desjardins lui ait accordé la moindre valeur (1). D'ailleurs, de quel poids l'opinion de M. de Caumont, qui n'a pas vu ou qui n'avait pas vu le Haguedike quand il écrivit en 1830 le premier volume de ses *Antiquités monumentales*, peut-elle être en regard de l'exposé si clair et fait *de visu* de M. de Gerville? M. E. Reclus, en érigeant en fait positif l'hypothèse du premier, a donné une fois de plus un exemple de sa facilité à accepter des renseignements dénués de toute espèce d'autorité, et l'on peut rapprocher de l'origine prétendue gauloise du

(1) *Géographie de la Gaule romaine*, I, 336. « M. de Caumont a démontré que tout cet ensemble (il s'agit des tumulus, restes d'un camp de La Hague) appartenait à l'époque gauloise. »

Haguedike l'explication par trop fantaisiste qu'il a donnée ou plutôt empruntée des noms normands en *fleur* dans lesquels, au lieu de trouver un dérivé du nor. ags. *fllodh* ou *fllói*, il a vu une modification du scandinave *fjord* (1), encore que les lois de la phonétique contredisent de la manière la plus formelle cette singulière dérivation et qu'il n'y ait rien sur nos côtes qui ressemble à des *fjords*.

II.

La question des noms en *ham* est loin d'être claire et j'ai eu tort de la trancher dans la note 1 de la page 33, en disant que *ham* est bas-allemand; il ne sera donc pas inutile d'essayer de la résoudre à nouveau. Le got. *haims* est représenté par *heim* dans le haut-allemand, *hêm* en saxon, *ham* en anglo-saxon, *ham* ou *hêm* en frison et, à ce qu'il semble, dans le dialecte bas-franc (2); en norois, ce même mot a pour équivalent *heim*, dan. *hjem*, suéd. *hem*; mais ces formes sont postérieures à l'invasion et M. Mor. Heyne remarque (3) que dans les anciens monuments haut-allemands la diphthongue *ai* primitive prédomine encore; on peut admettre, par suite, que *haim* était la seule forme usitée au moment où les Germains pénè-

(1) « En beaucoup d'endroits les « flieurs » ou « fleurs » — tel est le nom des baies profondes, dérivé du mot fjord des Scandinaves — ont été comblés par les débris. » *Ibid.*, II, 655.

(2) Moritz Heyne, *Kurze Laut- und Flexionslehre der altgermanischen Dialecte*, in-8°, 1874, p. 34, 42, 55, 68, 83.

(3) Ibid., p. 34.

trèrent dans la Gaule. Mais qu'y est-elle devenue? Nous la trouvons modifiée en *ham* dans la Moselle, la Meurthe, la Meuse, les Ardennes, le Pas-de-Calais, la Somme, la Seine-et-Oise, le Calvados, la Manche et la Mayenne, et comme on rencontre des Hamel et des Hamelet dans la plupart de ces départements et dans ceux du Nord, de l'Aisne, de la Seine-Inférieure et de l'Eure, il faut en conclure que *ham* a été en usage dans presque tout le nord de la France, au moins pendant un temps assez considérable; et, comme toute cette région n'a pas été colonisée, ni habitée par les mêmes tribus germaniques, il en résulte également que cette forme *ham* a été probablement commune à toutes, durant quelque temps. Je dis durant quelque temps; en effet, à côté de *ham* ou *han*, on trouve *hom* (Hombourg), dans la Moselle, *hem* dans la Flandre, l'Artois et la Picardie, absolument comme on a *home* en anglais, *hêm* dans les dialectes saxons. Mais il semble bien que *hem*, du moins, soit une modification relativement récente de *ham*: ainsi, dans une charte de 877 (1), à côté des formes en *hem*, Aldomhem, Thorbodashem, etc., on rencontre les formes en *ham*, Widingaham, Wolingaham, Wampingaham, dont la première paraît être aujourd'hui Vaudringhem (2). On voit donc que *ham* a existé sans doute à la fois chez les Francs Saliens et chez les Francs Ripuaires; seulement, chez les premiers, il s'est atténué en *hem*, probablement plus tard, vers le IXe siècle. Il résulte de là que *hem* n'est pas

(1) Quérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, 124.

(2) Ou Windringhem, Giry, op. cit., 18. — Cf. Courtois, *Dict. topographique de l'arrondissement de Saint-Omer*.

nécessairement une atténuation d'une forme antérieure, *heim*, comme l'a supposé M. Mor. Heyne, et il a bien pu se faire que les Saxons, du moins ceux qui se sont établis en Gaule, aient connu cette forme *ham*, ou même *haim* non encore atténué en *ham*, et que quelques-uns des lieux qui portent ce nom leur doivent leur origine. Il ne serait même pas impossible que les Norois eussent eu encore, au moment de leur établissement dans la Neustrie, la forme *haim* qu'ils auraient pu sur le continent atténuer non pas en *heim*, comme elle a été en Norwège et en Islande, mais en *ham*. Comment expliquer, sans cela, la fréquence des Hamel, Hamelet, etc., dans la région la plus noroise de notre province ?

III.

Le mot *croute* (*crotte*) n'est pas particulier à la Normandie; on le rencontre aussi en particulier dans le département de l'Aisne, ainsi Crouttes, *Cruttes*, 1208 : Les Croutes, *Croutes*, 1227. (*Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, s. v.) Il y a aussi un hameau du nom de la Crotte, en Seine-et-Oise (*Dictionnaire général des villes, bourgs*, etc., *de la France*), mais j'en ignore l'ancienne forme et partant l'origine véritable.

IV.

L'origine de Darnestal (Darnétal) reste douteuse (1); je

(1) La forme ancienne est Darnestal; ainsi *Darnestal* 1211 (*Cart.*

ne sais du moins ce que peut signifier au juste le premier élément *darn* de ce nom, élément dans lequel je n'ose trop voir le br. *darn*; mais, quant au second, je crois toujours que c'est le nor. *stallr*, ags. *stal*, a. a. *stal*, ang. *stall*, b. l. *stallum*, « étal, marché », et non « fonds », comme je l'ai dit par erreur dans la note 1 de la page 36.

V.

Aux noms en *beuf* que j'ai cités p. 42-43, il faut ajouter Yquebeuf, *Yquebuef*, 1284, C. N., Pibeuf (Caux), *Putbeuf*, XIe siècle (*Chart. monasterii Sanctæ Trinitatis*, LII, p. 449), et Brébeuf, hameau du Cotentin, d'où le traducteur de la *Pharsale* tire son nom. Les noms en *beuf* ne sont pas au reste particuliers à la Normandie, mais on n'en trouve, à ma connaissance, que dans des pays visités par les norois; ainsi, Paimbeuf sur la Loire, Estrebeuf, près de l'embouchure de la Somme, lieux où les Normands, on le sait, eurent des établissements.

VI.

Quelle est l'origine du radical *hus* qu'on rencontre évidemment, comme je l'ai dit p. 71, dans Etainhus, Libus, peut-être Lihut, et dans Sahurs, corruption de Salhus, — Super Sequanam (in) loco qui dicitur *Salhus* (*Chart. monasterii Sanctæ Trinitatis*, XIe siècle, XLIX, p.

de St-Paul), *Darnestal* 1213 (*F. de St-Amand*), *Darnesta* 1288 (*F. du Chapitre*). Renseignements communiqués par M. Charles de Beaurepaire.

447)? — Suivant toute vraisemblance, elle est noroise ; *hus* n'est autre que le nor. ang. *hûs*, dan. suéd. *hus*. Mais *hus* ne se rencontre pas exclusivement dans les noms de lieux normands, on le trouve aussi dans ceux du Pas-de-Calais; ainsi Griselhus (Le), 1429, Wolphus (Bois de), (*Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer*), Wolhus (*Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne*) ; faut-il lui attribuer dans ces derniers noms la même origine que dans ceux de la Normandie, ou bien doit-on y voir un radical bas-franc, ce qui serait d'autant plus vraisemblable que *hûs* paraît avoir été aussi un mot frison et saxon? Je ne veux pas décider la question.

VII.

L'ancienne forme *Witot* n'est pas la seule qui prouve l'existence du radical *vi* employé comme déterminant des noms que j'ai cités p. 74, *Vimonasterium* donné par Dubois (*Itinéraire... de Normandie*) conduit à la même conclusion, ainsi que *Wimund*, donné par une charte de 1036 (1); c'est le nor. *vêmund-r*, dont le second élément signifie tutelle (b. l. *mundium*) (2).

VIII.

Aux noms de lieu tirés de radicaux signifient

(1) *Wimundi. Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, p. 17 des pièces justificatives.

(2) Cleasby-Vigfusson, *An icelandic-english dictionary*, s. v. *vê*.

hauteur, « élévation », il faut rattacher Huppain, *Hupin* (Bessin), vocable dérivé, je crois, de l'ags. *hyp* « amas », *hypel* « colline », a. ang. *hûpel* « tas » (1).

(1) H. Leo, Angelsæchsisches Glossar, 1877, s. v. — Fr. H. Stratmann, *A dictionary of the old english language*, s. v.



TABLE

I.

MOTS NORMANDS OU ÉTRANGERS ET FORMES GRAMMATICALES

C

N

O

P

Q

R

S

II.

NOMS DE PERSONNES.

III.

NOMS GÉOGRAPHIQUES (1).

(1) Je n'ai point donné dans cette table tous les noms de localités qui se trouvent dans mon étude ; j'y ai relevé seulement ceux dont la forme a été expliquée, ainsi que ceux qui servent à délimiter les caractères phonétiques du patois.

B

M

P

Q

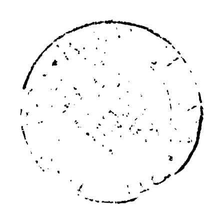
R

T

W

Y

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.





31e fascicule : Histoire de la ville de St-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle, par A. Giry. 20 fr.
32e fascicule : Essai sur le règne de Trajan, par C. de la Berge. 12 fr.
33e fascicule : Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècle, par G. Fagniez. 12 fr.
34e fascicule : Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde, par P. Regnaud. 10 fr.
35e fascicule : Mélanges publiés par la section historique et philologique. Avec 10 planches grav. 15 fr.
36e fascicule : La religion védique d'après les hymnes du Rig-Veda, par A. Bergaigne. Tome 1er. 12 fr.
37e fascicule : Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech, par M. Junghans, traduit par G. Monod, et augmenté d'une introduction et de notes nouvelles. 6 fr.
38e fascicule : Les Monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale (cabinet des médailles et antiques), 1re partie, par E. Ledrain. 12 fr.
39e fascicule : L'Inscription de Bavian, texte, traduction et commentaire philologique avec trois appendices et un glossaire par H. Pognon. 1re partie. 6 fr.
40e fascicule : Patois de la commune de Vionnaz (Bas-Valais), par J. Gilliéron, accompagné d'une carte. 7 fr. 50.
41e fascicule : Le Querolus, comédie latine anonyme, par L. Havet. 12 fr.
42e fascicule : L'Inscription de Bavian, texte, traduction et commentaire philologique avec trois appendices et un glossaire par H. Pognon, 2e partie. 6 fr.
43e fascicule : De Saturnio latinorum versu scripsit L. Havet. 15 fr.
44e fascicule : Etudes d'archéologie orientale, par Ch. Clermont-Ganneau, tome premier. 1re livraison. 10 fr.
45e fascicule : Histoire des institutions municipales de Senlis, par J. Flammermont. 8 fr.
46e fascicule : Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial, par Ch. Graux. 15 fr.
47e fasc. : Les monuments de la bibliothèque nationale, par E. Ledrain. 2e et 3e liv. 25 fr.
48e fasc. : Etude sur le texte de la vie latine de Ste Geneviève de Paris, par Ch. Kohler. 6 fr.
49e fasc. : Deux versions hébraïques du Livre de Kalilâh et Dimnâh, par J. Derenbourg. 20 fr.
50e fascicule : Recherches sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378, par Alfred Leroux. 7 fr. 50.
51e fascicule : Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, par W. B. Berend. 1re partie. Stèles, bas-reliefs et fresques. Avec 10 pl. photogravées. 50 fr.
52e fascicule : Les lapidaires français du moyen âge des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, réunis, classés et publiés, accompagnés de préface, de tables et d'un glossaire par L. Pannier, avec une notice préliminaire par G. Paris. 10 fr.
53e et 54e fasc. : La religion védique d'après les hymnes du Rig-Veda. Vol. II et III. 24 fr.

COLLECTION PHILOLOGIQUE. Recueil de travaux originaux ou traduits, relatifs à la philologie et à l'histoire littéraire. Format in-8°.

1er fascicule : La théorie de Darwin ; de l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme, par A. Schleicher. 2 fr.
2e fascicule : Dictionnaire des doublets ou doubles formes de la langue française, par A. Brachet. 2 fr. 50.
3e fascicule : De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes, par H. Weil. Nouvelle édition. 4 fr.
4e fascicule : Dictionnaire des doublets ou doubles formes de la langue française, par A. Brachet. Supplément. 50 c.
5e fascicule : Les noms de famille, par E. Ritter. 3 fr. 50.
6e fascicule : Etudes philologiques d'onomatologie normande, par H. Moisy. 8 fr.
7e fascicule : Essai sur la langue basque, par F. Ribary, professeur à l'Université de Pesth. Traduit du Hongrois par J. Vinson. 5 fr.
8e fascicule : De conjugatione latini verbi « Dare », a James Darmesteter. 1 fr. 50.
9e fascicule : De Floovante vetustiore gallico poemate, par A. Darmesteter. 5 fr.
10e fascicule : Histoire des participes français, par Amédée Mercier. 5 fr.
11e fascicule : Etude sur Denys d'Halicarnasse et le traité de la disposition des mots, par Emile Baudat. 3 fr.
12e fascicule : De neutrali genere quid factum sit in gallica lingua scripsit A Mercier. 2 fr.
13e fascicule : Du génitif latin et de la préposition DE. Etude de syntaxe historique sur la décomposition du latin et la formation du français, par P. Clairin. 7 fr. 50.

Chartres. — Imprimerie Durand frères.